



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
Système des Nations Unies



PLAN CADRE DE COOPÉRATION  
DES NATIONS UNIES POUR  
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
(UNSDCF) 2020-2024

République Démocratique  
du Congo



Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) et les agences du Système des Nations Unies s'engagent à travailler ensemble pour la réalisation des objectifs contenus dans le présent Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) pendant la période 2020-2024.

Ce cadre de coopération constitue la réponse commune des Nations Unies aux priorités du Gouvernement congolais inscrites dans son Plan National Stratégique de Développement (PNSD). Sa mise en œuvre sera assurée à travers les documents de programme pays des diverses entités du Système des Nations Unies opérant en RDC ainsi qu'à travers le développement des plans de travail conjoints des agences, fonds et programmes.

Les Nations Unies s'engagent à renforcer le dialogue politique et le partenariat stratégique avec le Gouvernement congolais et d'autres acteurs clés sur les politiques publiques en vue de permettre à la RDC de prendre une trajectoire ascendante dans l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030.

Les Nations Unies veilleront également à ce que les meilleures conditions soient créées en vue de renforcer l'implication et la participation de toutes les structures nationales engagées dans les activités de l'UNSDCF à travers les groupes de résultats, les mécanismes de mise en œuvre, de suivi-évaluation et de pilotage de ce cadre de coopération.

Fait à Kinshasa, le 30 décembre 2019



**Pépin Guillaume Manjolo Buakila**  
Ministre d'Etat, ministre de la Coopération internationale, intégration régionale et Francophonie



**David McLachlan-Karr**  
Représentant Spécial Adjoint du Secrétaire Général,  
Coordonnateur Humanitaire,  
Coordonnateur Résident des Nations Unies



**Mme Aminata Maiga**  
Directrice Pays du BIT

**M. Abdoul Aziz Thioye**  
Directeur, BCNUDH

**M. Abdelhaq Hanafi**  
Directeur Pays, FIDA

**M. Aristide Ongone-Obame**  
Représentant, FAO

**Mme Liz Ahua**  
Représentante Régionale, HCR

**M. Joseph Ingarji**  
Chef de Bureau, UNOCHA

**Dr Amédée Prosper Djiguimdé**  
Chargé du Bureau, OMS

**Mme Awa Seck**  
Représentante ONU-FEMME

**M. Fabien Sambussy**  
Chef de Mission, OIM

P.O. OIC Adama DAMBAGI

**Dr Marc Saba**  
Directeur Pays, ONUSIDA

**M. Claude Jibidar**  
Représentant, PAM

**M. Dominic Sam**  
Représentant Résident, PNUD

**M. Thomas Maketa Lutete**  
Représentant, ONUDI

**M. Steven Harrops**  
Chargé de Programme, UNMAS

**Mme Tatiana Wah**  
Représentante et Directrice Pays, UNOPS

**M. Jean-Pierre Ilboudo**  
Représentant, UNESCO

**Dr Sennen Hounton**  
Représentant, UNFPA

**M. Edouard Beigbeder**  
Représentant, UNICEF

UNCDF

**Mme Judith Ken**  
Secrétaire Exécutif, UNCDF

**M. Oumar Sylla**  
Directeur Bureau Régional Afrique,  
UNHABITAT





# Table des Matières

LISTE DES SIGLES UTILISES .....	9
<b>1. RESUME EXECUTIF .....</b>	<b>11</b>
<b>2. ETAT D'AVANCEMENT DU PAYS VERS L'ATTEINTE DE L'AGENDA 2030 .....</b>	<b>14</b>
2.1 Contexte national .....	14
2.2 Vision nationale du développement durable .....	16
2.3 Trajectoires des ODD .....	17
2.4 Contraintes, insuffisances et défis à relever .....	19
<b>3. CONTRIBUTION DES NATIONS UNIES POUR L'ATTEINTE DE L'AGENDA 2030 ...</b>	<b>21</b>
3.1 Théorie générale du changement .....	21
3.2 Priorités stratégiques du SNU .....	24
3.3 Principaux résultats attendus .....	24
3.3.1 Axe 1 : Consolidation de la paix, respect des droits humains, protection des civils, cohésion sociale et démocratie .....	25
3.3.2 Axe 2 : Croissance économique inclusive, développement agricole, capture du dividende démographique, protection et gestion durable des ressources naturelles .....	25
3.3.3 Axe 3 : Accès aux services sociaux de base et assistance humanitaire .....	28
3.4 Résultats du Cadre de Coopération et partenariats .....	30
3.5 Synergies entre les effets du Cadre de Coopération .....	34
3.6 Durabilité .....	36
3.7 Avantages comparatifs du SNU .....	36
<b>4. FINANCEMENTS DU CADRE DE COOPERATION .....</b>	<b>38</b>
<b>5. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE ET MECANISMES DE COORDINATION .....</b>	<b>40</b>
5.1 Dispositif général .....	40
5.2 Principes programmatiques de l'UNSDCF .....	40
5.3 Partenariats stratégiques .....	41
5.4 Plans de travail conjoints .....	43
5.5 Mécanismes de coordination et de pilotage de l'UNSDCF .....	46
<b>6. SUIVI, EVALUATION ET RISQUES .....</b>	<b>49</b>
6.1 Mécanismes de Suivi-Evaluation .....	49
6.2 Revues et rapports .....	50
6.3 Risques .....	50
<b>7. ANNEXES .....</b>	<b>52</b>
7.1 Matrice des résultats .....	52
7.2 Financement de l'UNSDCF .....	69
7.3 Annexe Juridique de l'UNSDCF .....	71







## LISTE DES SIGLES UTILES

- APD : Aide publique au développement
- ARV : Antirétroviraux
- BAD : Banque Africaine de Développement
- BCC : Banque centrale du Congo
- BCNUDH : Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme
- BM : Banque Mondiale
- CCA : *Common Country Assessment* (Bilan Commun de Pays : BCP)
- CDF : Franc congolais
- CDMT : Cadres des dépenses à moyen terme
- CEEAC : Communauté économique des États de l'Afrique centrale
- CMU : Couverture maladie universelle
- DaO : *Deliver as one* (Unis dans l'action)
- DGI : Direction générale des impôts
- DGM : Direction générale de migration
- DSCRP : Document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté
- DSRP : Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
- EP : Equipe Pays
- ETD : Entités Territoriales Décentralisées
- FARDC : Forces armées de la RDC
- FENU : Fonds d'Équipement des Nations Unies
- FIDA : Fonds International de Développement Agricole
- GARD : Gestion efficace axée sur les résultats de développement
- GSE : Groupe Suivi-Evaluation
- HNHCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
- IDE : Investissements Directs Etrangers
- IDH : Indicateur de Développement Humain
- IMF : Institutions de microfinance
- INS : Institut National de la Statistique
- IPC : *Integrated Phase Classification* (Cadre Intégré de Classification de la sécurité alimentaire)
- IPM : Indice de Pauvreté Multidimensionnelle
- ISF : *Integrated Strategic Framework* (Cadre Stratégique intégré des Nations Unies)
- ISSSS : Stratégie internationale de soutien à la sécurité et à la stabilisation
- ITIE : Initiative pour la transparence des industries extractives
- MICS : *Multiple Indicator Cluster Survey* (Enquête à indicateurs multiples)
- MONUSCO : Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en RDC
- OCDD : Observatoire Congolais du Développement Durable
- OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques
- ODD : Objectifs du Développement Durable
- OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement
- OMS : Organisation Mondiale de la Santé
- OMT : Operations Management Team
- PAM : Programme Alimentaire Mondial
- PCIMA : Prise en charge intégrée de la malnutrition aiguë
- PIB : Produit intérieur brut
- PISE : Plan intégré de Suivi et évaluation
- PME : Petites et moyennes entreprises
- PMI : Petite et moyenne industrie
- PMT : *Programme Management Team* (Groupe de gestion des programmes)

- PNAT : Plan national d'aménagement du territoire
- PNC : Police nationale congolaise
- PNSD : Plan national stratégique de développement
- PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
- PPP : Partenariat public – privé
- PTF : Partenaires techniques et financiers
- RDC : République Démocratique du Congo
- REDD : Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation
- RIA : *Rapid Integrated Assessment* (Analyse Rapide Intégrée)
- RNEC : Répertoire national des entreprises du Congo
- SADC : Communauté pour le développement de l'Afrique australe
- SDAU : Schémas directeurs d'aménagement urbain
- SNAT : Schéma National d'Aménagement du Territoire
- SNPS : Stratégie nationale de protection sociale
- SNU : Système des Nations Unies
- SSB : Services sociaux de base
- STAREC : Programme de stabilisation et de reconstruction des zones sortant des conflits armés
- TIC : Technologies de l'information et de la communication
- UA : Union africaine
- UE : Union Européenne
- UNESCO : Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture
- UNICEF : Fonds des Nations-Unies pour l'enfance
- UNSDCF : *United Nations Sustainable Development Cooperation Framework*
- VIH/Sida : Virus d'Immunodéficience humaine/Syndrome d'immunodéficience acquis



## RESUME EXECUTIF

La RDC, pays continent et premier foyer de peuplement de l'Afrique Centrale avec une population estimée à 84 millions d'habitants en 2018, soit 69% de la population totale de la région, accuse de nombreux reculs économiques, démocratiques et sociaux, et cela, malgré ses richesses minières, pétrolières et forestières notamment. L'instabilité sécuritaire qui perdure complexifie encore davantage la situation. Dans ce contexte, les élections de 2018 et la transition politique pacifique du pouvoir qui y a été associée ont ouvert la voie à la stabilisation politique, la croissance économique et aux progrès sociaux.

La RDC est un pays fragile compte tenu de la faiblesse de ses institutions et du niveau important de corruption et d'impunité. L'Etat reste aussi centralisé et a des difficultés à assurer sa présence sur l'immensité du territoire. Ces limites l'empêchent aussi de faire face à l'ensemble des conflits récurrents en particulier à l'Est du pays, qui engendrent des mouvements massifs de population.

Les sources de fragilité sont aussi liées à la pauvreté de la population et à l'insécurité alimentaire (15,5 millions de personnes en 2019). Malgré les grandes richesses du pays, celui-ci a pris beaucoup de retard dans la diversification de ses activités économiques. Le secteur minier continue d'être le moteur de la croissance économique qui est très insuffisamment inclusive et peu génératrice d'effets sur l'amélioration du bien-être des populations.

Les diagnostics établis par le Bilan Commun de Pays (CCA) en 2019 et l'exercice d'Analyse Rapide Intégrée (RIA) réalisé en 2016 pour les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), ont permis de conclure que les trajectoires des ODD de la RDC s'orientent sur une pente ascendante, qui permettra de relever les défis de gouvernance, paix, sécurité et d'inclusion économique, sociale et territoriale.

Cependant plusieurs contraintes et lacunes freinent la mise en place des ODD, notamment dans les domaines de la santé, l'éducation et la sécurité alimentaire. Certains ODD ne sont ainsi pas reflétés dans l'élaboration des politiques sectorielles (constat quasiment systématique pour l'ODD 5 sur le genre). La coordination entre les acteurs dans les différents secteurs reste faible, limitant par là-même l'harmonisation des documents programmatiques, la mutualisation des approches et des moyens dans une vision commune de résultats collectifs significatifs.

La RDC s'est dotée d'un plan quinquennal de développement pour la période 2019-2023 qui se réfère à l'Etude Prospective de la RDC à l'horizon 2040 visant à ce que « *en 25 ans, les potentiels des secteurs extractifs et agricoles de la RDC auront été mis en valeur, dans l'optique de construire une économie diversifiée à croissance inclusive et à revenu intermédiaire* ». Le Plan quinquennal a bien intégré les principales préoccupations des ODD et la vision de l'Afrique 2063. Ce plan a retenu cinq piliers stratégiques :

- Valorisation du capital humain, développement social et culturel
- Renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'Etat et consolidation de la paix
- Consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie.
- Aménagement du territoire, reconstruction et modernisation des infrastructures
- Environnement et développement durable équilibré

Sur la base de la vision stratégique de l'Equipe Pays des Nations Unies (EP) pour l'UNSDCF, dégagée à partir des orientations de plusieurs référentiels comme l'Agenda 2030 relatif aux ODD, les conclusions du Bilan Commun de Pays 2019, les leçons apprises de la mise en œuvre de l'UNDAF 2013-2019, et les axes stratégiques du Plan Quinquennal de Développement 2019-2023, l'assistance du SNU en RDC pour la période 2020-2024 se focalisera sur trois axes stratégiques :

- Consolidation de la paix, respect des droits humains, protection des civils, cohésion sociale et démocratie
- Croissance économique inclusive, développement agricole, capture du dividende démographique, protection et gestion durable des ressources naturelles
- Accès aux services sociaux de base et assistance humanitaire

L'UNSDCF devra contribuer, d'ici 2024, à créer les meilleures conditions pour la mise en œuvre des ODD. A travers lui, le SNU visera à ce que les populations pauvres et vulnérables améliorent leurs revenus, leur sécurité alimentaire et bénéficient de l'accès aux services sociaux de base grâce à de nouvelles politiques publiques et une gouvernance efficace porteuse d'effets sur la paix, la cohésion sociale, la protection de l'enfant et de la femme contre toutes les formes de violence et de discrimination.

Au niveau de l'axe 1, le SNU contribuera à la résolution des principaux problèmes identifiés à travers trois effets : i) réduction de la violence, des

conflits armés et amélioration de la sécurité des personnes, ii) garantie de droits économiques, sociaux, culturels, etc, iii) meilleurs accès à la justice et au développement des capacités de veille de la société civile.

Pour l'axe 2, la contribution attendue du SNU sera réalisée à travers trois effets : i) promotion d'une croissance inclusive, ii) développement d'un système de protection sociale inclusive et iii) amélioration de la gestion durable des ressources naturelles.

Au niveau de l'axe 3, compte tenu de la vulnérabilité multidimensionnelle des populations rurales et urbaines en particulier en matière de sécurité alimentaire, de malnutrition des enfants, du nombre des personnes déplacées et de l'absence d'un système de protection sociale inclusive, le SNU contribuera à la résolution de ces problèmes à travers deux effets : i) l'accès équitable de qualité et durable surtout pour les populations les plus vulnérables et ii) l'assistance des populations affectées par les situations d'urgence.

La réalisation des effets passe notamment par la mise en avant et le renforcement des synergies d'action de l'ensemble des entités des Nations Unies, grâce aux nouvelles approches stratégiques comme le Nexus et le développement de programmes intégrés. L'identification de sources d'investissements, le renforcement des capacités et l'appui-conseil sont autant d'exemples d'autres mesures qui seront prises pour atteindre ces effets.

L'objectif général est que le SNU contribue efficacement à la réalisation des ODD tout en mettant en avant les synergies des actions entre toutes les entités des Nations Unies grâce aux nouvelles approches stratégiques comme le Nexus et le développement de programmes intégrés à forts impacts sur la réduction de l'insécurité humaine dans ses multiples dimensions (juridiques, civiles, économiques, etc.), la consolidation de la paix, l'autonomisation des femmes et des jeunes ainsi que l'amélioration de la qualité de la gouvernance nationale, provinciale et locale.

L'UNSDCF, dans sa mise en œuvre et son suivi, veillera à respecter l'approche intégrée selon les principes suivants :

- **Leadership national selon les différents niveaux d'intervention** en mettant, d'une part, les communautés au centre de tous les processus de dialogue et de prise de décisions les concernant et, d'autre part, en permettant aux autorités provinciales et à l'Etat au niveau central d'assumer pleinement leurs responsabilités dans la consolidation de la paix, la sécurité, le dévelop-

pement et la coordination efficace des politiques publiques ;

- **Une approche intégrée et des effets catalyseurs** visant une intégration approfondie entre la MONUSCO et l'EP à travers des programmes conjoints et une concertation améliorée en vue de l'atteinte d'objectifs communs dans une optique de transition de la Mission ;
- **Ciblage**, en définissant clairement les zones d'intervention et les secteurs prioritaires en prenant en compte les facteurs clés de la fragilité de l'Etat, la vulnérabilité des populations pauvres, les causes profondes de conflits mettant en danger la paix et le développement des zones d'intervention.
- **L'ancrage des actions sur les problématiques développementales de fond** visant la contribution du SNU au processus de transformation socio-économique de la RDC avec un potentiel d'effets catalyseurs sur la lutte contre la pauvreté, la contribution à la création d'emplois décents et l'approfondissement de l'approche du développement durable ;
- **La prise en compte de l'approche Nexus dans les référentiels stratégiques et programmatiques de la RDC** comme la matrice des cibles prioritaires des ODD permettant ainsi à tous les acteurs du développement de s'inscrire dans une stratégie nationale novatrice fondée sur la bonne articulation et intégration des actions humanitaires, du développement et de consolidation de la paix.

Au niveau de la mise en œuvre de l'UNSDCF et selon les nouvelles directives, l'EP veillera à l'application des principes suivants au niveau programmatique, de mise en œuvre de suivi :

- **Ne laisser personne de côté**, principe qui reconnaît que chaque personne compte et mérite d'avoir droit à l'égalité des chances, indépendamment de son revenu, son sexe, son âge, son origine ethnique, son handicap et son lieu d'habitation.
- **Droits humains**, mettant un accent particulier sur les questions liées aux débiteurs d'obligations et aux détenteurs de droits.
- **Genre et équité**, du fait que les femmes sont victimes d'inégalité, d'exclusion et

de violences, subissant plusieurs privations dont les plus importantes portent sur leur droit à la dignité à bénéficier de leurs droits (civils, économiques, etc.) et à accéder aux opportunités économiques au même niveau que les hommes.

- **Résilience**, visant les capacités des populations et des institutions à faire face aux crises et chocs, à se relever et s'adapter face aux changements à travers des réponses intégrées et multisectorielles qui renforcent à la fois le capital humain, le capital naturel et le capital social.
- **Redevabilité**, dans l'esprit du principe de responsabilité mutuelle du SNU et du Gouvernement à travers le comité national conjoint de pilotage de l'UNSDCF.

La mise en œuvre de l'UNSDCF mettra en perspective la question de l'optimisation des interventions. La réalisation des résultats suppose, au

niveau des partenaires nationaux, une optimisation des interventions en matière de i) appropriation et leadership national, ii) engagement dans des programmes ambitieux en faveur des populations vulnérables, iii) amélioration de la planification stratégique et programmatique et iv) instauration d'un dialogue autour de l'efficacité de l'aide. Pour le SNU, l'optimisation nécessitera i) le renforcement de l'intégration et de la coordination, entre autres, à travers les mécanismes existants de coordination ainsi que des forums mis en place pour faciliter la transition de la MONUSCO, la programmation et la mise en œuvre conjointe basée sur les avantages de chaque agence du SNU, ii) l'élargissement du partenariat entre le Gouvernement, la société civile, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers, iii) le développement des capacités et iv) la promotion de l'innovation.



## 2. ETAT D'AVANCEMENT DU PAYS VERS L'ATTEINTE DE L'AGENDA 2030

### 2.1. Contexte national

La RDC, pays continent et premier foyer de peuplement de l'Afrique Centrale avec ses 84 millions d'habitants en 2018 soit 69% de la population totale de la région, est le premier pays de ce groupe qui a basé son économie sur les industries extractives. La RDC est un pays à faible revenu classé en 2018 au 179ème rang sur 189 pays selon l'Indice de Développement Humain (IDH) élaboré par le PNUD<sup>1</sup>. Le PIB par habitant de la RDC est de 460 \$ soit six fois inférieur à la moyenne des pays de l'Afrique.

Le pays fait face à d'énormes défis de développement, de paix et de réduction de la pauvreté dans ses multiples dimensions, caractérisés par l'importance de l'insécurité alimentaire, l'étendue de la pauvreté et les difficultés d'instaurer la paix dans sa partie Est. Les années 2000, avec les élections démocratiques de 2006, 2011 et 2018, ont été marquées incontestablement par des progrès notables dans la réunification du pays et la consolidation de la paix ; mais les conflits armés dans l'Est persistent et fragilisent toutes les institutions de l'Etat. Les violations des droits humains sont toujours une réalité, parfois à une large échelle dans certaines zones du territoire.

La RDC est un pays fragile, compte tenu, d'une part, des conflits récurrents dans l'Est, et d'autre part, de l'affaiblissement de l'autorité de l'Etat, de la profondeur de la pauvreté, de l'importance de l'insécurité alimentaire (15,5 millions de personnes) et du retard pris pour la diversification des activités économiques dans toutes les provinces.

Les conflits armés dans l'Est qui ont mobilisé et mobilisent encore les efforts de tous les acteurs nationaux et internationaux pour stabiliser cette zone et la récente crise du Kasai ont eu des impacts réels sur les activités économiques, la montée des tensions politiques, les déplacements des populations et la coexistence pacifique entre les populations dans plusieurs localités de l'Ouest. Les populations congolaises expulsées de l'Angola et la démobilisation de certains groupes armés sont également de nouveaux foyers de tension et de pressions sociales nécessitant des réponses adaptées et rapides.

Ces conflits obéissent à des logiques complexes d'intérêts et de positionnement des pouvoirs qui ont été exacerbées par l'appauvrissement des

populations, le manque de légitimité des pouvoirs locaux et le repli du système politique sur des rivalités identitaires. L'exploitation des ressources naturelles et l'accès à la terre alimentent d'autres dynamiques de conflits le plus souvent superposées. La dimension sous-régionale de certains conflits armés rend les solutions plus complexes à mettre en œuvre. En dehors de l'Est de la RDC, plusieurs données et études révèlent la nature et la profondeur de certaines causes de conflits touchant surtout le Kasai Central, le Bandundu, l'Equateur et le Katanga. Les conflits fonciers et coutumiers y sont prédominants, créant des tensions entre communautés et une pression sur les institutions de l'Etat et celles des provinces qui sont complètement démunies pour proposer des solutions justes et viables. Les conflits de succession de pouvoirs coutumiers sont importants et représentent une part non négligeable des conflits qui éclatent.

Les racines des conflits de la RDC ont des dimensions régionales qui renvoient aux flux de réfugiés hutus rwandais à la suite du génocide de 1994 et aux conflits actuels dans certaines provinces, surtout à l'Est de la RDC. Ce contexte régional du pays a poussé la communauté internationale et les pays frontaliers à mettre en place des mécanismes de paix régionaux et des initiatives de coordination et de mutualisation des moyens pour faire face à certaines crises humanitaires et aux problèmes liés à la préservation des ressources naturelles. Dans l'ensemble, les résultats de ces mécanismes sont mitigés puisque les efforts ont porté uniquement sur la sécurité, au détriment de l'intégration régionale, la promotion de la bonne gouvernance à tous les niveaux (régional, national et local) et le développement économique des zones transfrontalières. Au niveau des initiatives transfrontalières, le SNU, à travers certaines de ses agences spécialisées, est engagé dans des actions transfrontalières sur les réserves biosphères, le changement climatique, le règlement des conflits fonciers, le dividende démographique et la lutte contre les épidémies. Pour les prochaines années, les défis majeurs de promotion des actions de coopération et de synergies entre les économies transfrontalières entre la RDC et ses neuf pays frontaliers se résument en développement des capacités de résilience socio-économique autour de projets territoriaux, de lutte contre certaines épidémies comme l'Ebola et la gestion durable des ressources naturelles ainsi que les questions liées aux droits humains<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Rapport de Développement humain 2018 du PNUD. [http://hdr.undp.org/sites/default/files/2018\\_human\\_development\\_statistical\\_update\\_fr.pdf](http://hdr.undp.org/sites/default/files/2018_human_development_statistical_update_fr.pdf)

<sup>2</sup> Le premier mécanisme pour réguler les conflits fut la mise en place en 2006 de la Conférence Internationale de la Région des Grands Lacs (CIRGL) mais cette structure a été incapable en 2012, lors de la crise du Mouvement du 23 mars (M23), de jouer son rôle de régulateur des conflits. Cela a conduit les Nations Unies à s'investir dans

En matière de gouvernance, la RDC accuse un faible niveau de gouvernance politique, économique et son niveau de corruption reste très élevé. Le score de l'Indice Africain d'Ibrahim de Gouvernance de 2017 classe la RDC au 47ème rang sur 54 pays africains. Sur la période 2008-2017, la RDC a accusé un recul de -2,8 % par an. Ce dernier est imputable surtout à l'affaiblissement de l'Etat de droit et à la dégradation de la sécurité avec -12,5 % (avec une très forte dégradation de la sécurité individuelle évaluée à -25% et de la sécurité nationale liée aux violences à l'encontre des civils par des acteurs non étatiques, ainsi que l'importance du nombre des déplacés), et à l'aggravation de la situation des droits humains (-4,7 %). La corruption sous ses différentes formes (grandes et petites) touche toutes les sphères économiques et sociales. Selon le classement de l'indice de perception de 2018 de la corruption de Transparency International, la RDC est classée au 161ème rang (parmi les vingt derniers pays où la corruption est très étendue) au monde.

Les femmes en RDC n'occupent pas leur place dans toutes les sphères de la société, compte tenu des pesanteurs sociologiques, culturelles et du manque d'accès à toutes les opportunités offertes aux hommes. Elles font face à un taux élevé de violences basées sur le genre (VBG) combiné à une faible disponibilité des services de prévention et d'aide, et à leur faible accès à la justice. Le pourcentage de femmes, candidates ou élues, est extrêmement faible. Les femmes sont aussi sous représentées dans les processus de paix ; cela tient notamment au fait que ces processus ont principalement été dominés par les « seigneurs de guerre », les chefs des partis politiques dominants et les hommes influents.

En matière des droits humains, la situation reste toujours critique. Pour l'année 2018, le BCNUDH a documenté au moins 6 830 violations des droits humains sur toute l'étendue du territoire de la RDC, une augmentation de 5% par rapport à 2017; le nombre de violations a été multiplié par 2,8 entre 2011 et 2018. Les types de violations enregistrées sont les atteintes au droit à la liberté et la sécurité de la personne, suivies des atteintes au droit à l'intégrité physique, puis des atteintes au droit de propriété, des atteintes au droit à la vie et des cas de travaux forcés. Les provinces les plus touchées sont le Nord-Kivu et l'Ituri ainsi que le Haut Katanga, pour la partie sud-est. Les deux tiers des violations des droits de l'homme se sont situés dans les provinces de l'Est. En matière de liberté d'expression et de manifestation, les espaces d'expression démocratique et les libertés

un nouveau processus de paix, sécurité et coopération en créant une Brigade d'Intervention constituée de troupes de pays venant de la SADEC. Le second mécanisme fut le Bureau de l'envoyé spécial du secrétaire général des Nations Unies pour les grands lacs qui a été mis en place en 2013 à la suite de la crise de Goma et de la signature de l'Accord-cadre pour la paix le 24 février 2013.

individuelles se sont restés longtemps rétrécis ; mais des efforts considérables ont été notés de suite des élections de 2018 ayant conduit à l'alternance au sommet de l'Etat.

Au plan économique, la croissance qui a prévalu ces dix dernières années n'a pas été suffisamment inclusive. Les richesses créées par les activités minières de la RDC n'ont pas eu d'impacts très significatifs sur le relèvement du niveau de développement humain. La croissance de l'économie de la RDC est largement tributaire du secteur extractif dont la contribution, en 2017, était de 99 % de la valeur des exportations, 34 % des recettes totales de l'État et de 2 points dans la croissance du PIB. Sur la période 2010-2016, la contribution du secteur extractif au PIB est très élevée ; elle est estimée à 61%, comparée à celle fort modeste des secteurs à forte intensité de main d'œuvre tels que l'agriculture (10%) ou l'industrie (6%). L'impact des politiques publiques conduites depuis plusieurs années sur le niveau de développement du capital humain est faible. La pauvreté monétaire est de masse touchant aussi bien le milieu urbain que les zones rurales ; le taux de pauvreté est de 70 % en 2017 sur la base du seuil de 1,90 \$ par jour. Selon le [rapport mondial sur le développement humain du PNUD de 2018](#) et sur la base de l'enquête ménages 2013-2014, la pauvreté multidimensionnelle (cadre de vie, éducation et santé) touche 74 % de la population de la RDC avec un taux d'intensité de 52,5 %. L'accès aux services sociaux de base est faible pour une grande majorité de la population. Plusieurs indicateurs (MICS 2017-2018) alertent sur la gravité sanitaire des enfants (malnutrition et recul de la vaccination), d'abandon scolaire (22 % des enfants en âge d'aller à l'école primaire ne fréquentent ni le primaire ni le secondaire) et les difficultés d'accès à l'eau potable surtout en milieu rural.

La RDC n'a pas encore jeté des bases solides d'une économie nationale plus diversifiée et des politiques sociales à forts impacts sur la réduction de la vulnérabilité multidimensionnelle des populations et porteuses d'effets générateurs sur le rétablissement de la confiance et la restauration de la paix durable sur l'ensemble du territoire.

L'environnement est affecté par des conflits armés, la forte croissance démographique et l'exploitation non rationnelle et très insuffisamment contrôlées, qui ont engendré une dégradation du capital naturel de la RDC. Le taux de couverture forestière qui était de 70 % en 1995, n'était plus de 63,3 % en 2015. Face à cette situation, la RDC a bâti un réseau d'aires protégées sur plus de 10 % de son territoire avec l'objectif d'améliorer ce taux pour les prochaines années.

La RDC est toujours à la croisée des chemins de la stabilisation en raison des questions sécuritaires et économiques ainsi que de la fragilité de son mode de gouvernance dominé par les alliances et les coalitions entre les forces politiques, sociales et économiques qui sont parfois imprévisibles, rendant l'exercice de renforcement de l'état de droit aléatoire. Le pouvoir exécutif actuel, issu des élections de décembre 2018, traduit des équilibres fragiles dans la gestion des affaires publiques entre plusieurs centres de pouvoirs décisionnels (politiques, ministériels, administratifs et d'intérêts économiques).

En résumé, la RDC demeure encore un pays fragile compte tenu de la persistance de certains facteurs renvoyant à : (i) la centralisation des pouvoirs et l'affaiblissement des institutions de l'Etat, (ii) la perte de confiance des populations en la capacité des forces de sécurité et de l'armée à les protéger contre toutes les formes de violence, (iii) le manque de volonté politique de rendre la décentralisation plus effective, (iv) l'instabilité de la région des Grands Lacs qui affecte en particulier l'Est du pays, (v) le haut niveau de corruption et d'impunité; (vi) les problèmes liés à l'exploitation illégale des ressources qui financeraient certains groupes armés; (vii) la pauvreté, le chômage des jeunes, les inégalités de revenu et de genre ; (viii) les difficultés de l'état d'anticiper et de gérer les crises humanitaires et la récurrence de certaines épidémies (Ebola et rougeole) et (ix) l'insécurité alimentaire et l'impact de la crise provoquée par les personnes déplacées et réfugiées.

## 2.2. Vision nationale du développement durable

La RDC s'est dotée d'un plan quinquennal de développement pour la période 2019-2023<sup>3</sup> qui se réfère à l'Etude Prospective de la RDC à l'horizon 2040 visant à ce que « *en 25 ans, les potentiels des secteurs extractifs et agricoles de la RDC auront été mis en valeur, dans l'optique de construire une économie diversifiée à croissance inclusive et à revenu intermédiaire* ». Le Plan quinquennal a bien intégré les principales préoccupations des ODD et la vision de l'Afrique 2063. Le plan quinquennal 2019-2023 met l'accent sur la problématique centrale de la gouvernance et la paix comme élément déclencheur et

<sup>3</sup> Ce plan de développement connaîtra un glissement d'une année puisque l'année 2019 a été marquée par une longue période de négociations entre les parties prenantes pour mettre le nouveau gouvernement en septembre 2019 à la suite des élections présidentielles et législatives de 2018.

accélérateur pour la restauration de la confiance en la capacité de l'Etat à assurer l'état de droit, à consolider durablement la paix, la sécurité et l'accélération du processus de diversification de l'économie dans le cadre d'un nouveau schéma de croissance inclusive durable soucieuse de la gestion durable des ressources naturelles.

Le plan quinquennal de développement 2019-2023 a retenu cinq piliers stratégiques :

- **Pilier 1 : Valorisation du capital humain, développement social et culturel** : Ce pilier concourt au renforcement des secteurs sociaux et à la promotion des emplois en vue de l'inclusion sociale. A travers ce pilier, les priorités du Gouvernement consisteront à : (i) faire de l'éducation la clé du changement et le principal ascenseur social ; (ii) mettre en place la couverture santé universelle afin de contribuer à l'amélioration de l'état de santé de la population avec équité et protection financière ; (iii) promouvoir l'emploi et la formation professionnelle continue ; (v) autonomiser la femme, promouvoir la jeunesse et assurer la protection sociale des groupes vulnérables.
- **Pilier 2 : Renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'Etat et consolidation de la paix**. Ce pilier vise à renforcer le rôle de l'Etat en tant qu'acteur actif pour impulser le changement en mettant en avant la question de structuration des institutions et des services publics, pour leur permettre de mieux jouer leur rôle, dans un objectif d'efficacité, d'efficience et de gouvernance renforcée pour la satisfaction des usagers afin de consolider la paix et la sécurité. Les priorités du Gouvernement consisteront à : (i) Pacifier le pays et promouvoir la réconciliation nationale et la coexistence pacifique ; (ii) Restaurer l'état de droit, et l'autorité de l'Etat et consolider la démocratie ; (iii) Renforcer les capacités en bonne gouvernance ; (iv) Lutter contre la corruption et les crimes économiques ; (v) Consolider la stabilité macroéconomique, assainir les finances publiques et renforcer le système financier.
- **Pilier 3 : Consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie**. La consolidation des bases de l'économie et la stabilité macroéconomique en vue d'améliorer les perspectives de croissance passera par l'accélération de la diversification éco-



nomique notamment à travers l'agriculture pour une croissance soutenue, inclusive et résiliente. Les priorités du Gouvernement viseront à : (i) améliorer le climat des affaires et promouvoir l'entrepreneuriat ; (ii) développer l'agriculture et l'agro-industrie ; (iii) diversifier l'économie et développer le commerce, l'industrie ainsi que les PME/PMI ; (iv) rendre le secteur des mines et des hydrocarbures attractifs et performants ; (v) développer le tourisme, la culture et les arts.

- **Pilier 4 : Aménagement du territoire, reconstruction et modernisation des infrastructures** : L'objectif de ce pilier vise à privilégier les infrastructures qui portent sur la création des réseaux de communication et de transport et relient les centres de production ou de transformation aux centres d'approvisionnement, indépendamment des limites des provinces. Il s'agira d'instaurer les conditions nécessaires pour une forte compétitivité interne et externe de la production nationale. Les priorités du Gouvernement vont consister à : (i) aménager le territoire et équilibrer les espaces ; (ii) développer et moderniser les infrastructures de transport et voies de communication pour relier les provinces ; (iii) développer les infrastructures pour améliorer l'accès à l'électricité et à l'eau ; (iv) promouvoir le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC).
- **Pilier 5 : Environnement et développement durable équilibré** : Ce pilier vise la création des meilleures conditions pour un développement industriel respectueux des exigences de l'équilibre écologique et l'environnement de santé des populations. La lutte contre les changements climatiques et leurs répercussions sera intensifiée. Les priorités du Gouvernement vont consister à : (i) protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique ; (ii) assurer le développement rural et urbain ; (iii) assurer une gestion durable de forêts ; (iv) créer les conditions d'un développement durable ; (v) réduire les effets néfastes de retombées de l'exploitation forestière sur la population autochtone ; (vi) assurer un développement équitable de provinces.

Le plan quinquennal de développement a intégré les cibles prioritaires des ODD tout en mettant en perspective quatre priorités stratégiques :

- La sécurité, la paix et la justice à travers des institutions fortes et une meilleure gouver-

nance ;

- La diversification de l'économie visant la création d'emplois décents et la réduction de la pauvreté ;
- La réduction de la vulnérabilité multidimensionnelle des populations dans le cadre des politiques publiques plus efficaces et de l'approche Nexus surtout dans les zones touchées par les conflits armés et inter communautaires ;
- La protection de l'environnement et le développement de la résilience face au changement climatique dans le cadre d'un mode de gouvernance environnementale transparent et efficace.

### 2.3. Trajectoires des ODD

Sur la base des leçons apprises des OMD et des principaux éléments du diagnostic du CCA, les tendances actuelles des ODD dans l'atteinte des cibles prioritaires est compromise pour la RDC à l'horizon 2030. Seulement les deux ODD 10 (inégalités) et 17 (partenariat) pourront voire leurs objectifs atteints. La RDC a aussi des chances d'atteindre au moins la moitié des cibles des objectifs 8 (travail décent/croissance) et 7 (énergie propre). En ce qui concerne l'éradication de la faim (ODD 2) et la réalisation des ODD 1 (pauvreté) et 15 (biodiversité), le pays ne pourra respectivement atteindre que plus ou moins 1/3 et 1/4 des cibles. Aucun avancement très significatif ne pourra être enregistré pour les ODD 3 (santé), 4 (éducation), 5 (genre), 6 (eau/assainissement) et 9 (industrialisation) et un recul sera enregistré pour les ODD 11 (villes durables), 12 (consommation et production responsable), 13 (changement climatique), 14 (vie aquatique) et 16 (paix).

L'analyse rapide de l'évolution **tendancielle et optimale** des 17 ODD de la RDC, selon les trajectoires des principales cibles retenues, permet de dégager une matrice résumant les progrès enregistrés depuis 2015, les contraintes majeures et les accélérateurs possibles. Les principales conclusions de cette matrice peuvent être résumées au niveau des quatre dimensions des ODD : Economique, Sociale, Environnement et Gouvernance.

La **dimension économique des ODD** traduit les trajectoires actuelles de l'ODD 7 (Energie propre et d'un coût abordable), de l'ODD 8 (Travail décent et croissance économique), et de l'ODD 9 (Industrie, Innovation, Infrastructure).

*Au niveau de l'ODD 7 (Energie propre)*, la situation énergétique de la RDC est critique surtout en milieu rural. Pour l'accès universel à l'électricité à l'horizon 2030, la RDC accuse beaucoup de retard, avec un taux d'accès à l'électricité de 10 % en 2015.

*En ce qui concerne l'ODD 8 (Travail décent et croissance économique)*, le secteur informel est le principal pourvoyeur d'emplois précaires et mal rémunérés. Cela est le résultat du retard dans la diversification économique et le manque de compétitivité de l'économie congolaise.

*Au niveau de l'ODD 9 (Industrie, innovation, infrastructure)*, les infrastructures économiques et de transport sont très peu développées en RDC ; l'indice de développement des infrastructures de base n'a jamais franchi le score de 10 (sur 100) se situant entre 5,96 en 2007 et 6,81 en 2010. Le niveau actuel de développement des infrastructures ne contribue pas à la relance des économies provinciales et l'amélioration de l'offre des services essentiels aux populations (accès aux routes, à l'eau potable, etc.). Le secteur industriel en lien avec les potentialités des ressources locales et en réponse aux besoins des populations est très faiblement développé.

Au niveau de la *dimension sociale des ODD*, la situation de référence en 2017 des six premiers ODD et de l'ODD 10 (inégalité) en RDC montre que des progrès ont été enregistrés ces dernières années mais d'importants déficits existent qui risquent de compromettre l'atteinte des objectifs des cibles prioritaires de chacun des ODD surtout en matière d'équité territoriale.

*Le niveau de pauvreté (ODD 1)* reste encore très élevé (70 % sur la base d'un seuil de pauvreté monétaire de 1,90 \$). S'agissant des *inégalités (ODD 10)*, les inégalités entre provinces sont relativement fortes, malgré la baisse de l'indice de Gini qui s'établit en 2012 à 44,4, avec des inégalités plus accentuées au niveau des femmes. Ainsi, en 2012, sept provinces ont un IDH inférieur à la moyenne nationale, avec le plus faible IDH enregistré par la province du Kasaï Central.

Pour ce qui concerne la faim (*ODD 2 : Faim Zéro*), la situation alimentaire et nutritionnelle en RDC est très alarmante d'année en année, résultant de la faiblesse des infrastructures agricoles, du manque d'accompagnement du monde rural et de la défaillance du système d'information et de sensibilisation sur la lutte contre la malnutrition. Cela interpelle, avant tout, l'Etat en tant

que débiteur d'obligations pour assurer le droit à l'alimentation des populations à travers l'appui au secteur agricole et à ses filières de transformation et de distribution.

Pour ce qui est de *l'état de la santé (ODD 3)*, le système sanitaire, malgré une amélioration certaine, reste caractérisé par des taux de mortalité élevés : la mortalité maternelle, malgré une légère baisse, reste encore élevée (846 pour 100 000 naissances en 2013) et il en est de même pour la mortalité infantile. Les épidémies sont souvent très ravageuses en termes de vie humaine. Le manque de personnel qualifié et d'infrastructures de qualité, faute d'efforts d'investissements conséquents, réduisent considérablement l'accès aux soins de qualité.

S'agissant de *l'ODD 4 (Education de qualité)*, il est incontestable que la RDC a enregistré des progrès entre 1990 et 2012, notamment en matière de scolarisation des filles et d'enseignement primaire. Mais force est de constater que des reculs sont réels depuis 2014 et la tendance actuelle des indicateurs de suivi des performances ne permet pas d'entrevoir une pente ascendante vers l'atteinte des objectifs à l'horizon 2030.

Au niveau *des égalités de sexe (ODD 5)*, l'état des lieux révèle que des inégalités persistent entre les hommes et les femmes en matière d'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, action sociale), à la justice, aux ressources (emploi, finance, foncier, renforcement de capacités) et aux instances de prise de décision. La situation reste également préoccupante au niveau des violences basées sur le genre surtout dans les zones de conflits. Selon les données de l'enquête MICS 2017-2018, les hommes ont un meilleur niveau d'alphabétisation (81 %) que les femmes (60 %). L'accès aux médias est meilleur pour les hommes (53 %) que pour les femmes (35 %). En matière d'accès et d'utilisation d'internet, 5 % des femmes ont la possibilité d'accéder à ce type de service alors que cette proportion est de 16 % pour les hommes.

Les pesanteurs socio-culturelles et politiques ainsi que l'impunité face aux multiples violences faites aux femmes et le manque d'accès aux ressources sont les principaux obstacles et contraintes à lever.

Au niveau de *l'ODD 6 (eau et assainissement)*, la moitié de la population n'a pas accès à l'eau potable en 2014. Les progrès enregistrés sont très faibles passant de 43,2 % en 1990 à 50,4 % en 2014 ; la proportion des ménages ayant accès

à l'eau potable en milieu rural est plus faible. La dernière enquête MICS 2017-2018 donne plus de précisions en fonction des sources ; au plan national, le taux d'accès à l'eau à une source améliorée est de 33 %, avec 52 % en milieu urbain et 19 % en milieu rural. Les investissements de l'Etat dans ce secteur sont toujours très faibles pour relever les défis d'ici 2030 et la décentralisation est en retard pour permettre aux collectivités locales de jouer un rôle important dans la fourniture de ce type de services.

Pour **la Dimension économique des ODD, l'ODD11 (villes et communautés durables)**, l'urbanisation est marquée par le rythme de croissance des villes, avec un taux d'urbanisation qui est passé de 26,5 % en 2004 à 40,9% en 2014. Cette urbanisation est peu respectueuse des règles des plans d'urbanisme et les villes de la RDC font face à d'énormes défis sociaux (exclusion, insécurité, etc.), environnementaux (pollution, inondations, - accumulation des déchets, multiplication des habitats sauvages, etc.) et sanitaires (épidémies, sédentarité, etc.). Pour faire face à cette situation, le Gouvernement a déjà entamé l'élaboration d'un schéma national d'aménagement du territoire qui sera suivi par des schémas provinciaux et des plans d'urbanisme pour les grandes villes.

Au niveau de **l'ODD 12 (consommation et production durables)**, du fait de la forte croissance démographique et l'accélération des mouvements migratoires vers les villes, les populations exercent une forte pression sur les ressources, engendrant une réelle dégradation de la qualité de l'environnement. Au niveau de **l'ODD 13 (lutte contre les changements climatiques)**, les impacts du changement climatique se manifestent par la persistance des fortes chaleurs, des pluies violentes et la dégradation des terres. En ce qui concerne **l'ODD 15 (vie terrestre)**, l'état des lieux de la biodiversité montre que le pays a d'énormes potentialités en forêts et zones de conservation de certaines espèces. Certaines zones présentent des situations critiques comme les alentours des grandes agglomérations et dans certaines provinces (Equateur, Kongo Central et les deux Kivu).

La **Gouvernance en RDC** constitue le nœud central du développement durable inclusif et du processus de rétablissement de la paix. La dimension Gouvernance des ODD renvoie aux questions des institutions, au mode de gouvernance, à la paix (ODD16) et au développement de partenariats (ODD17). Concernant **l'ODD16 (Paix, justice et institutions)** et malgré l'organisation d'élections démocratiques depuis 2006, avec

des imperfections notables, l'impact du mode de gouvernance en RDC ne s'est pas traduit par le renforcement de l'état de droit, le rétablissement définitif de la paix dans l'Est du pays, la réduction de la pauvreté des populations et de la corruption. Le pays dispose de plusieurs institutions démocratiques dont l'efficacité est encore faible. Les questions des droits humains et des violences basées sur le genre restent encore entières sur toute l'étendue du territoire surtout dans l'Est. Toutes les mesures adoptées par les différentes institutions (PNUD, OCDE et Fund For Peace) classent la RDC comme un pays très fragile. En 2018, la sévérité de la fragilité de la RDC se situe surtout au niveau politique (redevabilité, justice et corruption), social (personnes déplacées et accès à la justice) et sécuritaire (violences, faiblesse de l'état de droit et insécurité).

## 2.4. Contraintes, insuffisances et défis à relever

Les diagnostics sectoriels, l'analyse du RIA des ODD et la grille d'identification des principaux goulots d'étranglement élaborée pour chacun des 17 ODD permettent de dégager plusieurs insuffisances et contraintes qui pourraient constituer un handicap pour que les ODD de la RDC soient bien orientés sur des trajectoires ascendantes avec des gains rapides selon les secteurs et les zones géographiques, suivant l'intensité des déficits constatés au niveau des principales cibles des ODD.

Le **premier niveau** des lacunes réside dans l'oubli de plusieurs cibles dans l'élaboration des politiques sectorielles. Ainsi, parmi les cibles prioritaires, 14 cibles ne sont pas prises en charge soit 13 % de l'ensemble des cibles. Mais avec le nouveau Gouvernement, issu des élections du mois de décembre 2018, une lecture croisée s'impose entre l'ancien document de référence, le PNSD, et le nouveau plan quinquennal de développement 2019-2023 en vue de mieux arrimer les politiques publiques à l'Agenda 2030 au cours des cinq prochaines années.

Le **deuxième niveau** de lacunes est lié à la faible intégration de façon systématique du genre (ODD5) nécessitant un ajustement afin de bénéficier des effets multiplicateurs que peuvent induire la pleine participation et l'autonomisation des femmes. Il en est de même pour la question de l'inégalité de revenus et du développement inégal des territoires entre provinces. A cela s'ajoute la non intégration, de façon transversale, des problématiques liées à la gestion de

l'environnement surtout les villes (ODD11.6), la production de déchets (ODD12.3 et 12.5), les pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics (12.7), la production des écosystèmes et de la biodiversité (ODD15.9). Enfin, il y a lieu de noter que la gestion des ressources halieutiques est totalement absente.

Le *troisième niveau* de lacunes et insuffisances réside dans la faiblesse de coordination entre les acteurs dans différents secteurs, dans la cohérence des cibles prises en compte, dans les différents documents programmatiques afin de mieux mutualiser les approches et moyens. Ainsi, plusieurs secteurs qui devraient mutuellement se joindre pour l'atteinte de certaines cibles des ODD ne présentent aucune synergie.

Pour être réalisables, les ODD doivent être associés à des politiques publiques mises à jour, des financements pour les soutenir et des indicateurs pour en évaluer les résultats. Outre les lacunes résumées précédemment, s'ajoutent le cadre de mise en œuvre des ODD et la prévisibilité du système de financement des ODD et leur suivi de façon ponctuelle. En matière de mise en œuvre, la RDC n'a pas encore adopté un cadre logique de suivi avec des indicateurs pertinents. Au niveau du financement des ODD, il y a une nécessité impérieuse de mener une analyse fouillée de l'ODD 17 sur les moyens de mise en œuvre afin d'arrêter un schéma de financement des ODD cohérent et réaliste combinant plusieurs outils comme les instruments de financement (Ressources internes, APD, mécanismes innovants, transferts de la diaspora congolaise, etc.), le transfert technologique, la coopération Sud-Sud, le partenariat Public/Privé, l'implica-

tion des provinces et des ETD dans le cadre d'un Programme-Cadre entre le Gouvernement central et les provinces sur les ODD, le renforcement des capacités, etc.

Malgré ces contraintes la RDC a d'énormes atouts pour accélérer le processus de mise en œuvre des ODD si certaines conditions sécuritaires et de gouvernance ainsi que la mise en œuvre des stratégies de gains rapides pour certains ODD prioritaires sont réunies, et en agissant sur certains facteurs structurels et conjoncturels, en particulier :

- *L'amorce rapide des réformes structurelles* touchant les domaines de la gouvernance et de la sécurité qui constituent le pilier moteur permettant le retour de la confiance, la consolidation de la paix et la mise en œuvre de nouvelles politiques publiques répondant aux défis des ODD ;
- *La mise en œuvre des nouvelles politiques publiques pour engager le pays dans un nouveau schéma de croissance inclusive* (ODD 1 et 8), favoriser l'accès à l'énergie (ODD 7) et réduire les inégalités (ODD 10) ;
- *Des stratégies sectorielles plus efficaces basées sur des preuves et axées sur les résultats* pour accélérer le rythme des progrès actuels des ODD 1, 2, 3, 4,5, 6, 9 et 15 ;
- *Des réformes drastiques et innovantes dans les domaines de la gouvernance économique et de promotion du développement durable exigeant un leadership politique développementaliste*, pour renverser la trajectoire actuelle des ODD 11, 12, 13, 14, 16 et 17.



## 3. CONTRIBUTION DES NATIONS UNIES POUR L'ATTEINTE DE L'AGENDA 2030

### 3.1. Théorie générale du changement

La raison première de l'UNSDCF est la contribution du SNU à des changements de conditions/comportements/pratiques dans l'amélioration des conditions de vie des populations, le respect de la dignité humaine à travers le respect des droits humains, le relèvement du niveau de développement du capital humain ainsi que les changements du mode de fonctionnement des institutions du pays dans le sens de la transparence et de l'efficacité des politiques publiques. En effet, la croissance économique et les politiques sectorielles menées par la RDC au cours de ces dix dernières années n'ont pas produit les résultats escomptés. L'économie du pays connaît toujours des difficultés de transformation structurelle du fait que la croissance congolaise est tributaire du secteur extractif. La pauvreté monétaire et non monétaire est toujours de masse, avec des fortes inégalités de revenus et de territoires ; le capital humain est peu adapté aux exigences de l'œuvre d'un développement inclusif durable, occasionnant un sous-emploi très élevé en milieu rural et le chômage des jeunes. Plusieurs facteurs socio-politiques et causes profondes expliquent le retard dans les mutations économiques et sociales qui n'ont pu être déclenchées suivant une trajectoire ascendante, mettant la RDC sur un sentier de croissance inclusive à fort impact sur les structures productives et le relèvement du niveau de développement du capital humain ainsi que sur la qualité des institutions.

Les principales causes immédiates, sous-jacentes et structurelles des problèmes de développement, de gouvernance et de paix sont multiples renvoyant souvent au poids de l'économie de subsistance, de rente et de l'économie informelle, de la vulnérabilité multidimensionnelle ainsi que le retard accusé dans le développement du capital humain.

Au niveau du *développement du capital humain*, les principales causes immédiates sont la profondeur de la pauvreté, le fort taux de croissance démographique et les guerres successives. Ces causes immédiates renvoient nécessairement aux causes sous-jacentes qui se résument au faible accès aux services sociaux de base, au manque d'efficacité des politiques sectorielles et à la qualité de la gouvernance de plusieurs secteurs sociaux. Les causes structurelles sont les fortes inégalités sociales et territoriales ainsi que la faiblesse du système d'allocation des ressources au développement du capital humain.

En ce qui concerne la *faible diversification de l'économie* de la RDC, les causes immédiates sont le repli sur l'économie de rente, les modes de production d'économie de subsistance et la faible valorisation des produits locaux. Les causes sous-jacentes sont les faibles productivités du secteur agricole et la non-inclusivité de la croissance économique. Les causes profondes renvoient principalement la faible inclusivité de la croissance économique et au sous-équipement en infrastructures structurantes.

*La gestion durable du cadre de vie et de l'environnement* est confrontée à une diversité de facteurs de blocage et de contraintes d'ordre conjoncturel et structurel. Les causes immédiates sont l'étendue de la pauvreté rurale, l'urbanisation désordonnée et le sous-équipement généralisé des provinces. Les causes sous-jacentes sont la faible gestion intégrée des ressources naturelles et la fragilité des écosystèmes. Les causes profondes sont l'absence d'une stratégie nationale de développement durable inclusif mise en œuvre dans le cadre d'une vision prospective d'aménagement du territoire et de décentralisation bien engagée selon une démarche de progressivité.

Au niveau de *la gouvernance*, les causes immédiates sont le développement de la corruption, la faible qualité des services publics et les difficultés d'accès aux services de la justice surtout pour les groupes les plus vulnérables. Les causes sous-jacentes sont l'inefficacité de plusieurs politiques publiques et le manque de culture de redevabilité à tous les niveaux de la gestion des ressources publiques. Enfin, les causes profondes sont l'inexistence d'une véritable administration du développement et l'insuffisante participation des acteurs locaux et nationaux dans la gestion du développement.

En termes de consolidation de la paix, l'instabilité et les conflits récurrents constituent une cause sous-jacente transversale du niveau de pauvreté, de la gravité de la violation des droits humains, des crises alimentaires et du déplacement des populations. Les causes profondes identifiées peuvent s'organiser autour de quatre thèmes : la mobilisation autour de la terre et l'identité, les dilemmes sécuritaires, l'exploitation des ressources naturelles ; et les dimensions régionales.

La théorie du changement général de l'UNSDCF 2020-2024 ne produira ses résultats en termes d'effets de changement dans plusieurs domaines que :

- **Si** la stabilité des institutions, le renforcement de l'état de droit, la consolidation de la paix et de la sécurité sur l'ensemble du territoire sont accélérés dans le cadre d'un mode de gouvernance efficace et redevable pour une société en paix, en sécurité et juste ;
- **Si** les populations bénéficient d'une manière équitable des dividendes d'une croissance économique inclusive durable et si les capacités d'adaptation, de résilience et de gestion durable du capital naturel sont renforcées face aux effets du changement climatique et à la mauvaise gouvernance du secteur de l'environnement ;
- **Si** les populations accèdent plus facilement aux services sociaux de qualité durablement y compris la protection sociale inclusive en particulier pour les plus vulnérables ;
- **Si** les facteurs de fragilité de l'Etat et de vulnérabilité multidimensionnelle des populations sont réduits et maîtrisés afin de réduire la dépendance de l'économie nationale à la volatilité des marchés mondiaux des matières premières et certains chocs extérieurs permettant à la RDC d'avoir plus de capacités de financement des priorités des ODD.

**Alors** l'amélioration de la situation sécuritaire, la consolidation de la paix, l'efficacité de la gouvernance, le respect de la dignité humaine et le

développement économique contribueront à réduire la vulnérabilité multidimensionnelle des populations, à relever le niveau du développement humain et rétablir la confiance entre l'Etat et les populations dans le cadre d'un nouveau contrat social et un renouveau de la cohésion sociale.

Cette théorie du changement s'inscrit dans la vision du SNU en RDC énoncée ainsi « l'Equipe Pays (EP) en tant que partenaire fiable et uni dans l'action, appuiera efficacement son soutien aux priorités du PNSD pour que les Congolais vivent paisiblement dans un environnement de paix, de sécurité et qu'ils bénéficient, dans le cadre de la dynamique de mise en œuvre des ODD, de l'accès équitable aux services sociaux de base, de protection de leurs droits, des opportunités économiques et des services de qualité d'un système judiciaire accessible et efficace, grâce à un mode de gouvernance apaisée, efficace et à une croissance économique inclusive soucieuse de la gestion durable des ressources naturelles ».

Les changements escomptés impliquent la mitigation des risques majeurs liés principalement à la consolidation de la paix dans l'Est du pays dans le cadre du retrait progressif de la MONUSCO, à la sécurité sur l'ensemble du territoire, au rétablissement de la confiance entre l'Etat et les populations, au changement du mode de gouvernance pour qu'il soit plus efficace, la restauration de l'autorité de l'Etat, et les risques liés à la résurgence de conflits armés et intercommunautaires ainsi que les risques liés aux effets du changement climatique.

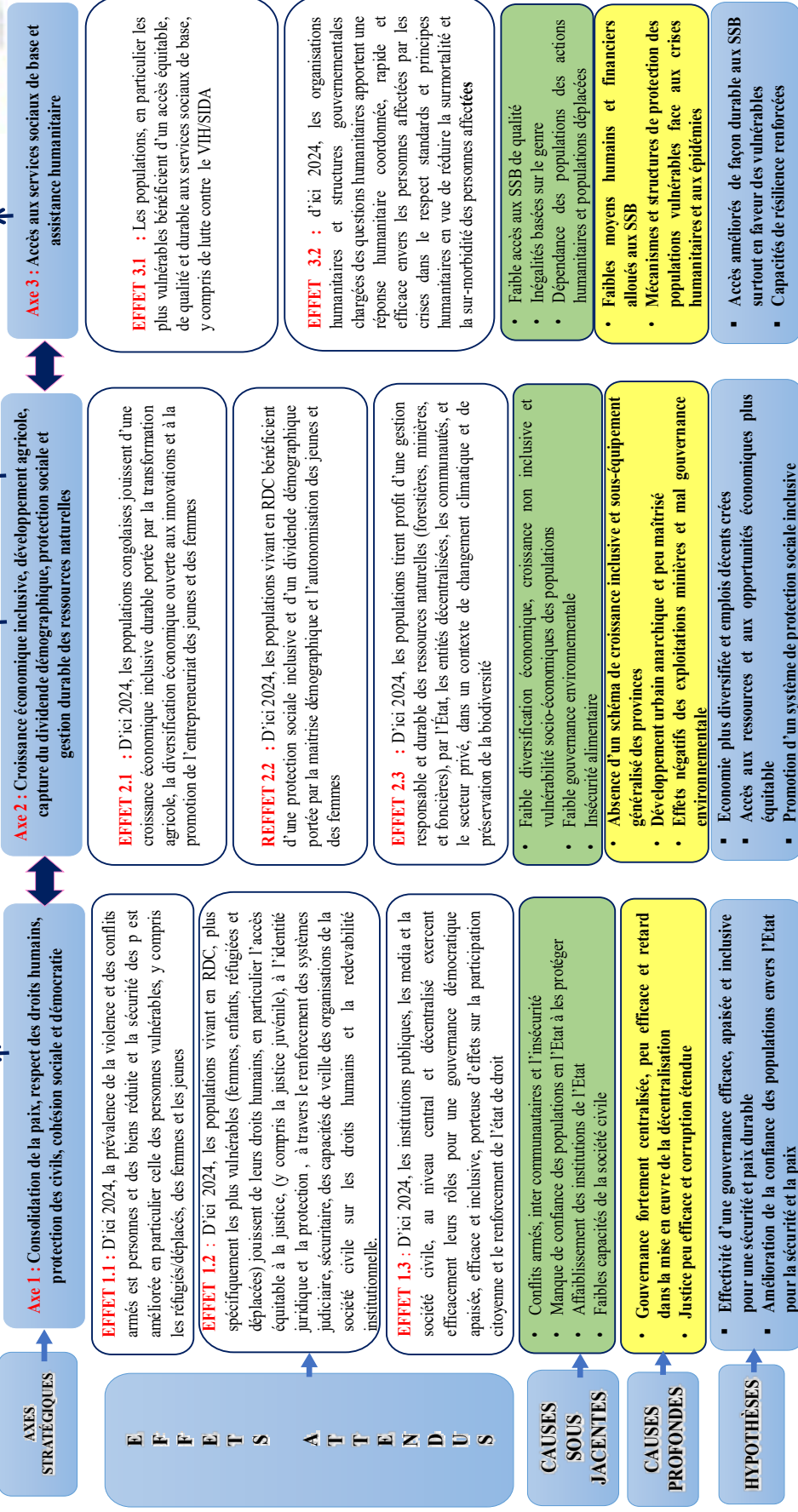
# RDC : UNSDCF 2020-2024: Théorie du changement

2030



Plan  
Quinquennal  
2019-2023

Unité dans l'action pour le renforcement de l'Etat de droit, la consolidation de la paix et la promotion d'un développement durable inclusif à l'horizon 2030 concourant à l'amélioration de l'accès équitable aux services sociaux de base et aux opportunités économiques tout en veillant à ce que personne ne soit laissé de côté



**Risques :** i) Lenteur dans l'amélioration du mode de gouvernance et de la consolidation de la paix, ii) Continuité de la croissance économique basée sur les mines et l'impunité face aux actes de corruption et des violences surtout celles basées sur le genre, iii) Retard dans la mise en œuvre de la décentralisation et iv) Aggravation de la vulnérabilité socio-économique des populations

## 3.2. Priorités stratégiques du Système des Nations Unies

Sur la base de la vision stratégique de l'EP pour l'UNSDCF, dégagée à partir des orientations de plusieurs référentiels comme l'Agenda 2030 relatif aux ODD, les conclusions du CCA 2019, le plan quinquennal de développement 2019-2023 et les leçons apprises de la mise en œuvre de l'UNDAF 2013-2019, ainsi que de l'analyse des avantages comparatifs, l'assistance du Système des Nations Unies en RDC se focalisera sur trois axes stratégiques :

- Consolidation de la paix, respect des droits humains, protection des civils, cohésion sociale et démocratie
- Croissance économique inclusive, développement agricole, capture du dividende démographique, protection et gestion durable des ressources naturelles
- Accès aux services sociaux de base et assistance humanitaire

Le CCA a mis en exergue l'importance stratégique de certains accélérateurs ayant des effets d'entraînement sur plusieurs cibles des ODD. Les défis majeurs des ODD pour la RDC impliquent la prise en compte et l'intégration de certaines cibles des ODD notamment : i) l'amélioration de l'efficacité de la gouvernance, ii) la consolidation de l'état de droit à travers des actions ciblées visant le secteur de la justice et le renforcement des capacités de veille de la société civile, iii) la croissance inclusive et la réduction de la vulnérabilité multidimensionnelle des populations, iv) le développement durable et la gestion durable des ressources naturelles dans le cadre d'une bonne gouvernance environnementale et v) la complémentarité et la convergence entre le développement, l'humanitaire et la paix selon l'approche Nexus.

L'UNSDCF devra contribuer, d'ici 2024, à ce que les populations pauvres et vulnérables améliorent leurs revenus, leur sécurité alimentaire et bénéficient de l'accès aux services sociaux de base grâce à de nouvelles politiques publiques et une gouvernance efficace porteuse d'effets sur la paix, la cohésion sociale, la protection de l'enfant et de la femme contre toutes les formes de violence et de discrimination. Il contribuera ainsi à créer les meilleures conditions pour de mise en œuvre des ODD.

## 3.3. Principaux résultats attendus

Les résultats de l'UNSDCF sont alignés sur les priorités nationales et contribuent à la réalisation de plusieurs des trente-huit cibles (38) prioritaires retenues au regard de leurs spécificités

et des priorités nationales. Les principales cibles retenues peuvent être résumées au niveau de quatre grands enjeux : i) la bonne gouvernance et la paix, ii) la diversification de l'économie et la création d'emplois décents dans le cadre d'un schéma de croissance inclusive, iii) le développement du capital humain et le renforcement des capacités de résilience et iv) la gestion durable des ressources naturelles et l'amélioration de la *gouvernance environnementale*.

### 3.3.1 Axe 1 : Consolidation de la paix, respect des droits humains, protection des civils, cohésion sociale et démocratie

Dans l'ensemble, la RDC accuse un faible niveau de gouvernance politique, économique et son niveau de corruption reste très élevé. Le pays a accusé, au cours de ces dernières décennies, des reculs notables au niveau de l'état de droit, de dégradation de la sécurité (avec une très forte dégradation de la sécurité individuelle) et l'aggravation de la situation des droits humains.

L'organisation des élections présidentielles, législatives et provinciales en 2006, 2011 et 2018 (qui étaient planifiées pour 2016), n'a pas atténué les problèmes liés aux faibles performances des institutions et mécanismes de gouvernance.

La RDC demeure un pays fragile, fortement marqué par la centralisation des pouvoirs, faute d'engagement dans l'organisation des élections locales et le transfert des compétences et moyens aux provinces et aux ETD. Le pays connaît une situation sécuritaire de plus en plus volatiles, surtout à Est, où se multiplient des groupes armés sont nombreux et organisés. L'affaiblissement de l'autorité de l'Etat due au retard accusé dans la mise en œuvre des réformes dans les secteurs de la sécurité, de la justice, de la fonction publique et du système électoral fragilisent la gouvernance nationale et créent des risques pour le processus de stabilisation et de consolidation de la paix.

Les causes de la fragilité des institutions et d'insécurité sont multiples. Le manque de dialogue politique inclusif, par exemple, limite les compromis entre les forces politiques, notamment sur le mode de gouvernance. Il manque aussi une vision prospective de la gouvernance nationale et provinciale. Les grands principes de la Constitution et des engagements internationaux en matière de politiques publiques plus décentralisées, respectueuses du principe de partage des pouvoirs et des ressources entre le Gouvernement central et les provinces ne sont pas suffisamment traduits dans les faits. A cela s'ajoutent les faibles capacités des forces armées et de sécurité et leur difficulté à couvrir l'immensité du territoire congolais. Enfin l'absence d'un système judiciaire impartial



et efficace est une autre limitation à la stabilisation du pays.

Le SNU contribuera à la résolution de ces problèmes à travers trois effets : i) réduction de la violence, des conflits armés et amélioration de la sécurité des personnes, ii) garantie de droits (économiques, sociaux, culturels, etc.), iii) meilleurs accès à la justice et développement des capacités de veille de la société civile.

*Effet 1.1 : D'ici 2024, la prévalence de la violence et des conflits armés est réduite et la sécurité des personnes et des biens est améliorée en particulier celle des personnes vulnérables, y compris les réfugiés/déplacés, des femmes et les jeunes*

Cet effet contribuera à l'atteinte des cibles des ODD 5 (5.1), 10 (10.1, 10.3) et 16 (16.3, 16.4).

Le rétablissement de l'autorité de l'Etat à tous les niveaux surtout au niveau des institutions provinciales, sécuritaires et des mécanismes du dialogue politique ainsi que la promotion des espaces/platformes multi acteurs au niveau communautaire est déterminant pour les changements attendus en matière de sécurité des personnes et des biens ainsi que de consolidation de la paix. Dans ce contexte, le SNU confortera les efforts de renforcement des capacités de certaines institutions nationales (Assemblées nationales, Cour Constitutionnelle, etc.), provinciales, locales, des communautés et de la société civile pour favoriser l'enracinement des pratiques républicaines au niveau des forces de sécurité et de responsabilisation des populations dans la gestion des affaires locales. L'émergence et le développement des mécanismes alternatifs de règlement des conflits appuyant les institutions provinciales et locales seront un levier important pour la réconciliation et la cohésion nationale.

Dans ce contexte mouvant au plan sécuritaire et fragile du fait des faibles capacités de l'Etat, des autorités provinciales, des organisations de la société civile et des populations, le SNU mettra l'accent sur le renforcement des capacités de certaines administrations de proximité visant l'amélioration de la qualité de services de sécurité, de conseil aux populations et la protection des populations les plus vulnérables face à leur insécurité humaine dans ses multiples dimensions (intégrité physique, dignité humaine, respect de leurs droits face aux violences, etc.) surtout au niveau de certaines parties du territoire de la RDC et à l'impunité, faute de services judiciaires de proximité efficaces. Le renforcement des mécanismes alternatifs associant les institutions provinciales/locales et les communautés en vue de prévenir les conflits, gérer les situations de crises et régler plus facilement et rapidement certains types de

conflits locaux. Des initiatives locales, provinciales et nationales bénéficieront accompagnement en vue de favoriser la réconciliation nationale et la paix.

Le SNU appuiera aussi les efforts du Gouvernement et des populations locales dans le but d'approfondir le dialogue social et politique entre tous les acteurs concernés par les violences en vue de promouvoir les chartes de bonne conduite et de créer les meilleures conditions de rétablissement de la confiance entre, d'une part, les communautés et, d'autre part, les populations et les forces de sécurité. Le SNU favorisera également la promotion des valeurs traditionnelles et culturelles positives comme vecteurs de changement des mentalités et des comportements des populations dans les zones très touchées par les conflits et les violences basées sur le genre ainsi que la marginalisation de certaines communautés.

*Effet 1.2 : D'ici 2024, les populations vivant en RDC, plus spécifiquement les plus vulnérables (femmes, enfants, réfugiées et déplacées) jouissent de leurs droits humains, en particulier l'accès équitable à la justice, (y compris la justice juvénile), à l'identité juridique et la protection, à travers le renforcement des systèmes judiciaire, sécuritaire, des capacités de veille des organisations de la société civile sur les droits humains et la redevabilité institutionnelle.*

Cet effet contribuera à l'atteinte de la cible 16.9 de l'ODD 16.

Dans ce cadre, le SNU contribuera, avant tout, au renforcement du dispositif national et des dispositifs provinciaux de protection et de promotion des droits humains dans toutes les sphères et à tous les niveaux, en direction surtout des populations les plus vulnérables, telles que les enfants, les femmes, les personnes réfugiées et les déplacés, au regard des recommandations du rapport de d'Examen Périodique Universel. L'accent sera également mis sur l'élargissement et la garantie des espaces d'expression des droits humains et de manifestations publiques en vue de permettre aux populations, surtout celles qui sont les plus vulnérables, de défendre leurs droits civiques, politiques sociaux, économiques et culturels. Le plaidoyer sera aussi intensifié pour l'application effective des textes ratifiés par la RDC y compris ceux en matière des violences faites aux femmes et aux enfants intégrant la prévention, la protection et la réparation pour les victimes.

Ensuite, le SNU continuera à promouvoir une justice indépendante, efficace et crédible. Il contribuera à l'amélioration de l'accès aux services judiciaires de qualité et à la lutte contre la

corruption et l'impunité. Les structures sociales qui favorisent le règlement pacifique des contentieux seront également accompagnées. Son plaidoyer sera renforcé pour améliorer l'accès des femmes et des personnes les plus vulnérables à la justice grâce à des assistances judiciaires et des actions pour briser les barrières et éliminer tous les facteurs de discrimination. La justice des mineurs sera renforcée pour lutter contre les violations des droits des mineurs.

*Effet 1.3 : D'ici 2024, les institutions publiques, les media et la société civile, au niveau central et décentralisé exercent efficacement leurs rôles pour une gouvernance démocratique apaisée, efficace et inclusive, porteuse d'effets sur la participation citoyenne et le renforcement de l'état de droit.*

Cet effet contribuera à l'atteinte de la cible 16.6 de l'ODD 16.

Le manque de confiance à l'indépendance des trois pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire) et le déficit de légitimité des pouvoirs locaux directement élus sont des problèmes clés qui minent le développement des institutions efficaces et en qui les populations ont confiance pour leur sécurité. L'accès à l'information et le rôle des organisations de la société civile en tant que capacités de veille et d'appui à certains processus nationaux sont également au cœur de la problématique de la gouvernance inclusive et efficace.

Le SNU contribuera à l'amélioration du système électoral dans ses mécanismes inclusifs de concertation, de consultation et de dialogue, ainsi que pour son efficacité avec l'organisation des élections garantissant la transparence et la crédibilité des résultats.

L'appui du SNU touchera les domaines liés à l'amélioration de la qualité des services publics délivrés aux populations en renforçant les capacités de certaines administrations publiques pour faciliter les démarches administratives, aux populations les plus vulnérables, liées à la justice, la protection sociale, l'enregistrement des naissances, l'accès à certains filets sociaux et les mesures d'accompagnement en direction des victimes des violences basées sur le genre.

Compte tenu de l'étendue de la corruption, le SNU appuiera des actions ciblées au niveau de certaines institutions comme la Cour des comptes et l'Assemblée Nationale, pour développer la culture et les mécanismes de redevabilité des institutions et des individus en charge de la gestion des affaires publiques.

Le SNU continuera à soutenir tous les efforts pour promouvoir un système de gouvernance locale capable de fournir des services, d'impulser le développement économique local en ligne avec les priorités exprimées par les populations et enraceriner la participation citoyenne dans toutes les séquences de gestion du développement local dans une optique de participation citoyenne dans la gestion des affaires publiques à tous les niveaux. Une attention particulière sera accordée au développement des capacités de certaines chaînes de contrôle des dépenses publiques situées au niveau des institutions publiques clés (ministère des finances principalement) et de la société civile pour renforcer la lutte contre la corruption et les capacités de veille sur les droits humains, les violences faites aux femmes et aux enfants.

Les appuis du SNU se focaliseront également sur le renforcement des capacités des organisations de la société civile et des médias en vue de les professionnaliser et les responsabiliser pour une information éclairée et fiable sur les enjeux du développement, de la paix et des changements à opérer dans des domaines très sensibles liés aux droits humains, à la tolérance, au vivre ensemble, aux questions démographiques, à la violence faite aux femmes, au développement durable, etc.

### *3.3.2 Axe 2 : Croissance économique inclusive, développement agricole, capture du dividende démographique, protection et gestion durable des ressources naturelles*

L'économie congolaise a connu un taux de croissance annuel moyen de 6%, entre 2004 et 2017. Cette croissance s'est distinguée par des fluctuations, passant de 5,6 % en 2006 à 3,7 % en 2017, et sa faible inclusivité due au fait que cette croissance est toujours portée par les secteurs extractifs, en particulier les mines. L'insuffisance des infrastructures et un climat peu propice à l'investissement font partie des principaux défis à relever.

La croissance économique de ces dernières années n'a pas eu d'impacts très significatifs sur l'accélération du développement humain. La pauvreté monétaire et multidimensionnelle se situe à un niveau très élevé, proche de 74 % en 2013-2014, l'inflation a atteint un taux proche de 50 % en 2017 et le franc congolais s'est déprécié de 24 % pour la même année. L'insécurité alimentaire est également l'une des causes de la pauvreté en RDC. Certaines zones, connaissant des situations permanentes de crise, ont des besoins d'assistance accrus.

La prédominance des activités minières avec des faibles retombées sur la diversification de l'économie du pays et les recettes du budget de

l'Etat a réduit les opportunités de reconstruction et d'édification d'une économie nationale impulsée par des activités ascendantes de diversification des bases productives et des capacités nationales d'entrepreneuriat de développement des économies provinciales et locales. Cette logique de fonctionnement d'une économie de rente a généré la grande corruption qui concerne une large gamme de transactions.

Ces choix économiques basés sur les industries extractives ont eu des impacts négatifs sur l'environnement et la gestion des ressources naturelles. Les potentialités forestières sont en recul, les impacts environnementaux des exploitations minières sont considérables et les effets du changement climatique se traduisent par des phénomènes récurrents comme les inondations et le recul des activités agricoles dans certaines zones.

Le SNU contribuera à résoudre ces problèmes à travers trois effets : i) promotion d'une croissance inclusive, ii) développement d'un système de protection sociale inclusif et iii) amélioration de la gestion durable des ressources naturelles.

**Effet 2.1 : D'ici 2024, les populations congolaises jouissent d'une croissance économique inclusive durable portée par la transformation agricole, la diversification économique ouverte aux innovations et à la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes**

Cet effet permettra la contribution à l'atteinte des cibles des ODD 8 (cible 8.1 et 8,5), de l'ODD 9 (cible 9,2) et de l'ODD1 (cible 1.1).

En appui aux priorités du développement de la RDC dans le cadre de son plan de développement et aux cibles prioritaires des ODD, le SNU contribuera à rendre la croissance économique plus inclusive au profit de toutes les catégories de la population surtout pour les plus pauvres. Cette croissance aura un fort impact sur la réduction des inégalités sociales et territoriales. Ces appuis prendront la forme d'actions multisectorielles et multiformes visant à la fois certains référentiels de développement et programmatiques, l'appui-conseil, l'efficacité de coordination des politiques publiques, la promotion de l'entrepreneuriat et l'emploi décent.

Ainsi, le SNU appuiera l'amélioration de la qualité de référentiels de planification stratégique (comme le Schéma National d'Aménagement du Territoire – SNAT), la finalisation de la vision de la RDC 2040 et le prochain plan de développement du pays. Cela permettra un meilleur alignement des politiques sectorielles dans un processus de transformation structurelle sur les principales cibles des ODD, intégrant la dimension genre,

les jeunes et l'inclusivité sociale et territoriale. En matière de croissance inclusive et de transformation structurelle, la contribution du SNU consistera à accompagner les initiatives du gouvernement à mieux se doter d'une stratégie nationale de diversification de l'économie à travers des filières productives génératrices d'effets d'entraînement sur les économies régionales, à approfondir la réflexion sur les piliers du schéma de croissance inclusive et ses accélérateurs surtout au niveau des sphères productives des pauvres qui sont occupés majoritairement par les activités informelles.

Le développement des chaînes de valeur agricole à travers le renforcement des partenariats entre les petits producteurs et les opérateurs du secteur privé, l'agrobusiness et les infrastructures nécessaires d'accompagnement (plateforme de services, barrages hydro-agricoles, etc.) pour le développement du secteur agricole dans son ensemble, y compris la formation professionnelle, bénéficieront de l'accompagnement du SNU dans les zones disposant de réelles potentialités de petits promoteurs. Les capacités des institutions publiques et privées œuvrant dans les secteurs porteurs de croissance seront renforcées pour développer et mettre en œuvre des stratégies et politiques sectorielles efficaces (politiques agricoles, des PME, finance inclusive, genre dans l'agriculture, emploi).

Enfin, le SNU vise, à travers ses prochains appuis, l'amélioration de la coordination des politiques sectorielles et la gestion de l'espace en vue de promouvoir des mécanismes de coordination et de pilotage du développement efficaces, la réalisation du Schéma National et des schémas provinciaux et des plans provinciaux de développement.

**Effet 2.2 : D'ici 2024, les populations vivant en RDC bénéficient d'une protection sociale inclusive et d'un dividende démographique portée par la maîtrise démographique et l'autonomisation des jeunes et des femmes.**

Cet effet contribuera à l'atteinte des cibles de l'ODD 1 (1.3) et l'ODD 3 (3.7 ; 3.8).

Compte tenu des niveaux élevés de fécondité et des forts taux de mortalité maternelle, le SNU accompagnera, de façon active, l'intégration des variables sociodémographiques dans les principales politiques sectorielles en vue de bien capter le dividende démographique dans les processus de planification et de mise en œuvre des programmes de développement. L'élargissement de la disponibilité de l'accès aux services de planification familiale volontaire de

qualité ainsi qu'aux services de prise en charge holistique de la fistule obstétricale sera renforcé. L'appui portera aussi sur l'intégration de la planification familiale au programme de sécurité alimentaire et de paix, selon des approches appropriées, pour offrir aux jeunes filles et adolescentes des services adaptés à leurs besoins.

La contribution du SNU visera aussi, d'une part, la mise en œuvre d'une stratégie nationale de financement de la santé qui devrait être adaptée au contexte de chaque province du pays et, d'autre part, l'élaboration et la mise en œuvre d'une feuille de route consensuelle et multisectorielle de la couverture sanitaire universelle en RDC ainsi que la promotion et l'appui des services intégrés de prise en charge des personnes les plus vulnérables. Sa contribution est attendue pour accélérer le projet multi bailleurs pour la réalisation du prochain recensement de la population <sup>4</sup>.

Les appuis du SNU renforceront également la formation de la diversité des acteurs sur leurs droits économiques et sociaux afin de mieux clarifier les rôles des principaux titulaires de droits et détenteurs d'obligations.

*Effet 2.3 : D'ici 2024, les populations tirent profit d'une gestion responsable et durable des ressources naturelles (forestières, minières, et foncières), par l'État, les entités décentralisées, les communautés, et le secteur privé, dans un contexte de changement climatique et de préservation de la biodiversité*

Cet effet contribuera à l'atteinte des cibles 15.2 et 15.9 de l'ODD 15.

Les impacts du changement climatique se manifestent désormais sur tout le territoire national, notamment dans les secteurs de l'agriculture et de l'accès aux ressources ; ce qui induit une forte vulnérabilité en matière de sécurité alimentaire, nutritionnelle et de santé publique. Dans certaines régions, surtout l'Est, les exploitations minières créent des effets néfastes sur les nappes phréatiques, sur l'agriculture et le tissu social des populations. Le changement climatique se manifeste aussi par des phénomènes extrêmes de vents et de pluies diluviennes un peu partout provoquant des inondations et des destructions d'habitats.

Le SNU consolidera ses acquis dans l'amélioration des documents stratégiques et programmatiques et renforcera ses actions ciblées pour la prise en compte des effets des catastrophes et

<sup>4</sup> La RDC fait face à un défi de disponibilité des données démographiques fiables puisque le dernier recensement de la population date de 1994. Cette situation ne facilite pas le travail de planification et de programmation de développement économique, sociale et environnementale du pays.

du changement climatique à travers l'adaptation et l'atténuation ainsi que la gouvernance environnementale en vue de mieux préserver le capital naturel du pays et d'assurer une gestion durable des ressources naturelles de façon décentralisée autour des plateformes multi-acteurs et sur la base des plans locaux de gestion durable des ressources naturelles.

Le SNU mettra aussi l'accent sur la question du zonage des ressources naturelles et de la surveillance des forêts, ainsi que celle du développement des mécanismes de gestion transparente des ressources naturelles dans le cadre de la mise en place des plateformes de la société civile dans certaines zones ciblées, en vue de garantir les fonctions de veille, surveillance et redevabilité de tous les acteurs. La mise en place d'un cadre légal et réglementaire opérationnel sur l'exploitation minière artisanale, responsable et durable, pour assurer une meilleure inclusion économique et sociale des petits producteurs investis dans l'exploitation minière sera parmi les actions à engager au cours des cinq prochaines années.

### 3.3.3 Axe 3 : Accès aux services sociaux de base et assistance humanitaire

Tous les indicateurs du développement humain, de la pauvreté (monétaire et multidimensionnelle), du niveau d'insécurité alimentaire, des personnes en situation de précarité et de l'importance des actions humanitaires démontrent clairement le faible niveau de développement du capital humain et les difficultés d'accès des populations surtout les plus vulnérables, aux services sociaux de base, à l'eau et à un cadre de vie décent. [Le rapport mondial sur le développement humain du PNUD de 2018](#) indique que la pauvreté multidimensionnelle qui appréhende la pauvreté à travers trois dimensions (cadre de vie, santé et éducation), a touché, en 2013-2014, 74% de la population congolaise, avec une très forte intensité (52,5 %) ; le taux de l'extrême pauvreté multidimensionnelle se situe à 36,7 %. L'insécurité alimentaire est également l'une des causes de la pauvreté en RDC, avec 15,5 millions de personnes touchées, en 2019 (IPC Phase 3 de crise et Phase 4 d'urgence).

En matière d'accès aux services sociaux, malgré les progrès enregistrés depuis 2001, on assiste depuis 2010 à un renversement de situation dans plusieurs secteurs. Ainsi, dans le secteur éducatif, le taux d'abandon, aux niveaux primaire et secondaire est en nette progression ; la baisse de la qualité de l'enseignement à tous les niveaux est parmi les causes des problèmes dans l'amélioration du niveau de développement du capital humain. Pour le secteur de la santé, la situation est marquée par i) un profil épidémiologique dominé

par les maladies transmissibles et non transmissibles, une mortalité maternelle et infanto-juvénile parmi les plus élevées d'Afrique, malgré les baisses de ces dernières décennies ; ii) le retour régulier de certaines épidémies comme Ebola, la rougeole et le choléra ; iii) des situations d'urgence humanitaire complexes liées au déplacement des populations, à l'insécurité alimentaire, aux victimes de violences, etc. et iv) une fragmentation du système de santé avec un accès faible aux services par les populations pauvres.

Compte tenu de la vulnérabilité multidimensionnelle des populations rurales et urbaines en particulier en matière de sécurité alimentaire, de malnutrition des enfants, du nombre des personnes déplacées et de l'absence d'un système de protection sociale inclusif, le SNU contribuera à la résolution des problèmes ci-dessus, à travers deux effets : i) l'accès équitable, de qualité et durable surtout pour les populations les plus vulnérables et ii) l'assistance des populations affectées par les situations d'urgence.

**Effet 3.1 : Les populations, en particulier les plus vulnérables bénéficient d'un accès équitable, de qualité et durable aux services sociaux de base, y compris de lutte contre le VIH/SIDA**

Cet effet contribuera à l'atteinte des résultats des cibles de l'ODD2 (2.1 et 2.2), de l'ODD 3 (3.1, 3.2 et 3.3) et de l'ODD 4 (4.5)

Le SNU, qui inscrit ses appuis dans les principales cibles des ODD, mettra en œuvre un ensemble d'actions visant l'optimisation de ses appuis dans l'amélioration de l'accès à des services sociaux de base de qualité et efficaces, surtout pour les groupes les plus vulnérables, en particulier les femmes et les enfants. Les actions viseront le renforcement des capacités institutionnelles, techniques aux niveaux national, décentralisé et des communautés, le plaidoyer centré surtout sur les ODD, et l'offre de services sociaux de qualité et de façon durable. Un lien sera également réalisé avec la nécessité d'augmenter les opportunités de création de revenus des ménages afin de leur permettre d'accéder plus facilement aux services sociaux de base. Le SNU confortera et renforcera selon les zones géographiques et suivant les approches retenues, en particulier le Nexus « humanitaire, développement et paix », les initiatives d'accompagnement des partenaires nationaux (au niveau national, provincial et local) et d'autres partenaires pour la construction et la mise à niveau de certains centres de santé de base, d'infrastructures d'eau potable et d'assainissement. La composante des meilleures pratiques d'hygiène et nutritionnelles fera partie intégrante des appuis au niveau des écoles et à l'échelle communautaire.

Au niveau de l'éducation, le SNU mettra l'accent sur les cycles préscolaires, primaires et d'autres niveaux d'enseignement sur la base des objectifs sectoriels tout en prenant en considération plus particulièrement la scolarisation des filles et le système d'apprentissage alternatif existant y compris la formation professionnelle ; la question de mise à niveau des compétences des enseignants sera également partie intégrante des appuis envisagés. Dans ce cadre, le SNU contribuera aussi aux efforts d'alignement des politiques éducatives au regard des cibles ODD et à la mise en œuvre des programmes de diversification de l'offre éducative et d'amélioration de performances du secteur.

Au niveau de la santé, le SNU mobilisera ses compétences et moyens pour renforcer les référentiels programmatiques du secteur de la santé et l'amélioration de la qualité des services intégrés y compris les interventions essentielles et d'urgence en matière de soins maternels et néonataux ainsi que la dotation d'équipements de chaîne d'approvisionnement fonctionnels. L'objectif est de contribuer efficacement à la réduction de la mortalité maternelle et néo natale à travers le renforcement des soins obstétricaux. Les appuis viseront également à maintenir un bon niveau de couverture vaccinale chez la femme et l'enfant et à combattre la malnutrition chronique des enfants de moins de cinq ans. En matière de lutte contre le VIH/Sida, le SNU renforcera ses interventions de prévention, sur les campagnes de sensibilisation et l'accès au traitement ARV et le suivi biologique en conformité avec l'objectif 90-90-90. Enfin, des actions visant la protection des femmes contre toutes les formes de violence seront entreprises dans le cadre du renforcement de l'autonomisation juridique, économique et sociale des femmes.

**Effet 3.2 : D'ici 2024, les organisations humanitaires et structures gouvernementales chargées des questions humanitaires apportent une réponse humanitaire coordonnée, rapide et efficace envers les personnes affectées par les crises dans le respect standards et principes humanitaires en vue de réduire la surmortalité et la sur-morbidité des personnes affectées.**

Cet effet contribuera à l'atteinte de la cible 1.5 de l'ODD1.

Etant donné que la RDC est un pays fragile, confronté régulièrement à des crises humanitaires, avec des populations déplacées et des réfugiés en raison de nombreux conflits, les interventions retenues par le SNU visent à contribuer d'une part au renforcement des capacités des acteurs à tous les niveaux (Etat, provinces, ETD et communautés de base) en vue de leur

permettre de remplir efficacement les fonctions d'anticipation, de préparation, de coordination et de réponses aux urgences, et d'autre part au renforcement de la résilience individuelle, communautaire et des institutions surtout au niveau local et provincial. Ainsi, des programmes seront développés selon l'approche Nexus, visant la complémentarité et la convergence entre les initiatives de développement des économies locales porteuses de nouvelles pratiques de gestion du développement local, fondées sur la participation de tous les acteurs locaux dans une perspective de création d'opportunités de revenus, d'accompagnement aux urgences humanitaires immédiates, et de consolidation de la paix.

### 3.4. Résultats du Cadre de Coopération et partenariats

Le SNU contribuera à la réalisation des priorités nationales en matière de paix, de sécurité, de gouvernance efficace, d'amélioration de la situation des droits humains, de réduction de l'insécurité alimentaire, de la lutte contre la malnutrition, de résilience, d'accès aux services sociaux de base et d'interaction entre les actions humanitaires, de paix, et de développement, dans le cadre de l'approche Nexus. Il compte également contribuer à l'instauration des conditions favorables pour opérer et accélérer des changements dans le mode de fonctionnement de certaines institutions. Ceci pour conduire au développement durable inclusif, à la réduction de la fragilité multidimensionnelle du pays et au relèvement du niveau de développement du capital humain, surtout pour les populations les plus vulnérables. Ces changements seront constatés à travers les huit (8) effets énoncés dans l'UNSDCF.

**Axe 1 : Consolidation de la paix, respect des droits humains, protection des civils, cohésion sociale et démocratie**

**Effet 1.1 : D'ici 2024, la prévalence de la violence et des conflits armés est réduite et la sécurité des personnes et des biens est améliorée en particulier celle des personnes vulnérables, y compris les réfugiés/déplacés, des femmes et les jeunes**

#### ❖ Théorie du changement

Les causes des problèmes liés à l'insécurité, aux conflits et aux instabilités de certains territoires de la RDC renvoient principalement aux conflits armés non résolus depuis plusieurs décennies, à la convoitise des richesses minières et aux conflits d'accès aux ressources naturelles (terre, eau, forêts, etc.) pour les populations, au repli sur les rivalités identitaires et les enjeux régionaux. L'Effet 1 de l'axe 1 de l'UNSDCF contri-

buera aux changements énoncés selon la théorie du changement et au développement des partenariats seulement :

- o **Si** la situation sécuritaire est améliorée et le processus de rétablissement de la paix est bien engagé par l'Etat sur l'ensemble du territoire grâce à des institutions étatiques fortes, des forces de sécurité républicaines et un dialogue démocratique inclusif entre tous les acteurs nationaux, locaux et ceux des pays transfrontaliers ;
- o **Si** un système judiciaire est fonctionnel et efficace pour rendre justice aux victimes des violences physiques et morales subies surtout par les populations les plus vulnérables en particulier les femmes et les enfants ;
- o **Si** les hommes, les femmes et les jeunes participent de façon active à la prévention et la gestion des conflits communautaires selon des mécanismes d'intermédiation sociale appropriés par les collectivités locales et les populations locales ;

**Alors** les populations congolaises retrouveront la confiance en leurs institutions et mécanismes d'intermédiation de proximité dans leurs capacités à garantir l'état de droit, le respect des droits humains et un système judiciaire impartial et efficace dans des contextes provinciaux de paix, de cohésion sociale et de bonne gouvernance.

#### ❖ Partenariats

En vue d'atteindre les résultats de l'Effet 1 de l'Axe 1, le SNU consolidera et élargira les partenariats entre l'EP et la MONUSCO à travers une intégration approfondie et le renforcement de l'expertise de l'EP en vue de la transition de la MONUSCO, ainsi qu'avec les institutions nationales, provinciales, locales, les organisations de la société civile, les ONG internationales et les organisations de défense des droits humains et des PTF intervenant sur les questions sécuritaires, des droits humains et la paix. Des partenariats spécifiques selon la démarche et les instruments du Nexus seront développés dans les zones géographiques les plus touchées par les conflits surtout à l'Est.

**Effet 1.2 : D'ici 2024, les populations vivant en RDC, plus spécifiquement les plus vulnérables (femmes, enfants, réfugiées et déplacées) jouissent de leurs droits humains, en particulier l'accès équitable à la justice, (y compris la justice juvénile), à l'identité juridique et la protection, à travers le renforcement des systèmes judiciaire, sécuritaire, des capacités de veille des organisations de la société civile sur les droits humains et la redevabilité institutionnelle**

### ❖ Théorie du changement

La situation des droits humains en RDC est critique depuis plusieurs années. L'accès à des services judiciaires de qualité et irréprochables reste limité pour la société civile, de même que ses capacités de veille et de défense contre les injustices et violations des droits humains. Cette faiblesse affecte d'autant plus les populations vulnérables, ne jouissent pas pleinement de leurs droits (juridique, économique, etc.) et d'accès aux services d'un système judiciaire efficace. Pour l'Effet 2 de l'Axe 1, l'UNSDCF va cibler les ODD 5 et 16 pour lesquels les cibles et les indicateurs retenus sont inscrits dans la matrice de résultats de l'UNSDCF (en annexe). L'effet ne contribuera aux changements attendus que :

- o **Si** la confiance est rétablie entre les populations et le système judiciaire grâce à des capacités renforcées de toute la chaîne judiciaire, à la présence des tribunaux de proximité et l'effectivité de la séparation entre l'Exécutif, le Législatif et le Judiciaire ;
- o **Si** le système de sanctions de violations des droits humains et les violences basées sur le genre est effectif et les victimes sentent que la justice a été rendue ;
- o **Si** les capacités de protection et de veille de la société civile sont renforcées pour venir en aide et accompagner les groupes les plus vulnérables ;
- o **Si** les populations les plus vulnérables sont accompagnées par un réseau d'assistance judiciaire ;

**Alors** les populations victimes de violations des droits humains, de violences basées sur le genre et les populations congolaises dans leur immense majorité, vivront en paix, sans crainte de l'injustice, de l'impunité dans un environnement d'état de droit.

### ❖ Partenariats

En vue d'atteindre les résultats de l'Effet 2 de l'Axe 1 de l'UNSDCF, le SNU développera plus intensivement les partenariats entre l'EP et la MONUSCO à travers la programmation conjointe et intégrée, visant la restauration de l'Etat de droit et le renforcement de l'expertise de l'EP en vue de la transition de la MONUSCO. Il renforcera les partenariats avec les institutions nationales, provinciales, locales, les organisations de la société civile, les ONGs internationales, les communautés de base ainsi que les PTF intervenant dans le système judiciaire, les droits humains et les violences basées sur le genre pour promouvoir des plateformes multi-acteurs à différents niveaux pour améliorer la coordination des actions de renforcement du système judiciaire et des capacités institutionnelles et de la société civile sur les

questions des droits. Des initiatives spécifiques seront prises pour promouvoir le développement du leadership féminin et d'opinion sur le plaidoyer et la défense des droits des femmes face à la gravité des violences basées sur le genre.

*Effet 1.3 : D'ici 2024, les institutions publiques, les media et la société civile, au niveau central et décentralisé exercent efficacement leurs rôles pour une gouvernance démocratique apaisée, efficace et inclusive, porteuse d'effets sur la participation citoyenne et le renforcement de l'état de droit*

### ❖ Théorie du changement

La participation des populations dans les processus électoraux, la gestion des affaires publiques et les dynamiques de développement local et communautaire est très insuffisante et parfois inexistante dans certains domaines (gestion communale, exercice de droits de réponse de certaines administrations publiques, etc.) en raison, d'une part, de leurs faibles capacités et, d'autre part d'insuffisance de capacités des institutions publiques, des médias et de la société civile à éclairer leurs choix par des informations et services conformes aux règles de professionnalisme, d'objectivité et de transparence. Pour l'Effet 3 de l'Axe 1, la contribution du SNU ne pourra se réaliser pleinement que :

- o **Si** l'état de droit se traduit par le respect de la séparation des trois pouvoirs, si l'indépendance des médias est effective obéissant à la déontologie professionnelle et la société civile ne rencontre pas d'obstacles pour assumer sa mission de veille et de défense des populations ;
- o **Si** le système d'organisation des élections à tous les niveaux garantit l'efficacité et la crédibilité des processus électoraux ;
- o **Si** des mécanismes participatifs sont institutionnalisés et bien respectés dans les processus de planification, de la gestion et de suivi du développement et du contrôle de gestion des finances publiques ;
- o **Si** les médias et la société civile jouent pleinement leurs rôles d'information, de veille et d'alerte sur les enjeux de la paix, de la lutte contre la corruption, les violations des droits humains et de la violence basée sur le genre ;

**Alors** les institutions publiques, les médias et la société civile rempliront pleinement leurs missions dans l'amélioration de la participation des populations à tous les processus électoraux et de gestion du développement durable et au renforcement de l'état de droit.

### ❖ Partenariats

Pour atteindre les résultats de cet effet, le SNU renforcera ses appuis en direction des organisa-

tions de la société civile, des médias, à travers leurs organisations professionnelles, la Commission Electorale Nationale Indépendante, et certaines administrations publiques, surtout les institutions concernées par les élections, les médias et le développement économique ; les partenariats seront également renforcés avec les PTF.

**Axe 2 : Croissance économique inclusive, développement agricole, capture du dividende démographique, protection et gestion durable des ressources naturelles**

*Effet 2.1 : D'ici 2024, les populations congolaises jouissent d'une croissance économique inclusive durable portée par la transformation agricole, la diversification économique ouverte aux innovations et à la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes*

❖ Théorie du changement

Les causes profondes de la vulnérabilité socio-économique des populations et le manque de compétitivité de l'économie congolaise sont liés, entre autres, à la faible diversification de la production basée sur un schéma de croissance inclusive génératrice d'effets multiplicateurs sur la création d'emplois décents durables et d'inclusion sociale. L'Effet 1 de l'Axe 2 de l'UNSDCF va contribuer à jeter les bases solides d'une croissance inclusive porteuse de nouvelles dynamiques économiques valorisant les produits locaux ; mais ce changement attendu ne peut s'opérer que :

- o **Si** le nouveau schéma de croissance de type inclusif et les nouvelles politiques publiques se traduisent par des programmes de diversification de l'économie à travers les chaînes de valeur agricole et de développement de l'emploi décent dans les sphères des pauvres et de développement de l'entrepreneuriat féminin et des jeunes ;
- o **Si** l'environnement des affaires est plus incitatif et des outils de finance inclusive sont mis en place en direction des PME, des jeunes et des femmes ;
- o **Si** la résilience des populations surtout pour les plus vulnérables est appuyée pour contribuer à la réduction de la pauvreté et des inégalités ;

**Alors** la croissance économique sera inclusive et contribuera à la diversification de l'économie et à la réduction de la pauvreté.

❖ Partenariats

Pour atteindre les résultats de l'Effet 1 de l'Axe 2, le SNU va consolider et élargir ses partena-

riats avec le secteur privé, surtout en matière de finance inclusive, de gestion durable des ressources naturelles. Avec les organisations professionnelles, le partenariat sera développé pour renforcer leurs capacités d'innovation et de gestion en accompagnant les trajectoires de leurs projets d'investissement dans le secteur agricole et les petites industries de transformation. Dans les zones pertinentes, les initiatives mises en œuvre dans le cadre du développement économique et de la croissance inclusive devront renforcer leur sensibilité aux conflits, et à garantir leur effet positif sur la paix, la cohésion sociale et la stabilisation.

*Effet 2.2 : D'ici 2024, les populations vivant en RDC bénéficient d'une protection sociale inclusive et d'un dividende démographique portée par la maîtrise démographique et l'autonomisation des jeunes et des femmes*

❖ Théorie du changement

Le niveau de couverture de protection sociale est très faible en RDC du fait de la prédominance du secteur informel ; à peine 10 % de la population bénéficie d'un système de couverture sociale. Les filets sociaux ne touchent pas très largement les catégories les plus vulnérables. Cette situation est liée à l'incapacité du système productif actuel de créer des opportunités d'emplois décents, surtout pour les jeunes. L'Effet 2 de l'Axe 2 de l'UNSDCF contribuera à l'opérationnalisation d'un système de protection sociale inclusif soutenable et facilitera l'insertion des jeunes dans le marché du travail. L'Effet ne pourra réaliser les changements attendus que :

- o **Si** l'Etat adopte une politique de protection sociale inclusive dotée des moyens financiers conséquent pour couvrir les catégories des populations selon leur niveau de vulnérabilité ;
- o **Si** les jeunes retrouvent de l'emploi décent et durable aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural ;
- o **Si** les variables démographiques sont bien prises en compte dans les politiques de développement afin de bénéficier du dividende démographique ;

**Alors** les populations seront moins vulnérables et les jeunes contribueront à la relance de l'économie.

❖ Partenariat

Pour atteindre les résultats de l'Effet 2 de l'Axe 2, le SNU se joindra à d'autres partenaires techniques et financiers pour consolider et élargir des partenariats avec les institutions publiques et le secteur privé pour promouvoir un système de



protection sociale inclusif et sensibiliser les institutions de l'Etat sur l'importance du dividende démographique.

**Effet 2.3 :** D'ici 2024, les populations tirent profit d'une gestion responsable et durable des ressources naturelles (forestières, minières, et foncières), par l'État, les entités décentralisées, les communautés, et le secteur privé, dans un contexte de changement climatique et de préservation de la biodiversité

#### ❖ Théorie du changement

L'insécurité foncière et alimentaire, la pression sur les ressources naturelles et la mauvaise gouvernance environnementale ainsi que les faibles capacités d'adaptation au changement climatique sont les principales causes des problèmes du secteur de l'environnement en RDC et une part importante dans les causes profondes et dynamiques des conflits communautaires et locaux.

L'Effet 3 de l'Axe 2 de l'UNSDCF ne contribuera à accélérer plusieurs changements que :

- o **Si** la gouvernance est améliorée grâce à des mécanismes et institutions nationales, provinciales et locales efficaces dans la gestion durable des ressources naturelles selon des plans d'actions sectoriels bien établis et suivis régulièrement ;
- o **Si** les capacités de mitigation et d'adaptation aux effets négatifs au changement climatique des ETD et des populations sont renforcées ;
- o **Si** l'adoption par les acteurs de pratiques de production et de consommation adaptées et respectueuses de l'environnement est assurée ;

**Alors** la gestion durable des ressources naturelles sera meilleure et la résilience des populations sera renforcée.

#### ❖ Partenariats

Pour atteindre les résultats de l'Effet 3 de l'Axe 2, le SNU consolidera ses partenariats avec les institutions gouvernementales au niveau central, décentralisé (provinces et ETD), les organisations de la société civile, les organisations communautaires, le secteur privé et les PTF.

### **xe 3 : Accès aux services de base et assistance humanitaire**

**Effet 3.1 :** Les populations, en particulier les plus vulnérables bénéficient d'un accès équitable, de qualité et durable aux services sociaux de base, y compris de lutte contre le VIH/SIDA

#### ❖ Théorie du changement

Les causes du faible niveau d'utilisation des services sociaux par les populations sont multiples. Les facteurs limitatifs au développement de ces services sont liés à l'étendue et à la profondeur de la pauvreté, l'insuffisance de structures sanitaires, éducatives, d'eau potable, d'assainissement et des personnels bien formés en particulier dans les zones rurales ainsi que la qualité de la gouvernance. Dans ce contexte, le SNU va contribuer à opérer des changements significatifs dans le mode de fonctionnement, la qualité et le niveau d'accès, ainsi que d'attitudes comportementales des populations pour les inciter à plus d'utilisation des services sociaux. Ces changements ne pourront s'opérer que :

- o **Si** la mise en œuvre des politiques des secteurs sociaux de base, particulièrement pour les plus vulnérables est améliorée grâce à une bonne coordination, des financements adéquats, un personnel qualifié et des systèmes d'information efficaces ;
- o **Si** l'offre des services sociaux de base est améliorée sur l'ensemble du territoire national grâce à des équipements renforcés, des intrants disponibles, un personnel qualifié et suffisant en nombre ;
- o **Si** la gouvernance des SSB est améliorée à travers des systèmes de redevabilité à tous les échelons territoriaux de tous les secteurs des SSB et la participation active des populations les plus vulnérables à la prise de décision et la mise en œuvre des politiques publiques ;

**Alors**, les populations, particulièrement les plus vulnérables auront accès aux SSB de qualité.

#### ❖ Partenariats

En vue d'atteindre les résultats de l'Effet 1 de l'Axe 3, le SNU va consolider ses partenariats avec les institutions et les structures gouvernementales aussi bien au niveau central qu'au niveau décentralisé, les organisations communautaires de base, les organisations de la société civile. Les structures gouvernementales grâce au renforcement de leurs capacités seront appelées à améliorer la qualité des services, des informations surtout en périodes d'épidémies, et la disponibilité des personnels qualifiés surtout dans les zones rurales notamment pour les populations les plus vulnérables. Les organisations communautaires et les organisations de la société civile assumeront leurs rôles de sensibilisation, d'information et de participation dans la gestion et d'appropriation des SSB. Le SNU développera des partenariats avec les PTF et d'autres fondations dans le cadre d'initiatives communes et éventuellement dans des

projets conjoints sur certaines problématiques urgentes, telles que des épidémies (Ebola et rougeole), le VIH/Sida, la scolarisation des filles, la lutte contre l'abandon scolaire surtout au niveau primaire et premier niveau du secondaire. Le SNU redoublera d'efforts pour contribuer à réduire la malnutrition des enfants et la lutte contre l'emploi des enfants dans les mines en développant des partenaires avec le secteur privé dans le cadre de ses responsabilités sociales et environnementales.

**Effet 3.2** : D'ici 2024, les organisations humanitaires et structures gouvernementales chargées des questions humanitaires apportent une réponse humanitaire coordonnée, rapide et efficace envers les personnes affectées par les crises dans le respect standards et principes humanitaires en vue de réduire la surmortalité et la sur-morbidité des personnes affectées

#### ❖ Théorie du changement

La vulnérabilité multidimensionnelle de la RDC surtout celle liée à l'insécurité alimentaire, les déplacements des populations en raison des conflits armés et inter communautaires, ainsi que les faibles capacités des institutions gouvernementales et l'augmentation du nombre d'enfants abandonnant l'école pour les activités informelles, créent des pressions et tensions fortes sur les actions humanitaires d'urgence. Le SNU, à travers ses agences humanitaires et sa nouvelle approche Nexus, va contribuer à une meilleure coordination des interventions humanitaires, de développement et de paix afin de mieux optimiser ses actions en confortant les efforts du Gouvernement. Des changements sont très attendus dans la gouvernance du système d'aide et de solidarité nationale du gouvernement, de l'accélération de l'opérationnalisation de l'approche Nexus surtout dans les zones touchées par les conflits et la mise en œuvre des programmes intégrés visant le renforcement des capacités de résilience des populations. Mais ces changements ne pourront se concrétiser que :

- o **Si** la gouvernance du système de protection, de solidarité nationale et de transferts sociaux est améliorée notamment en direction des populations les plus vulnérables ;
- o **Si** la qualité des services sociaux est améliorée surtout dans les zones les plus touchées par l'insécurité alimentaire, la malnutrition et la vulnérabilité des populations déplacées et les réfugiés ;
- o **Si** les capacités des organisations de la société civile sont renforcées pour venir en appui aux populations intensément touchées par les multiples privations et toutes les formes de violences surtout les vio-

lences basées sur le genre ;

- o **Si** la coordination entre les institutions de l'Etat à tous les niveaux, les PTF et les organisations humanitaires est nettement améliorée grâce à des mécanismes transparents et efficaces ;

**Alors** les populations vulnérables notamment les plus vulnérables aux crises d'insécurité alimentaire, aux chocs, aux épidémies et aux situations d'urgence, bénéficieront plus facilement et à temps des réponses adéquates et efficaces à leurs besoins en assistance humanitaires, réponses ayant un effet stabilisateur sur le plan social et humain.

#### ❖ Partenariats

En vue d'atteindre les résultats de l'Effet 2 de l'Axe 3, le SNU va contribuer à consolider ses partenariats avec les institutions et structures gouvernementales à tous les niveaux, les organisations de la société civile, les organisations communautaires, les agences humanitaires, les ONGs internationales et les PTF dans les domaines des urgences humanitaires.

### 3.5. Synergies entre les effets du Cadre de Coopération

Les effets de l'UNSDCF traduisent les changements escomptés dans le mode de gouvernance, des comportements des populations et de renforcement des capacités de résilience à plusieurs niveaux (individuel, communautaire et institutionnel). L'objectif général est que le SNU contribue efficacement à la réalisation des ODD tout en mettant en avant les synergies des actions entre toutes les entités des Nations Unies grâce aux nouvelles approches stratégiques comme le Nexus et le développement de programmes intégrés à forts impacts sur la réduction de l'insécurité humaine dans ses multiples dimensions (juridiques, civiques, économiques, etc.), la consolidation de la paix, l'autonomisation des femmes et des jeunes ainsi que l'amélioration de la qualité de la gouvernance nationale, provinciale et locale.

L'interdépendance des effets sera prise en compte dans l'élaboration et l'exécution des programmes conjoints avec des stratégies de mise en œuvre différenciées selon les zones géographiques permettant, d'une part, la promotion des programmes intégrés à forts effets catalyseurs autour de certaines problématiques liées au développement des économies locales, de lutte contre l'extrême pauvreté et de développement durable ainsi que la restauration de l'Etat de droit, et, d'autre part, de contribuer aux résultats collectifs selon les thématiques prioritaires de l'approche Nexus qui sont

: 1) l'insécurité alimentaire et la malnutrition ; 2) l'accès aux services de bases ; 3) le mouvement forcé des populations ; et 4) la violence sexuelle basée sur le genre surtout dans l'Est de la RDC et le Kasai.

L'UNSDCF, dans sa mise en œuvre et son suivi, veillera à respecter l'approche intégrée selon les principes suivants :

- **Leadership national selon les différents niveaux d'intervention** : il s'agira d'une part de mettre les communautés au centre de tous les processus de dialogue et de prise de décisions les concernant et d'autre part de permettre aux autorités provinciales et à l'Etat au niveau central d'assumer pleinement leurs responsabilités dans la consolidation de la paix, la sécurité, le développement et la coordination efficace des politiques publiques ;
- **Une approche intégrée et des effets catalyseurs** : les différents programmes et initiatives de l'UNSDCF se baseront sur une intégration approfondie entre la MONUSCO et l'EP à travers des programmes conjoints et une concertation améliorée en vue de l'atteinte d'objectifs communs dans une optique de transition de la Mission ; de plus, le développement des synergies au sein des Nations Unies entre les agences et la MONUSCO, et avec les actions en cours d'exécution ou à venir conduites par la MONUSCO et d'autres partenaires de développement (B.M, BAD, U.E, FIDA, etc.) à travers la coordination efficace des actions humanitaires, de paix et de développement ;
- **Ciblage** : l'UNSDCF définira clairement ses zones d'intervention et les secteurs prioritaires en prenant en compte les facteurs clés de la fragilité de l'Etat, la vulnérabilité des populations pauvres, les causes profondes de conflits mettant en danger la paix et le développement des zones d'intervention. Il s'agira également de cibler des zones ou/et foyers de concentration des facteurs déstabilisateurs pour les provinces et le pays tout entier. L'objectif est de transformer les zones d'instabilité en zones de paix capables de générer des effets multiplicateurs et catalyseurs pour d'autres localités. Ainsi, l'approche de complémentarité et de convergence sous forme de **programmes conjoints** ou de **planification conjointe** apparaît la plus indiquée en vue de mettre en œuvre un paquet minimum d'interventions couvrant plusieurs secteurs touchant directement les populations les plus vulnérables et répondant aux causes profondes des conflits par un appui

à des solutions proposées par les populations. Cela passera par i) l'appropriation de l'approche de convergence par les partenaires provinciaux/locaux (institutions et communautés de base), ii) le consensus sur un diagnostic partagé, iii) l'adoption d'un programme conjoint ou d'une planification conjointe, iv) le cadre commun des Résultats Collectifs des programmes mis en œuvre selon l'approche Nexus et v) les mécanismes de mise en œuvre<sup>5</sup>.

- **Ancrage des actions sur les problématiques développementales de fond** visant la contribution du SNU au processus de transformation socio-économique de la RDC avec un potentiel d'effets catalyseurs :
  - o La lutte contre la pauvreté par l'élargissement de la base sociale de l'économie, en engageant les populations elles-mêmes dans les activités de création de richesses ;
  - o La contribution à la création d'emplois pour les femmes et pour les jeunes, lançant ainsi les bases de la stabilité politique et sociale ;
  - o L'approfondissement de l'approche du développement durable par le renforcement de la gouvernance environnementale, et l'intégration de la perspective de l'économie verte dans les politiques de développement.
- **L'ancrage de l'approche Nexus dans les référentiels stratégiques et programmatiques de la RDC** comme la matrice des cibles prioritaires des ODD permettant ainsi à tous les acteurs du développement de s'inscrire dans une stratégie nationale novatrice fondée sur la bonne articulation et intégration des actions humanitaires, celles du développement et de celles liées à la consolidation de la paix. L'objectif stratégique de cette nouvelle approche est, à long terme, la réduction des besoins humanitaires dans les contextes géographiques fragiles et affectés par des

<sup>5</sup> En vue de maximiser les résultats d'effets en faveur des populations les plus vulnérables dans des provinces selon leur profil de développement et de fragilité, certains critères devraient être pris en compte comme i) Degré de pauvreté monétaire et multidimensionnelle ; ii) Intensité des violations des droits de l'homme ; iii) Niveau de privations des enfants par rapport à certaines dimensions comme l'eau, l'éducation, la santé et la protection de l'enfance ; iv) Importance des flux de mouvements des populations liés à des conflits d'accès aux ressources productives ; v) Zones avec d'importants flux de réfugiés ou de personnes déplacées ; vi) Taux de malnutrition et de précarité de certaines couches sociales (femmes, enfants, groupes ethniques minoritaires, etc.) ;vii) Opportunités de synergies avec d'autres interventions sectorielles déjà en cours ou à venir ; viii) Avantages comparatifs des agences du SNU ; ix) Taille critique de la zone.

conflits grâce à un cadre commun de Résultats Collectifs liant tous les acteurs impliqués. Ceci est de nature à développer les synergies d'actions multiples centrées sur la réduction des risques et des vulnérabilités sécuritaire et socio-économique des populations les plus vulnérables.

### 3.6. Durabilité

La durabilité des résultats de l'UNSDCF repose sur son ancrage aux priorités nationales et aux cibles des ODD sur la mise en œuvre d'une approche participative impliquant toutes les parties prenantes dans la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des programmes et projets. Elle reposera aussi sur l'appropriation effective à travers le renforcement des capacités à trois niveaux :

- Le renforcement des capacités des individus à travers l'amélioration de la connaissance de leurs droits et devoirs pour mieux se défendre et prendre leurs responsabilités dans la participation et la gestion citoyenne des affaires publiques ;
- Le renforcement des capacités institutionnelles, notamment dans les secteurs ciblés par l'UNSDCF en vue d'améliorer l'efficacité des politiques sectorielles et la réalisation des ODD ;
- Le renforcement des capacités de veille et de protection en matière de droits humains, de culture de la paix, de tolérance, de redevabilité et de valorisation du patrimoine culturel de toutes les provinces de la RDC à travers des actions d'information, de sensibilisation et le développement de plateformes multi acteurs à différents niveaux.

La durabilité reposera également sur les capacités nationales et provinciales à capitaliser les approches, les outils et les bonnes pratiques de gestion des services sociaux de base, de dialogue inter communautés et de consolidation de la paix et de renforcement des capacités de résilience des communautés de base.

### 3.7. Avantages comparatifs du SNU

Au cours de la période 2013-2019, le SNU en RDC s'est distingué par la qualité, la neutralité et l'efficacité de ses appuis en maintenant ses capacités d'écoute et de contact direct avec les populations les plus vulnérables sur les questions de droits humains et avec les organisations de la société civile pour la mise en œuvre de ses programmes d'urgence humanitaire et de développement ainsi que pour le renforcement des plaidoyers sur les questions de sécurité, de protection des populations dans et hors des zones

de conflits pour le respect des droits humains et la protection des femmes contre toutes les formes de violence. En 2019, il a su développer une approche "Nexus" inclusive associant toutes les parties prenantes, avec un cadre commun de Résultats Collectifs pour la RDC autour de quatre thématiques : i) insécurité alimentaire et malnutrition, ii) accès aux services sociaux de base, iii) violences basées sur le genre et iv) mouvement forcé des populations.

Le SNU a su ajuster ses méthodes de travail et d'intervention pour s'adapter aux situations d'urgence et accompagner le Gouvernement dans l'élaboration de certaines politiques sectorielles (Santé, Education, VIH/Sida, secteur rural, etc.) et permettre au pays de continuer à améliorer la qualité de ses services de base et réduire l'insécurité alimentaire ainsi que toutes les formes de violences faites aux femmes.

L'EP et la MONUSCO ont, par le biais de l'ISSSS en appui au STAREC, continué leurs actions multisectorielles pour répondre aux dynamiques de conflits en mettant le dialogue démocratique et les communautés affectées au centre du processus de stabilisation afin de renforcer l'appropriation et la cohésion sociale, et d'identifier les solutions endogènes aux conflits locaux. Les dynamiques créées ont permis de renforcer la synergie entre l'EP et la MONUSCO dans l'amélioration de la sécurité, l'accès aux services sociaux et au développement des activités génératrices de revenus tout en impliquant les administrations provinciales et locales dans le cadre d'un dispositif de pilotage, porté par les institutions les plus indiquées. En revanche, en matière de gouvernance nationale et provinciale, de lutte contre la corruption et de contribution à l'émergence d'une société civile, mieux organisée et bien impliquée dans les dynamiques sociales, politiques et d'appui aux communautés, les résultats enregistrés sont très mitigés par manque de vigilance et de stratégie de contournement de certaines institutions minées par la corruption sur des processus porteurs de changements dans les pratiques de gouvernance et de participation citoyenne dans la gestion des affaires publiques.

Les acquis de l'UNDAF et les attentes des partenaires nationaux de la part du SNU indiquent clairement le rôle catalyseur des appuis du SNU dans les domaines de la protection des groupes vulnérables, du droit de l'enfant, de l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, de la lutte contre le VIH/Sida et des plaidoyers. Le rôle

que joue le SNU en matière de normes de santé est vital, car il permet au Gouvernement de disposer de références internationales et de se fixer des objectifs d'amélioration. A ce titre, les efforts récents dans les plaidoyers sur les questions de violences basées sur le genre, la protection des

enfants, les alertes sur la détérioration des droits humains et les ODD sont très appréciés. Il en est de même pour le renforcement de la coordination entre acteurs humanitaires et acteurs de développement dans l'adoption de positions stratégiques communes.



## 4. FINANCEMENTS DU CADRE DE COOPERATION

*Les organismes des Nations Unies aident à la définition et à la réalisation des activités visées par le Plan cadre de coopération. Cet appui peut prendre la forme d'un appui technique, d'une assistance pécuniaire, de fournitures, marchandises et matériel, de services d'achat, de transport, de fonds visant à financer des activités de sensibilisation, des travaux de recherche et des études, de services de consultant, d'aide à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation de programmes, d'activités de formation et d'effectifs.*

*Une partie de cet appui peut être apporté aux organisations non gouvernementales et organisations de la société civile convenues lors de l'établissement des plans de travail et descriptifs de projet. À titre complémentaire, l'appui apporté peut consister dans un accès aux systèmes d'information mondiaux gérés par les organismes des Nations Unies, au réseau et aux systèmes d'information spécialisés des bureaux de pays, y compris aux listes de consultants et de prestataires de services en matière de développement, ainsi que dans le bénéfice de l'appui fourni par le réseau des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies.*

*Les organismes des Nations Unies affectent du personnel et des consultants à l'élaboration du programme, à l'appui au programme, à l'assistance technique et aux activités de suivi et d'évaluation.*

*Sous réserve des conclusions des examens annuels et des progrès accomplis dans la réalisation du programme, les fonds versés par les organismes des Nations Unies le sont par année civile et conformément aux dispositions du Plan-cadre de coopération. Ces budgets sont examinés et détaillés dans les plans de travail et les descriptifs de projet.*

*D'un commun accord entre le Gouvernement et les entités du système des Nations Unies pour le développement, les fonds que les donateurs de ces entités n'auront pas réservés à des fins particulières pourront être réaffectés à d'autres activités de programme d'une utilité comparable.*

*Le Gouvernement appuie les activités menées par les organismes des Nations Unies afin de lever les fonds nécessaires pour répondre aux besoins du présent Plan-cadre de coopération et coopère avec lesdits organismes, notamment en encourageant d'autres gouvernements à mettre à la disposition des organismes des Nations Unies les fonds nécessaires à la réalisation des composantes non financées du programme ; en soutenant les mesures prises par les organismes des Nations Unies pour lever des fonds au bénéfice du programme auprès d'autres sources, y compris le secteur privé, à la fois au niveau international et en RDC ; en autorisant les contributions de particuliers, d'entreprises et de fondations congolaises, que les donateurs pourront déduire de leurs impôts dans toute la mesure autorisée par la législation applicable*

Les besoins de financement des ODD sont très importants pour la RDC compte tenu des retards accusés dans plusieurs secteurs et dans toutes les provinces. Sur la base des estimations du PNUD en 2016, le besoin annuel moyen en dépenses en RDC pour les ODD est estimé à 10,1 milliards de dollars de 2016 à 2030, soit un total de 152 milliards de dollars sur la période 2016-2030. La RDC devrait dépenser une somme estimée entre 150 et 165 milliards de dollars entre 2016 et 2030 pour réaliser des progrès significatifs dans l'agenda 2030, notamment en ce qui concerne les objectifs et les cibles relatives à la santé, à l'éducation et aux infrastructures physiques. Le PIB de la RDC en 2016 est de 37,1 milliards de dollars, ce qui signifie que le financement cumulé nécessaire pour la période 2016-2030 des ODD serait plus de quatre fois supérieur au PIB. Sur cette base, la RDC devrait dépenser 30% de son PIB en 2030 seulement et uniquement sur les quelques indicateurs de développement durable.

La trajectoire de financement de l'économie de la RDC n'est pas sur une forte pente ascendante, malgré l'amélioration des ressources du budget de l'Etat mais les dépenses continuent d'augmenter en même temps. Le taux de pression de fiscale de 7,5 % du PIB en 2017 est très insuffisant puisque certains pays disposant des mêmes potentialités arrivent à un taux de pression fiscale compris entre 20 et 25 % selon les pays. Le niveau de pression fiscale en 2017 n'est pas loin du niveau de l'APD qui se situe à 6 % du PIB ; les IDE sont encore faibles, représentant 3,5% du PIB en 2017.

Les besoins de financement de la RDC pour mettre le pays sur une trajectoire ascendante pour les cibles prioritaires sont importants nécessitant i) la mobilisation des ressources intérieures avec un objectif d'ici 2030 d'atteindre un taux de pression fiscale compris entre 20 de 25 %, ii) la diversification de l'économie porteuse d'effets multi-

plicateurs sur le niveau de la sécurité alimentaire, iii) la réduction de la pauvreté dans ses multiples dimensions, iv) le développement de partenariats avec le secteur privé, et iv) l'alignement des politiques sectorielles sur les ODD et l'efficacité des politiques publiques.

Le financement de l'UNSDCF sera assuré par des ressources internes et externes. Pour les ressources externes, l'EP mettra rapidement en place une stratégie commune de financement de l'UNSDCF avec un plan d'actions pluriannuelles permettant d'avoir plus de prévisibilité des financements potentiels selon leur niveau de maturation et de degré de réalisation afin de mieux ajuster les objectifs des différents programmes selon leurs capacités financières effectives.

Le SNU élaborera une stratégie commune et unique de mobilisation des ressources sur la base d'une cartographie des interventions de tous les acteurs, pourra contribuer à conforter les efforts du gouvernement en renforçant certaines capacités nationales pour mieux identifier et mobiliser certaines sources de financements innovantes dans la perspective de réalisation des ODD. Le SNU explorera toutes les pistes en particulier certains guichets de financements comme :

- Les fonds verts à travers les guichets de financement en direction de l'environnement et le changement climatique que le gouvernement devra saisir pour augmen-

ter les ressources allouées à la protection de l'environnement et la lutte contre la désertification ;

- Les fonds spécialisés sur certaines thématiques urgentes dans le domaine de l'éducation, de la santé, du VIH/Sida, de l'eau et de la lutte contre la désertification ;
- La promotion de la coopération Sud-Sud visant le développement et le renforcement de certaines capacités techniques liées à la diversification de l'économie, au développement du capital humain et à l'essor des technologies de communication ainsi que de la recherche appliquée en lien avec le développement des chaînes de valeur.

A ce stade, le SNU prévoit des ressources totales de l'UNSDCF de 4,9 milliards \$ dont 559 millions \$ sur ressources propres du SNU pour la période 2020-2024. Afin de boucler le financement total de l'UNSDCF, le SNU va renforcer ses actions de plaidoyers et de communication pour capter les financements nécessaires auprès de guichets existants (GAVI, Fonds vert, etc.) et le développement de nouveaux partenariats.



## 5. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE ET MECANISMES DE COORDINATION

### 5.1. Dispositif général

L'UNSDCF sera exécuté au niveau national sous la coordination générale du Ministère du Plan et du Ministère de la Coopération internationale. Les ministères, les ONG et les agences du SNU mettront en œuvre les activités de l'UNSDCF. Il sera opérationnalisé à travers l'élaboration et la mise en œuvre de plans de travail conjoints et / ou de plans de travail et de documents de projets, spécifiques à chaque agence, le cas échéant, décrivant les résultats spécifiques à atteindre et constituant un accord entre les agences et chaque partenaire d'exécution, selon les besoins, sur l'utilisation des ressources et l'atteinte des résultats attendus. Dans la mesure du possible, les agences du SNU et leurs partenaires utiliseront le minimum de documents nécessaires, à savoir le Cadre de Coopération signé et les plans de travail et documents de projets communs ou spécifiques pour la mise en œuvre d'initiatives programmatiques.

L'UNSDCF, dans ses mécanismes de programmation, de mise en œuvre et de suivi, développera plusieurs outils communs, en particulier en veillant tout d'abord au respect des principes directeurs de programmation du SNU, et ensuite en rendant obligatoire l'établissement des PTAs, la mutualisation de certaines approches programmatiques (droits humains, processus participatifs et espaces de coordination multi-acteurs) et l'effectivité d'une matrice de résultats collectifs des programmes/projets Nexus ainsi que la mise en place d'une stratégie commune de mobilisation des ressources et de la communication.

### 5.2. Principes programmatiques de l'UNSDCF

L'ÉP veillera à la prise en compte des cinq P de l'agenda 2030 (Personnes, Prospérité, Planète, Paix et Partenariat) dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de l'UNSDCF afin d'optimiser l'impact de leurs actions :

- Les **Personnes** en veillant à la dignité, la sécurité humaine et l'accès aux connaissances des populations surtout pour ceux qui sont laissés de côté à travers la prise en compte et la vigilance permanente sur les droits humains, la réduction de la vulnérabilité des groupes les plus vulnérables et l'accès aux services sociaux de base ;
- La **Prospérité** visant l'amélioration du bien-être des populations les plus vulnérables en créant les meilleures opportunités de revenus et d'emplois décents, surtout pour les personnes vivant dans l'extrême pauvreté ;

- La **Paix** qui joue un rôle important dans le relèvement du développement de la RDC, compte tenu de l'impact des conflits armés, qui durent depuis plusieurs décennies, sur le niveau de pauvreté, la gravité de la violation des droits humains surtout en direction des femmes, les crises alimentaires et le déplacement des populations. Ainsi l'ÉP, en coordination avec les équipes de la MONUSCO et l'Equipe Humanitaire veillera au développement des programmes novateurs à travers le Nexus ;
- La **Planète** visant la durabilité du développement en veillant à la résilience des territoires et des communautés pour faire face aux effets du changement climatique et à d'autres risques écologiques liés à l'exploitation des mines et des ressources forestières ;
- Le **Partenariat** avec le gouvernement, la société civile, les communautés de base, les collectivités locales, le secteur privé et les partenaires au développement pour la mise en œuvre de différents programmes du SNU ;

L'ÉP, sur la base des nouvelles directives de l'UNSDCF, veillera à l'application des principes suivants au niveau programmatique, de mise en œuvre et de suivi :

- **Ne laisser personne de côté** : Ce principe reconnaît que chaque personne compte et mérite d'avoir droit à l'égalité des chances, indépendamment de son revenu, son sexe, son âge, son origine ethnique, son handicap et son lieu d'habitation. Cela implique, pour le Gouvernement et tous les autres acteurs, une réelle prise en compte de façon prioritaire et urgente des intérêts des personnes les plus à risque et défavorisées, les plus pauvres, et les plus exclues et exposées à la violence et à la discrimination. Sur la base des analyses sectorielles et des causes des problèmes identifiés, trois groupes sociaux, les plus défavorisés, subissant le plus de violences et de privations multidimensionnelles, ont été identifiés. Le premier groupe social est constitué des femmes car elles subissent toutes les formes de violences visibles et invisibles surtout les violences basées sur le genre. Le deuxième groupe social le plus défavorisé concerne les populations les plus exposées à l'insécurité alimentaire



(Phase 4 Urgence) qui sont près de 4 millions de personnes en 2019 surtout dans les provinces d'Ituri et du Kasaï. A cela s'ajoutent les enfants (0 à 10 ans) fortement touchés par la malnutrition et les risques de mortalité qui subissent des multiples privations multidimensionnelles (Protection de l'enfant, eau, assainissement et logement). Le troisième groupe social, le plus vulnérable, comprend toutes les personnes vivant dans l'extrême pauvreté et les jeunes au chômage. Les besoins de ces groupes vulnérables sont multifformes : alimentaire, nutritionnels, de protection civile par rapport à toutes les formes de violences subies. Ces besoins, traduits dans la théorie du changement, sont adressés sous les trois axes de l'UNSDCF et spécifiquement sous les Axes 2 et 3.

- **Droits humains** : les trois axes de l'UNSDCF prennent en compte l'approche basée sur les droits humains et mettent un accent particulier sur les questions liées aux débiteurs d'obligations et aux détenteurs de droit. Les programmes et projets intégreront la promotion des droits humains ; notamment les droits économiques, culturels, civils, sociaux, politiques, conformément aux engagements internationaux de la RDC. Cette approche prendra en considération les disparités et spécificités de chaque province ainsi que les préoccupations des couches les plus vulnérables. Les stratégies se concentreront sur le développement des capacités des détenteurs de droits à faire valoir leurs droits, et des débiteurs d'obligations à remplir leurs obligations.
- **Genre et équité** : Les femmes sont les principales victimes de violences basées sur le genre fondées sur une inégalité entre hommes et femmes mais également d'exclusion sociales. Elles subissent les privations les plus importantes de leurs droits (civils, économiques, etc.) et du non-respect de la dignité humaine ainsi que des difficultés d'accès aux opportunités économiques. L'amélioration du faible niveau d'éducation et de formation qui impacte sur leur niveau de participation à la vie sociale et politique et à la création de richesse est aussi prise en compte dans les résultats stratégiques de l'UNSDCF.
- **Résilience** : La RDC est exposée à des risques et des facteurs de pression multifformes (conflits, catastrophes naturelles, chocs économiques, change-

ment climatique, démographie, etc.) qui peuvent remettre en cause les investissements de développement et impacter directement sur le bien-être et les conditions des plus vulnérables. L'UNSDCF apporte une réponse aux besoins de court, moyen et long terme permettant de faire face aux crises et chocs, de se relever et s'adapter face aux changements, et d'opérer des transformations face aux crises. Il offre un paquet de réponses intégrées et multisectorielles qui renforcent à la fois le capital humain, le capital naturel et le capital social. L'UNSDCF adopte aussi une approche géographique dans les zones les plus affectées par des conflits, des chocs et des crises.

- **Redevabilité** : Dans l'esprit du principe de responsabilité mutuelle de la déclaration de Paris, l'EP et les autorités gouvernementales de la RDC sont mutuellement redevables des résultats escomptés de la mise en œuvre de l'UNSDCF. Le comité national conjoint de pilotage est le premier responsable de l'exécution ; l'EP et les agences sont responsables de l'assistance au Gouvernement pour la réalisation de l'Agenda 2030 à travers la mise en œuvre de l'UNSDCF.

### 5.3. Partenariats stratégiques

La mise en œuvre de l'UNSDCF mettra en perspective la question de l'optimisation des interventions. La réalisation des résultats suppose, au niveau des partenaires nationaux, une optimisation des interventions en matière de i) appropriation et leadership national, ii) engagement dans des programmes ambitieux en faveur des populations vulnérables, iii) amélioration de la planification stratégique et programmatique et iv) instauration d'un dialogue autour de l'efficacité de l'aide. Pour le SNU, l'optimisation requerrait i) le renforcement de l'intégration et de la coordination, entre autres à travers les mécanismes existants de coordination (notamment le PMT) ainsi que des forums mis en place pour faciliter la transition de la MONUSCO, la programmation et la mise en œuvre conjointe basée sur les avantages de chaque agence du SNU, ii) l'élargissement du partenariat entre le Gouvernement, la société civile, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers, iii) le développement des capacités et iv) la promotion de l'innovation.

L'importance du développement des partenariats stratégiques est une exigence incontournable pour la réalisation des effets de l'UNSDCF. La nature et le type de partenariats constituent un levier important pour assurer l'appropriation des résultats par les bénéficiaires, l'efficacité des pro-

grammes à mettre en œuvre, la mobilisation des ressources et l'efficacité dans leur utilisation.

**Entre les entités du SNU :** Le SNU agira pour créer les meilleures conditions afin d'accélérer le processus de mise en œuvre du DaO selon les cinq principes : i) un leadership unique, ii) un programme unique, iii) un cadre budgétaire unique, iv) un cadre opérationnel commun et v) une stratégie commune de communication. Dans ce cadre, des programmes conjoints seront développés en vue de maximiser l'impact des interventions et renforcer les synergies entre les agences, et entre celles-ci et la MONUSCO dans toutes les séquences programmatiques des projets. Le SNU examinera l'impact du retrait progressif prévu de la mission sur la mise en œuvre de l'UNSDCF et mettra en œuvre des mesures d'atténuation adéquates de cet impact.

A titre indicatif, les programmes conjoints pourront se focaliser sur 5 ODD, selon une approche régionalisée et ouverte à une diversité de partenariats de financement, en particulier le gouvernement, le secteur privé et les PTF. Ce type de programmes sera également renforcé avec la MONUSCO et les agences humanitaires, selon une grille d'analyse prenant en compte le Nexus « humanitaire, développement et paix ». Les programmes conjoints, selon une approche intégrée et à fort impact sur les populations les plus vulnérables, pourront ainsi couvrir les problématiques liées aux droits humains, à la restauration de l'État de droit et au renforcement de la chaîne pénale, à l'accès à la justice des plus vulnérables, à la consolidation de la paix, au VIH/SIDA, à la résilience, à la dynamisation des économies locales, au renforcement des capacités de résilience des communautés. Ceci se fera en synergie avec les actions humanitaires, la sécurité alimentaire et le renforcement des capacités du système national de la statistique.

Le SNU mobilisera également le système du volontariat à tous les niveaux et dans tous les domaines dans le cadre des projets et initiatives de l'UNSDCF<sup>6</sup>.

En marge de l'adoption de l'agenda post 2015, l'Assemblée Générale des Nations Unies a également adopté, par sa Résolution 70/129 du 17 Décembre 2015, le « Plan d'action pour l'intégration du volontariat dans les actions de paix et de développement d'ici 2030 et au-delà ». C'est un document qui appelle à l'intégration du volontariat dans tous les documents de programmation post 2015 au niveau national, régional et global,

<sup>6</sup> En 2019, le Programme des Volontaires des Nations Unies en RDC mobilise 450 volontaires nationaux et internationaux sur l'ensemble du territoire national en appui aux projets opérationnels de plusieurs agences du SNU et en accompagnement à plusieurs institutions nationales et provinciales.

aussi bien du côté des Nations Unies que des États membres. Le récent Rapport du Secrétaire Général des Nations Unies à la 73<sup>e</sup> Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies (rendu public en Juillet 2018), a rappelé la nécessité pour le Système des Nations Unies de recourir davantage aux Volontaires des Nations Unies pour soutenir la mise en œuvre de leurs programmes, mais aussi appuyer les infrastructures de volontariat ; le volontariat étant considéré comme un moyen efficace par lequel le Système des Nations Unies peut accélérer l'atteinte des ODD à l'horizon 2030.

Les Volontaires des Nations Unies constituent donc une ressource pour appuyer les entités onusiennes à mettre en œuvre leurs programmes jusqu'au niveau communautaire. Aussi, le système de Volontariat constitue un moyen efficace de soutien au bureau du Coordonnateur Résident dans le cadre de la collecte des données et du rapportage sur les résultats collectifs de l'EP dans le cadre de l'UNSDCF 2020-2024 en RDC.

**Avec les partenaires nationaux : Gouvernement, société civile et secteur privé :**

Le SNU renforcera le dialogue et le partenariat technique avec le Gouvernement sur le renouveau des politiques publiques en vue de remettre à la RDC de prendre une trajectoire ascendante dans l'atteinte des ODD d'ici 2030 et de planifier et mettre en œuvre une transition responsable et graduelle de la MONUSCO, sauvegardant les acquis de consolidation de la paix. Il veillera également à ce que les meilleures conditions soient créées en vue d'assurer l'implication de toutes les structures nationales engagées dans les activités de plan de coopération à travers ses groupes des Effets et le mécanisme de mise en œuvre de ce cadre de coopération. Il étudiera avec le Gouvernement, selon les besoins et les secteurs, les opportunités de cofinancement et d'exécution de certains programmes sur le financement du budget national par les agences du SNU afin de réaliser des gains rapides dans l'atteinte de certaines cibles des ODD. Les OSC (Organisations de la Société Civile) seront accompagnées pour développer leurs capacités de veille sur les droits humains et de participation citoyenne dans la gestion du développement local. Elles seront des partenaires techniques dans la mise en œuvre de certains projets locaux. Avec le secteur privé, le SNU développera des partenariats techniques et financiers dans plusieurs domaines. Ainsi, certains projets des Nations Unies liés à l'environnement, l'emploi et la microfinance, pourront être financés par le secteur privé dans le cadre des conventions particulières entre le SNU et le secteur privé. Les partenariats techniques entre les deux parties porteront également sur les responsabilités sociales et environnementales des sociétés minières et de certaines industries polluantes.

### **Avec les partenaires techniques et financiers**

: le développement des partenariats avec les PTF est souvent tributaire de la perception, par ces derniers, de la qualité des programmes formulés, de l'efficacité et de l'efficience des résultats atteints dans le cadre de financements conjoints. Il est également lié à la rapidité et la transparence dans la qualité des rapports d'exécution de certains programmes financés par les PTF. Malgré les efforts de concentration sectorielle et la simplification de certaines procédures, les partenaires considèrent que le SNU est encore dispersé dans ses interventions sectorielles et géographiques. Les Nations Unies en RDC se recentreront sur des fonctions stratégiques dans le processus de consolidation de la paix, l'élaboration des politiques publiques alignées sur les ODD, le renforcement des capacités de résilience, de fonctions de veille sur certaines thématiques (droits humains, genre, etc.) et de fonctions opérationnelles au niveau des collectivités locales et des communautés. Il s'agira d'améliorer le système de programmation et d'exécution des activités opérationnelles avec plus d'efficacité et d'efficience dans les domaines où le SNU a plus d'avantages comparatifs comme la gouvernance, les politiques/stratégies, la santé, les droits humains, le VIH/SIDA, la protection des enfants, le genre, la protection sociale et le relèvement socio-économique des communautés les plus vulnérables. Le SNU investira également dans la simplification de ses procédures opérationnelles, l'innovation dans ses approches programmatiques et la communication en dépassant la dimension événementielle. En vue de renforcer la coordination et la coopération avec les PTF, le SNU, dans le cadre d'une stratégie commune de financement de toutes les agences, suscitera des rencontres autour de l'UNSDCF visant le renforcement de

l'agenda de l'efficacité de l'aide, la sécurisation des financements nationaux et internationaux de l'Agenda 2030 et la coordination programmatique à travers des Plans de Travail conjoints (SNU-PTF) sous le leadership du Gouvernement. Des paniers communs pourront être envisagés sur des thématiques précises (enfance, santé maternelle, VIH/Sida, Ebola, etc.) sous le leadership de certaines agences du SNU qui ont toutes les expertises requises et l'efficacité dans leur mise en œuvre. Des programmes SNU/PTF pourront être envisagés sur des grandes problématiques, géographiquement ciblées dans les domaines de la consolidation de la paix selon l'approche Nexus, la sécurité alimentaire, le financement du développement local dans le cadre de la relance du processus de décentralisation, etc.

### **5.4. Plans de travail conjoints**

Des plans de travail conjoints seront développés et mis en œuvre annuellement pour chaque Effet par les groupes de résultat de l'UNSDCF. Dans un contexte de transition, ces plans de travail seront élaborés conjointement avec les sections substantielles de la MONUSCO et intégreront les activités de l'ISF.

Une approche intégrée avec des effets catalyseurs sera adoptée. Les différents programmes et initiatives seront élaborés et mis en œuvre selon une approche programme intégrant l'intersectorialité des actions afin de générer des effets multiplicateurs sur les changements à opérer au niveau comportemental et à l'échelle des dynamiques socio-économiques spatiales. Des programmes conjoints seront développés pour créer les conditions de l'esprit « unis dans l'action » en mutualisant les approches, les moyens et les systèmes de suivi.

## **Approche harmonisée de transfert de fonds aux partenaires de mise en œuvre (HACT)**

*En rapport le HACT :*

*Il sera organisé une macro évaluation au début du cycle programmatique UNSDCF 2020-2024 (premier trimestre 2020) pour améliorer la connaissance de l'environnement de gestion des finances publiques dans lequel les agences effectuent les transferts de fonds aux partenaires de mise en œuvre. Les micro évaluations des partenaires de mise en œuvre seront également initiées*

*Tous les transferts de fonds destinés à un partenaire de réalisation se font conformément aux plans de travail convenus entre le partenaire de réalisation et les organismes des Nations Unies. Les transferts de fonds destinés au financement d'activités décrites dans les plans de travail peuvent être effectués par les organismes des Nations Unies selon les modalités suivantes :*

**1. Fonds transférés directement au partenaire** de réalisation :

- a. Avant le début des activités (transfert direct), ou
- b. Une fois les activités terminées (remboursement) ;

**2. Paiement direct aux fournisseurs** ou à des tiers au titre d'obligations contractées par le partenaire de réalisation sur la base de demandes signées par la personne habilitée désignée par celui-ci ;

**3. Paiement direct aux fournisseurs** ou à des tiers au titre d'obligations contractées par les organismes des Nations Unies à l'appui aux activités convenues avec les partenaires de réalisation.

*Les transferts directs visant à financer la réalisation d'activités de programme sont demandés et autorisés pour des périodes n'excédant pas trois mois. Le remboursement de dépenses préalablement autorisées est demandé et effectué trimestriellement ou une fois les activités terminées. Les organismes des Nations Unies ne sont pas tenus de rembourser les dépenses du partenaire de réalisation qui sont supérieures aux montants autorisés.*

*Lorsqu'une activité est terminée, tout solde est remboursé ou porté au crédit du programme d'un commun accord entre le partenaire de réalisation et les organismes des Nations Unies.*

*Les modalités de transfert de fonds, le montant des décaissements et le champ et la fréquence des activités de certification pourront dépendre des résultats d'un examen de la capacité de gestion des finances publiques, lorsque le partenaire de réalisation est un Gouvernement, ou d'une évaluation de la capacité de gestion financière si le partenaire n'est pas un organisme des Nations Unies.*

*Un consultant qualifié, tel qu'un cabinet d'expertise comptable, choisi par les organismes des Nations Unies peut procéder à cette évaluation, à laquelle le partenaire de réalisation participe. Le partenaire de réalisation peut participer à la sélection du consultant. Les modalités de transferts de fonds, le montant des décaissements et le champ et la fréquence des activités de certification peuvent être révisés lors de la réalisation du programme, en fonction des observations formulées dans le cadre du suivi du programme, du suivi des dépenses et des rapports à ce sujet ainsi qu'à l'issue d'audits.*

*En cas de transfert direct ou de remboursement, les organismes des Nations Unies notifient au partenaire de réalisation le montant qu'ils ont approuvé et lui versent les fonds dans un délai de 15 de jours. En cas de paiement direct aux fournisseurs ou à des tiers au titre d'obligations contractées par le partenaire de réalisation sur la base de demandes signées par la personne habilitée désignée par celui-ci, ou aux fournisseurs ou à des tiers au titre d'obligations contractées par les organismes des Nations Unies à l'appui d'activités convenues avec les partenaires de réalisation, les organismes des Nations Unies procèdent au paiement dans un délai de 15 jours.*

*La responsabilité des organismes des Nations Unies n'est pas directement engagée par les accords contractuels conclus entre le partenaire de réalisation et les fournisseurs extérieurs. Lorsque les organismes des Nations Unies versent des fonds au même partenaire de réalisation, le suivi du programme, le suivi financier et les audits sont effectués conjointement par ces organismes ou en coordination avec eux.*

*Pour demander le déblocage des fonds ou pour s'assurer que [l'organisme des Nations Unies] acceptera de rembourser ou de payer directement les dépenses prévues, les partenaires de réalisation utilisent le formulaire d'autorisation de financement et d'ordonnement des dépenses*

(formulaire FACE), dans lequel ils décrivent les activités du plan de travail. Ils utilisent également le formulaire FACE pour rendre compte de l'utilisation des fonds reçus.

Le partenaire de réalisation désigne nommément la ou les personnes qu'il autorise à communiquer les informations relatives au compte, à demander des fonds et à certifier l'utilisation qui est faite des fonds reçus. Le formulaire FACE est certifié par la ou les personnes habilitées désignées par le partenaire de réalisation.

Les fonds transférés aux partenaires de réalisation doivent être dépensés aux seules fins des activités et dans les délais convenus dans les plans de travail. Les partenaires de réalisation (Gouvernement ou organisations non gouvernementales nationales) utilisent les fonds reçus conformément aux réglementations, politiques et procédures nationales compatibles avec les normes internationales applicables, notamment en veillant à les dépenser aux fins des activités convenues dans les plans de travail et en faisant rapport sur l'utilisation de toutes les sommes reçues à [l'organisme des Nations Unies] dans les six mois suivant leur réception.

Lorsque les réglementations, politiques et procédures nationales ne sont pas compatibles avec les normes internationales applicables, ce sont les règles financières et règles connexes ainsi que les règlements, politiques et procédures de l'organisme des Nations Unies qui s'appliquent. Si les partenaires de réalisation sont des organisations non gouvernementales internationales ou des organisations de la société civile, ou encore des organisations intergouvernementales, ils utilisent les fonds reçus conformément aux normes internationales applicables, notamment en veillant à les dépenser aux fins des activités convenues dans les plans de travail et en faisant rapport sur l'utilisation de toutes les sommes reçues à [l'organisme des Nations Unies] dans les six mois suivant leur réception.

Pour faciliter les audits programmés et les audits spéciaux, chaque partenaire de réalisation qui reçoit des fonds de [l'organisme des Nations Unies] permet à [celle-ci ou celui-ci] ou à son représentant d'accéder en temps voulu :

- à tous les documents comptables prouvant l'enregistrement du transfert des fonds par [l'organisme des Nations Unies], accompagnés de la documentation pertinente ;
- à toute la documentation et à tous les membres du personnel concernés par le fonctionnement du dispositif de contrôle interne du partenaire de réalisation par lequel les transferts de fonds sont passés.

Les conclusions de chaque audit sont communiquées au partenaire de réalisation et à [l'organisme des Nations Unies]. En outre, chaque partenaire de réalisation :

- Reçoit communication du rapport d'audit établi par les auditeurs et en prend connaissance.
- Adresse sans retard les déclarations d'acceptation ou de rejet de toute recommandation des auditeurs à [l'organisme des Nations Unies qui a versé des fonds] afin que ceux-ci les fassent figurer dans le rapport final qu'ils soumettront à [l'organisme des Nations Unies].
- Donne suite rapidement aux recommandations des auditeurs qu'il aura acceptées. Rend compte des mesures prises pour donner suite aux recommandations acceptées à [l'organisme des Nations Unies], tous les trimestres.

Lorsqu'il est confirmé, à l'issue de l'évaluation du système de gestion des finances publiques, que l'institution supérieure de contrôle des finances publiques a les moyens, la volonté et la capacité d'effectuer les audits programmés et les audits spéciaux, l'institution supérieure de contrôle des finances publiques peut procéder à l'audit des partenaires de réalisation.

Si l'institution supérieure de contrôle des finances publiques décide de ne pas procéder à l'audit de tel ou tel partenaire de réalisation selon la fréquence ou dans les domaines fixés par les organismes des Nations Unies, ces derniers confient l'audit à un cabinet d'audit privé

## 5.5. Mécanismes de coordination et de pilotage de l'UNSDCF

La coordination et la mise en œuvre de l'UNSDCF se fera à trois niveaux :

❖ **Niveau stratégique : un Comité de Pilotage Conjoint (CPC)**, co-présidé par le ministre de la coopération internationale, le Ministre du plan, et le Coordonnateur résident du SNU, assurera le pilotage stratégique de l'UNSDCF. Il sera composé des hauts responsables de certains ministères clés (Finances, Justice, Décentralisation, Santé, Education, Protection sociale et Agriculture), des représentants des agences du SNU et de représentants de la société civile. Ce comité veillera à l'alignement entre le PNSD et l'UNSDCF et appréciera les performances de mise en œuvre de ce dernier, en tenant compte des cibles ODD définies, en vue de prendre les décisions stratégiques dans l'amélioration de l'efficacité de ses programmes. Ce comité se réunira au moins une fois par an.

❖ **Niveau fonctionnel** : l'EPassurera l'orientation, la coordination et le suivi de la mise en œuvre de différentes composantes stratégiques de l'UNSDCF. Elle s'appuiera sur quatre groupes inter-agences :

1. **Le Groupe de Gestion de Programme (PMT)**, présidé par le Bureau Intégré ou par un chef d'agences, aura la responsabilité de la coordination de la mise en œuvre des programmes et du suivi du fonctionnement des différents Groupes de Résultats de l'UNSDCF dans l'optique de bien veiller à l'efficacité et la complémentarité des interventions du SNU. Il intégrera, les représentants des unités substantive de la MONUSCO, dans une perspective d'intégration et de transition. Il se réunira une fois par mois.

2. **Le Groupe inter-agences de suivi-évaluation** qui regroupera les responsables de suivi-évaluation des agences du SNU coordonnera la mise en œuvre du plan de suivi-évaluation de l'UNSDCF.

3. **Le Groupe de Gestion des Opérations (OMT)** qui sera composé des directeurs des Opérations des différentes agences et de la MONUSCO aura pour mission d'apporter son appui à l'amélioration de l'efficacité et l'efficience des opérations du SNU à travers l'harmonisation des procédures et le développement des services com-

muns, tel qu'inclus dans un Business Operations Strategy (BOS) à élaborer pour le cycle 2020-2024.

4. **Le Groupe de Communication**, composé des chargés de communication des agences du SNU et de la MONUSCO, planifiera, exécutera et suivra les actions de communication liées à l'UNSDCF.

❖ **Niveau opérationnel et thématique** : ce niveau sera animé par huit(8) Groupes de Résultats de l'UNSDCF, appuyés par un Groupe Nexus, un Groupe Genre et un Groupe Droits Humains. Les 3 groupes d'appui s'assureront que les groupes de résultat intègrent respectivement, l'approche Nexus partout où cela est nécessaire ainsi que la prise en compte des aspects de genre et de droits humains, dans les processus de programmes/planification conjoint(e)s.

Les huit (8) Groupes de Résultats de l'UNSDCF assureront la coordination des activités opérationnelles en synergie avec les groupes thématiques du principal document national de planification. Les huit Groupes de Résultats seront :

1. Consolidation de la paix et de la sécurité
2. Protection et égalité des sexes
3. Gouvernance inclusive et efficace
4. Croissance inclusive et emploi
5. Protection sociale et dividende démographique
6. Environnement et développement durable
7. Services sociaux de base
8. Résilience et assistance

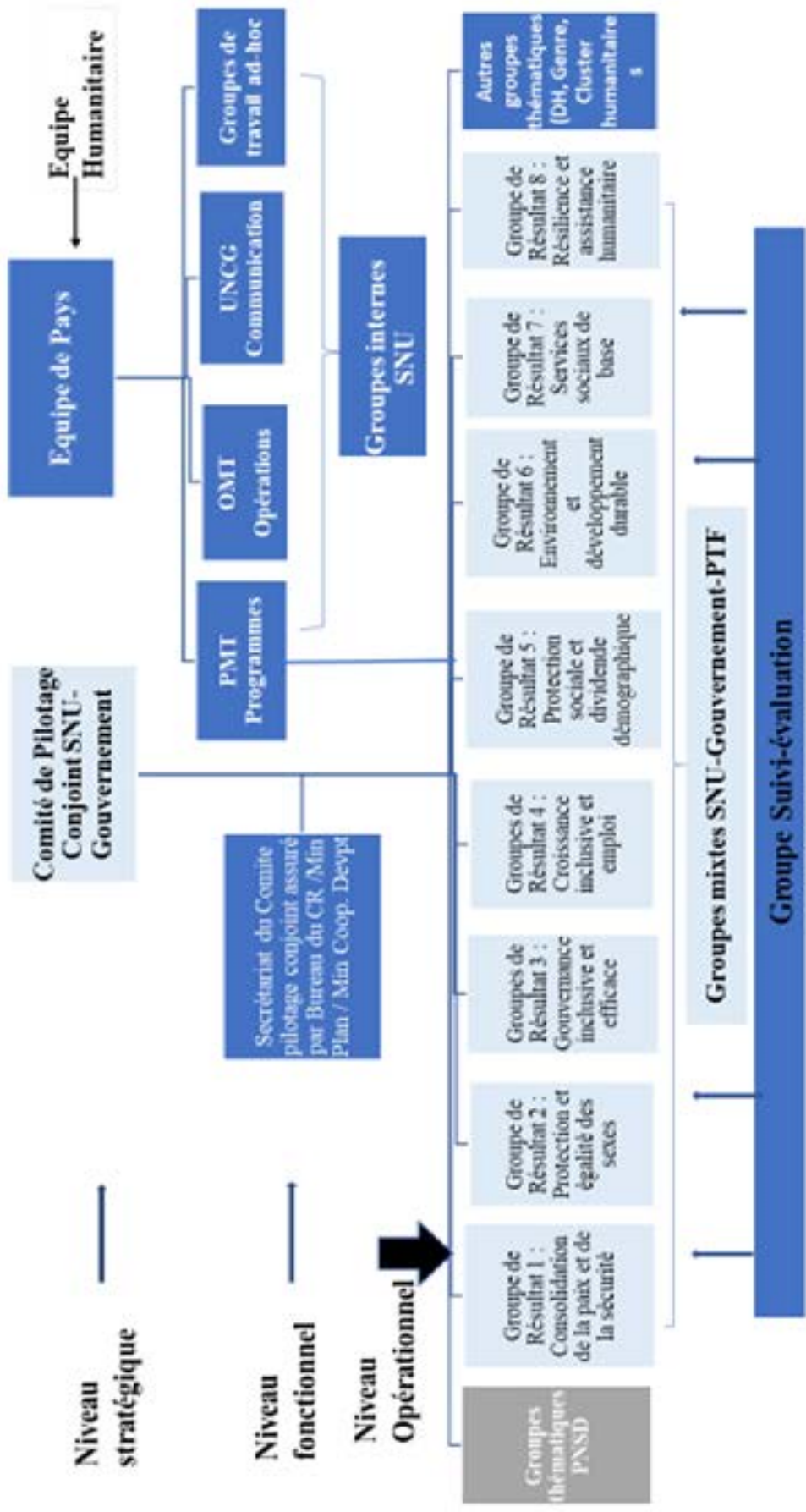
Les mandats des Groupes de Résultats se concentreront à :

- Préparer les plans de travail conjoints annuels sur la base des Effets et produits identifiés, avec un cadre budgétaire commun annualisé ;
- Identifier des programmes conjoints ;
- Partager les informations sur les initiatives des partenaires nationaux et internationaux pour améliorer les synergies et combler les lacunes dans la programmation ;
- Produire des évaluations des besoins/gaps au niveau sectoriel et identifier les besoins en renforcement des capacités des partenaires, y compris pour la mise en œuvre du plan de Suivi et Evaluation ;

- Coordonner la mise en œuvre des stratégies et d'approches conjointes sectorielles ou thématiques pertinentes ;
- Assurer le suivi des progrès réalisés et rendre compte des résultats obtenus

annuellement et conjointement / Contribuer à l'élaboration du rapport annuel des résultats du cadre de

# Mécanismes de gouvernance / coordination







## 6. SUIVI, EVALUATION ET RISQUES

*Les partenaires de réalisation conviennent de coopérer avec les organismes des Nations Unies aux fins du suivi de toutes les activités financées au moyen des fonds transférés par lesdits organismes et facilitent l'accès aux documents comptables ainsi qu'aux membres du personnel chargé de l'administration de ces fonds. À cet effet, les partenaires de réalisation acceptent ce qui suit :*

**1. L'examen périodique** sur place et l'inspection par sondage de leurs documents comptables par les organismes des Nations Unies ou leurs représentants, selon le cas, et comme indiqué dans les clauses pertinentes des documents d'engagement/contrats signés avec lesdits organismes ;

**2. Le suivi des activités de programme** conformément aux normes et aux directives des organismes des Nations Unies en matière de visites et de suivi sur le terrain ;

**3. La réalisation d'audits spéciaux ou programmés.** Chaque organisme des Nations Unies, en collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies (lorsque cela est souhaité et en concertation avec le ministère coordonnateur concerné) établit un plan d'audit annuel, en donnant la priorité à l'audit des partenaires de réalisation qui reçoivent une aide pécuniaire importante et à celui des partenaires dont les capacités en matière de gestion financière ont besoin d'être renforcées

### 6.1. Mécanismes de Suivi-Evaluation

Le suivi est une fonction interne au dispositif de gestion de l'UNSDCF et a pour objectif principal l'appréciation annuelle des progrès vers des résultats définis dans la matrice des résultats de l'UNSDCF. Il doit également vérifier si les hypothèses avancées et les risques identifiés lors de la phase de définition des principaux résultats sont encore valables ou doivent être révisés en vue d'apporter les ajustements nécessaires lors de la revue à mi-parcours.

Dans le souci d'assurer un suivi coordonné et cohérent des progrès et de la performance de l'UNSDCF 2020-2024, le système de S&E envisagé sera participatif et inclusif et privilégiera des partenariats stratégiques en matière de [production de données impliquant toutes les parties prenantes au système notamment les agences des Nations Unies, les institutions nationales, les institutions de recherche et la société civile.

Par ailleurs, des passerelles seront établies avec les systèmes de S&E de chacune des entités des Nations Unies et du Gouvernement en vue d'assurer la cohérence et la mise en œuvre des activités du plan de S&E de l'UNSDCF. Le système de S&E de l'UNSDCF privilégiera l'utilisation de données produites en routine par les systèmes nationaux (sources administratives) dans la mesure où cette stratégie permet de rendre régulière et soutenable au fil du temps la collecte des informations, fournissant ainsi une base pour le suivi des ODD. Par conséquent, les efforts seront déployés pour contribuer au renforcement des systèmes

nationaux de collecte de données. Les enquêtes spécifiques et thématiques seront par ailleurs organisées pour pallier le besoin en informations qui ne peuvent pas être obtenues sur la base des données de routine.

Le groupe technique S&E de l'UNSDCF composé des responsables de S&E des agences des Nations Unies sera redynamisé et se réunira une fois par trimestre sous le leadership du Spécialiste en S&E du Bureau du Coordonnateur Résident pour faire régulièrement le point sur tous les aspects de S&E de l'UNSDCF. En termes d'innovation, certains délégués de la partie nationale (Institut National de la Statistique et Ministère du Plan) y participeront. Le groupe technique S&E appuiera les groupes de résultats de l'UNSDCF à faire ressortir les données relatives au suivi du cadre de coopération sous chaque effet. Cet appui devrait aider à déterminer quel organisme devrait présenter des données particulières et à quel moment afin de soutenir la fourniture en temps voulu d'informations pour le suivi des progrès vers l'obtention des résultats du cadre de coopération. Les groupes effets se réuniront suivant une fréquence trimestrielle.

Des visites conjointes sur le terrain avec la participation des homologues de la partie nationale seront organisées par le biais des Groupes de résultats de l'UNSDCF dans le but de promouvoir le suivi décentralisé et de donner aux autorités et aux communautés locales les moyens de vérifier les progrès des interventions clés. Ces visites sont nécessaires à l'obtention de rétroactions directes, à l'apprentissage et à la collaboration directe et cohérente avec les communautés.

Une évaluation indépendante de l'UNSDCF sera effectuée au cours de l'avant-dernière année du cycle du programme, c'est à dire en 2023 afin de tirer les leçons de la mise en œuvre du cadre de coopération actuel et d'éclairer la formulation du prochain UNSDCF. La gestion de cette évaluation se fera conjointement entre les Nations Unies et la partie nationale. Les mécanismes conjoints de gestion de l'évaluation ainsi que les rôles et responsabilités de chacun d'eux seront définis de façons plus détaillées dans le Plan Intégré de Suivi Evaluation.

Un plan intégré de suivi évaluation (PISE) budgétisé de l'UNSCDF couvrant la période 2020-2024 sera élaboré par le groupe Suivi Evaluation avec la participation de l'ensemble des acteurs, y compris la partie nationale. Ce plan précisera les types d'activités, le budget par activité, les responsabilités, la fréquence/période, les métadonnées des indicateurs de l'UNSDCF, etc. Par ailleurs, les risques identifiés et hypothèses formulées lors de la phase de conception du cadre de coopération seront suivis au cours des rencontres trimestrielles des groupes de résultats

Le dispositif de suivi et évaluation de l'UNSDCF 2020-2024 s'appuiera également sur:

- **Le Groupe GSE**, qui jouera efficacement son rôle dans l'appui, d'une part, au Comité Programme (PMT) et, d'autre part, aux Groupes de Résultats et Thématiques de l'UNSDCF dans le suivi et évaluation;
- **Le Partenariat avec l'Institut National de la Statistique (INS) et le mécanisme de suivi du PNSD**: L'INS avec d'autres partenaires nationaux et provinciaux ciblés (Education, Santé, Emploi etc.) du système national de la statistique joue un rôle central dans sa contribution à l'alimentation de certains indicateurs de suivi de l'UNSDCF. Ce type de partenariat sera aussi développé avec d'une part les mécanismes de coordination du PNSD et, d'autre part la structure nationale en charge de la gestion de l'Aide Publique de Développement.

## 6.2. Revues et rapports

L'analyse commune de pays n'ayant pas un caractère définitif, l'UNCT se basera sur l'évolution des données relatives aux objectifs de développement durable et celle du contexte du pays pour actualiser périodiquement le Bilan Commun de Pays (CCA) afin de faciliter éventuellement le réajustement de la théorie de changement de l'UNSDCF et à terme, l'élaboration du prochain UNSDCF

Il sera organisé chaque année, une revue annuelle de l'UNSDCF afin d'évaluer les

progrès réalisés au niveau des produits ainsi que des effets escomptés, de passer en revue les contraintes de mise en œuvre et d'envisager les ajustements nécessaires.

Les Groupes de résultats organiseront des examens de mi-année et des examens annuels. La matrice de résultats de l'UNSDCF et le plan de S&E serviront de base pour apprécier notamment le degré de réalisation des produits et dans quelle mesure ils sont susceptibles de contribuer aux effets, la pertinence continue de la théorie du changement ; l'efficacité avec laquelle les goulots d'étranglement et les obstacles à l'obtention de résultats sont démantelés, les ajustements éventuels des programmes; la qualité de l'exécution des programmes et des résultats et sur tout changement concernant les risques identifiés précédemment.

Les examens de l'UNSDCF se feront également dans le cadre des rencontres statutaires périodiques du comité de pilotage, de l'équipe de gestion du programme (PMT) des Nations Unies, de l'EP. Le Groupe de travail technique chargé du S&E compilera au préalable les informations relatives au suivi à utiliser lors des examens de l'UNSDCF organisés par l'UNCT

Les Groupes de résultats présentent des rapports à deux niveaux des résultats : (i) la contribution aux progrès accomplis sur le front du développement durable en ayant recours à un cadre commun de suivi et d'évaluation des résultats au niveau des effets, y compris la responsabilité collective de l'équipe à l'égard des résultats, et (ii) l'attribution, c'est-à-dire la responsabilité individuelle et collective des organismes à l'égard des produits obtenus à travers les plans de travail conjoint annuels.

Un rapport unifié sur les résultats des Nations Unies dans le pays sera produit chaque année pour ressortir les contributions de l'EP des Nations Unies aux priorités nationales. Celui-ci comprend des informations sur le budget, la mobilisation des ressources, la communication et le plaidoyer, les opérations et la direction. Ce rapport offre l'occasion d'examiner la situation du pays, d'actualiser les analyses de situation et la théorie du changement, et veiller à ce que les résultats de l'UNSDCF et les extraits du plan de travail commun demeurent pertinents.

## 6.3. Risques

Les principaux risques potentiels qui pourraient affecter la trajectoire du développement et l'atteinte des ODD en RDC sont multiples dont les plus importants sont :

- i) **L'affaiblissement des institutions de l'Etat à plusieurs niveaux et le faible impact du mode de gouvernance** sur l'efficacité des politiques publiques : l'affaiblissement de l'autorité de l'Etat, le retard dans l'effectivité de la décentralisation et l'imperfection du système d'organisation des élections fragilisent l'état de droit et la stabilité du mode de gouvernance, sources de contestation, de violations de droits des populations et de l'inefficacité des politiques publiques ;
- ii) **La fragilité de la coalition gouvernementale dans la conduite des politiques publiques efficaces** porteuses de nouvelles dynamiques de relèvement des conditions de vie des populations et d'ancrage de nouvelles pratiques de gouvernance mettant en avant la lutte contre la corruption, le respect des droits humains, le développement moins inégalitaires des provinces et la transparence dans la gestion des ressources naturelles ;
- iii) **La vulnérabilité de l'économie de la RDC en raison de la prédominance de l'économie de rente** dominée par le secteur minier : cette économie de rente fait face souvent à des chocs exogènes notamment la fluctuation du cours des métaux, aux effets négatifs du mode de gouvernance du secteur minier, à l'impact sécuritaire dans certaines zones géographiques comme l'Est de la RDC, aux coûts et effets dévastateurs sur l'environnement et le capital naturel ;
- iv) **Les conflits récurrents dans l'Est de la RDC** : le retard pris dans le règlement des conflits armés surtout dans l'Est de la RDC, les violences attribuées aux forces de sécurité de l'Etat et l'absence des mécanismes de régulation des conflits fonciers sont sources d'instabilité de plusieurs territoires et de déplacements internes des populations ;
- v) **L'exploitation illégale des ressources naturelles par les pays voisins** : la RDC risque de connaître des menaces d'insécurité transfrontalières et de conflits armés ou non armés avec les pays voisins prenant plusieurs formes en particulier i) le pillage des ressources naturelles par des groupes et sociétés étrangères et ii) l'exploitation unilatérale des ressources par les pays voisins ;
- vi) **La vulnérabilité socio-économique des populations** : la pauvreté de masse, la crise du système agricole et les conflits armés dans certaines régions de la RDC ont aggravé l'insécurité alimentaire et la malnutrition au fil des années se traduisant par l'augmentation du nombre des populations en situation de crise et d'urgence passant de 4,4 millions de personnes en 2015 à 15,5 millions, soit le triplement de ces populations vulnérables en l'espace de quatre ans ;
- vii) **La survenance des catastrophes naturelles** telles les inondations, la pollution urbaine et industrielle surtout au niveau des mines affectent non seulement les productions agricoles mais touchent également le cadre de vie des populations se traduisant par des mauvaises conditions d'hygiène et de déplacements ;
- viii) **Le retour régulier de certaines épidémies comme Ebola, le choléra et la rougeole** : la très grande faiblesse du système de prévention et de gestion des épidémies au cours de l'année 2018-2019 ont montré la fragilité du système de santé dépourvu de moyens (humains et financiers) conséquents et le faible niveau d'éducation et de sensibilisation des populations a créé des foyers de tensions entre les populations, les déplacements de certaines catégories de la population et des crises entre les populations et l'Etat pour contenir et éradiquer ce type d'épidémies.
- ix) **Risques liés au retrait progressif de la MONUSCO** : l'exécution des programmes de l'EP dépend, dans une large mesure, du soutien de la MONUSCO en matière de sécurité, d'appui logistique et occasionnellement de fourniture de bureaux et d'équipements sur le terrain. Avec le retrait progressif prévu de la MONUSCO, ces services pourraient ne plus être fournis, réduisant ainsi l'espace opérationnel pour l'EP. En outre, la présence de la MONUSCO contribue à la création d'un environnement propice à l'exécution de programmes de développement et humanitaires dans les zones affectées par des conflits. Le retrait de la MONUSCO de certaines zones peut avoir un impact direct sur la présence et la performance programmatique de l'EP dans ces zones.



## 7. ANNEXES

### 7.1. Matrice des résultats

#### RDC : MATRICE DES RESULTATS DE L'UNSDCF 2020-2024

RÉSULTATS	INDICATEURS					Structures SNU, Partenaires nationaux, provinciaux et locaux
	Intitulés	Baseline	Cibles	Sources		
<b>Axe I de l'UNSDCF : Consolidation de la paix, respect des Droits humains, protection des civils, cohésion sociale et démocratie</b>						
<b>ODD de référence : ODD 5, 10 et 16</b>						
<p><b>Effet 1.1 : d'ici 2024, la prévalence de la violence et des conflits armés est réduite et la sécurité des personnes et des biens est améliorée en particulier celle des personnes vulnérables, y compris les réfugiés/déplacés, des femmes et les jeunes</b></p> <p>Cibles ODD de référence :            ODD 5 (cible 5.2)            ODD 10 (cible 10.1, 10.3)            ODD 16 (cible 16.3 ; 16,1 ; 16.4)</p>	<p><b>IE 1.1.1</b> : Pourcentage des communautés cibles ayant connu une diminution des conflits inter et intracommunautaires</p> <p><b>IE 1.1.2</b> : Existence des mécanismes de dialogue social, démocratique et politique opérationnels au niveau national, provincial et local</p> <p><b>IE 1.1.3</b> : Indice pays du Mo Ibrahim sur les violences basées sur le genre (Indicateur ODD, cible 5.2)</p> <p><b>IE 1.1.4</b> : % des populations des zones cibles ayant confiance aux Forces de sécurité (vantilée par sexe)</p> <p><b>IE 1.1.5</b> : % de personnes dans les communautés cibles déclarant se sentir en sécurité (vantilée par sexe)</p>	<p>ND</p> <p>Non</p> <p>50</p> <p>ND</p> <p>ND</p>	<p>70 %</p> <p>Oui</p> <p>65</p> <p>60 %</p> <p>70 %</p>	<p>Rapports sur l'analyse des conflits</p> <p>Rapports des agences des Nations Unies</p> <p>Ministère du genre / Rapports des agences des Nations Unies</p> <p>Enquête de perception HHI</p> <p>Enquête de perception HHI</p>	<p>MONUSCO, BCNUDH, PNUD, OIM, UNFPA, UNHABITAT, HCR, ONUFEMME, OIT, OIM, UNMAS</p> <p>Ministère de la Justice, CNDH, Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM), Ministère de la Défense/FARDC/, Ministère de l'Intérieur/Police/Services Renseignement, CENI ; Ministère du genre</p>	

RÉSULTATS	INDICATEURS					Structures SNU, Partenaires nationaux, provinciaux et locaux
	Intitulés	Baseline	Cibles	Sources		
<b>Produit 1.1.1</b> : L'autorité de l'Etat est restaurée sur l'ensemble du territoire de la RDC à travers des institutions efficaces et bénéficiant de la confiance de la population	<i>IP.1.1.1.1</i> : Nombre des lois relatives à la gouvernance sécuritaire, judiciaire, politique, démocratique et pénitentiaire adoptées	ND	10	Journal officiel/Ministères sectoriels/ agences SNU	MONUSCO, BCNUDH, PNUD, OIM, UNFPA, HCR, UNHABITAT, ONUFEMME, UNCDF, UNMAS	
	<i>IP.1.1.1.2</i> : Nombre d'institutions démocratiques dotées des capacités et fonctionnelles.	14 (CNDH, CSAC, CENI, ...)	15 (CNDH, CSAC, CENI..)	Rapports ministères sectoriels et des agences	Ministères des Droits Humains (MimDH), de la Justice, de la défense, de l'intérieur, Comité Interministériel sur le Droit de l'Homme (CIDH), Commission Nationale de Droit de l'Homme (CNDH), Conseil Supérieur de l'Audiotvisuel et de la Communication (CSAC), Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM), Services de Renseignement, CENI ; Commission National pour les Réfugiés (CNR), Commission National pour le control des armes et de réduction de la violence armée (CNC-ALPC)	
	<i>IP.1.1.1.3</i> Nombre des structures cibles intervenant dans la chaîne pénale (police, cours, tribunaux, prison) dotées des capacités humaines et matérielles et assurant un meilleur accès à la justice et lutte contre l'impunité	48 (40 cours et tribunaux, 3 unités de police, 5 prisons.	65 (52 cours et tribunaux, 3 unités de police, 10 prisons)	Rapports ministères sectoriels et des agences	Rapports ministères sectoriels et des agences	
	<i>IP.1.1.1.4</i> : Nombre des plans d'actions nationaux sur le control d'ALPC et de réduction de la violence armée élaborés	2	3	Rapports UNPoA et des agences	Rapports UNPoA et des agences	
	<i>IP.1.1.1.5</i> : Existence d'un mécanisme opérationnelle de coordination, suivi et évaluation de la mise en œuvre du plan d'action sur le control des armes et réduction de la violence armée	Oui	Oui	Rapports du Secrétariat de la CNC-ALPC	Rapports du Secrétariat de la CNC-ALPC	
<b>Produit 1.1.2</b> : Les forces de sécurité étatiques assurent l'efficacité et dans le respect des droits humains, la sécurité et la protection de tous les citoyens (hommes et femmes), ainsi que celle des biens privés et publics	<i>IP.1.1.2.2</i> : Nombre de poursuites judiciaires diligentées contre les forces de défense et de sécurité présumés auteurs des violations de droits Humains	186	1100	Rapports BCNUDH et du CNDH	MONUSCO, BCNUDH, HCR PNUD, OIM, UNMAS ONUFEMME, OIM	
	<i>IP.1.1.2.3</i> : Nombre de femmes et d'enfants ayant bénéficiés de la protection à travers le département de la PNC et des tribunaux pour enfants	150 938	350 000	Rapports BCNUDH et du CNDH/UNICEF	Défense/FARDC/ BRP, Ministère de l'Intérieur/Police/Services de Renseignement ; Commission National pour les Réfugiés (CNR)	
	<i>IP.1.1.2.4</i> : Nombre de membres des forces de sécurité dotées des capacités sur la gestion efficace des armes et des munitions	500 (2019)	2 500	Rapport de la CNC ALPC/UNMAS	PSCF, ROL Commission Nationale de Contrôle des ALPC et de réduction de la violence armée (CNC-ALPC) ONG nationales	

RÉSULTATS	INDICATEURS					Structures SNU, Partenaires nationaux, provinciaux et locaux
	Intitulés	Baseline	Cibles	Sources		
	<u>IP 1.1.2.5</u> : Nombre de forces de sécurité ayant des compétences nécessaires pour assurer la sécurité des populations	0	2500	Ministère de l'Intérieur/Police		
	<u>IP 1.1.2.6</u> : de mécanismes opérationnels visant à rapprocher les communautés et les forces de sécurité	0	8	Ministère de l'Intérieur/Police		
	<u>IP 1.1.2.7</u> : Nombre de traités et conventions internationaux et régionaux relatifs au contrôle des armes ratifiés par l'Etat et connaissant un début de mise en œuvre	03	05	Rapports UNPoA et des agences		
	<u>IP 1.1.2.8</u> : Nombre des armes légères et de petit calibre pertinent aux services de sécurité de l'Etat marquées, enregistrées et sécurisées conformément aux normes et standards régionaux et internationaux	14000	70000	Rapports des activités de la CNC-ALPC et des agences		
<u>Produit 1.1.3</u> : <i>Le dialogue politique au niveau national, provincial et local ainsi que des mécanismes alternatifs de règlement des conflits sont promus et contribuent à la réconciliation, la cohésion sociale et la culture de paix.</i>	<u>IP 1.1.3.1</u> : Nombre des provinces disposant des mécanismes de dialogue social, démocratique et politique opérationnels	ND	26	Cadre de concertation de la société civile		MONUSCO, ONUFEMME, BCNUDH, PNUD, OIM, HCR, UNHABITAT
	<u>IP 1.1.3.2</u> : % des conflits inter et intracommunautaires des zones cibles ayant abouti à des solutions durables	ND	60 %	Rapports des activités des agences		Ministère du genre, CENI, CENI,
	<u>IP 1.1.3.3</u> : % des communautés cibles disposant des mécanismes fonctionnels de prévention, de résolution et de gestion efficace des conflits	ND	80 %	Rapports des activités des agences		
<u>Effet 1.2</u> : <i>D'ici 2024, les populations vivant en RDC, plus spécifiquement les plus vulnérables (femmes, enfants, réfugiés et déplacés) jouissent de leurs droits humains, en particulier l'accès équitable à la justice, (y compris la justice juvénile), à l'identité juridique et la protection, à travers le</i>	<u>IE 1.2.1</u> : % des traités internationaux relatifs aux droits humains ratifiés par l'Etat et connaissant un début de mise en œuvre	ND	80 %	Rapports MINDH /BCNUDH		HCR, OIM, ONU Femmes, PNUD, MONUSCO, BCNUDH, UNFPA, UNICEF, HCR, OIT
	<u>IE 1.2.2</u> : Nombres d'institutions nationales des droits Humains opérationnelles et efficaces	01	04	Rapports MINDH /BCNUDH		OSC, MINDH, MDPVH, CNDH Ministère Justice, Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM), Ministère de la Défense/FARDC/ BRP
	<u>IE 1.2.3</u> : Taux de réduction du nombre des violations des droits Humains documentés attribuables aux Agents de l'Etat	15 % entre 2018-2019	40 %	Rapports MINDH /BCNUDH		

RÉSULTATS	INDICATEURS					Structures SNU, Partenaires nationaux, provinciaux et locaux
	Intitulés	Baseline	Cibles	Sources		
renforcement des systèmes judiciaire, sécuritaire, des capacités de veille des organisations de la société civile sur les droits humains et la redevabilité institutionnelle	<u>IE.1.2.4</u> : % d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité civile, ventilé par âge et par sexe (cible ODD 16.9)	40.1%	55 %	Enquête MICS/EDS	Ministère de l'intérieur, Ministère de la santé, Ministère de la justice, l'Office National d'Identification de la Population, CIVIPOL	
	<u>IE.1.2.5</u> : % de la population carcérale ventilée par âge et par sexe en instance de jugement (cible ODD 16.3)	82 %	50 %	Ministère de la justice / MINDH/BCNUDH		
Cibles ODD de référence pour : ODD 16 (cible 16.9)	<u>IE.1.2.6</u> : Disponibilité d'un fichier général de la population basé sur l'état civil et contenant les informations sur l'identité juridique de la population ( <i>données biométrique, données biographiques, numéro d'identification unique</i> )	00	01	Office National d'Identification de la Population	Commission National pour les Réfugiés (CNR)	
<u>Produit 1.2.1</u> : Les mécanismes de protection des droits humains y compris ceux des enfants sont renforcés, les populations sont sensibilisées, informées sur leurs droits et sont capable de s'en prévaloir	<u>IP.1.2.1.1</u> : Nombre d'enfants de moins 5 ans dont la naissance est enregistrée à l'état civil (ventilé par sexe)	ND	100 000	Direction de la population, / Ministère de l'intérieur	UNICEF, HCR, OIM, UNFPA, CNDH, Onu Femmes, UNMAS, OIM, HCR, OIT, UNICEF,	
	<u>IP.1.2.1.2</u> : Nbre de plaintes déposées et traitées par la justice militaire et civile	3 268	4 445	Rapport CSM/BCNUH	Ministère de l'intérieur, Ministère Justice, Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM), Ministère de la Défense/FARDC/ BRP, ETD, OSC	
	<u>IP.1.2.1.3</u> : Existence d'un cadre national opérationnel de redevabilité en matière de violence basée sur le genre	0	1	Rapport Ministère du genre/UNFPA/ ONUFEMMES	Ministère du genre, Office National d'Identification de la Population (ONIP)	
	<u>IP.1.2.1.4</u> : Nombre de mécanismes communautaires de promotion des droits en matière de procréation et de protection contre la violence sexiste mis en place et opérationnels	2	3	Ministère du genre/UNFPA	Commission National pour les Réfugiés (CNR)	
	<u>IP.1.2.1.5</u> : Nombre de personnes, en particulier de personnes vulnérables, ayant reçu une éducation aux risques liés aux mines, aux REG et aux ALPC	85000	400 000	Centre Congolais de Lutte Anti /CNC-ALPC Mine	Ministère des Mines	
	<u>IP.1.2.1.6</u> : Existence d'un plan action national et budgétisé de lutte contre le mariage des enfants	0	1	Ministère du genre/UNFPA/UNICEF		

RÉSULTATS	INDICATEURS					Structures SNU, Partenaires nationaux, provinciaux et locaux
	Intitulés	Baseline	Cibles	Sources		
<b>Produit 1.2.2</b> : L'état de droit est restauré grâce à l'accès à une justice équitable pour tous les citoyens, en particulier les plus vulnérables (y compris réfugiés) rendant effective la lutte contre l'impunité	<u>IP 1.2.1.7</u> : Existence d'un cadre juridique et institutionnel révisé de l'identité juridique et de l'état civil	0	1	Programme des Nations Unies pour l'identité juridique/		
	<u>IP 1.2.1.8</u> Existence d'un système d'interopérabilité entre la santé, l'état civil et l'Institut National des Statistiques facilitant l'enregistrement numérisé des faits d'état civil ( <i>Naissances, mariage et décès et des causes des décès</i> ) et l'identification de la population	0	1	Office National de la Population (ONIP et l'INS)		
	<u>IP 1.2.1.9</u> : Nombre de personnes dotées des capacités sur la lutte contre le travail des enfants dans le secteur minier	0	500	Comité sectoriel de lutte contre le travail des enfants dans les mines/, OIT		
	<u>IP 1.2.2.1</u> : Nombre d'audiences foraines organisées	93	465	Rapports de Monitoring Judicaire	BCNDH, UNFPA, PNUD, ONU Femmes, MONUSCO, HCR	
	<u>IP 1.2.2.2</u> : nombre de personnes vulnérables ainsi que de survivantes de SGBV ayant accès à la justice	19 725	25 000	Rapports de Monitoring Judicaire	CNE, CNDH, Ministère de la justice Assemblées Nationale et provinciales, OSC	
	<u>IP 1.2.2.3</u> : Nombre de jugements rendus et effectivement exécutés surtout pour les violences envers des femmes et enfants	95	400	Rapports de Monitoring Judicaire		
	<u>IP 1.2.2.4</u> : Nombre des cas de violation des droits de l'homme documentés par les institutions internationales et nationales de Droits de l'Homme en conformité avec les standards internationaux	6545	25 000	Rapports CNDH et BCNUDH		
	<u>IP 1.2.2.5</u> : % des cas de violation des droits Humains (vantilé par sexe) ayant obtenu au moins un premier jugement	48 %	60 %	Rapports CNDH et BCNUDH		
	<b>Produit 1.2.3</b> : Les capacités de l'Etat à remplir ses obligations de respect, de protection et de prévention des violations des droits	48	Au moins 60 réseaux de protection locaux	Rapports CNDH / BCNUDH	BCNUDH, UNFPA, PNUD, ONU Femmes, MONUSCO, HCR , OIT, UNMAS,	



RÉSULTATS	INDICATEURS					Structures SNU, Partenaires nationaux, provinciaux et locaux
	Intitulés	Baseline	Cibles	Sources		
Humains à travers l'instauration effective de mécanismes et d'outils de redevabilité et de protection sont renforcées	<u>IP 1.2.3.2</u> : Existence de mécanismes d'enregistrement des réfugiés et de production des statistiques respectant les conventions internationales	Non	Oui	Rapport Commission National pour les Réfugiés (CNR)	CNE, CNDH, Ministère de la justice Assemblées Nationale et provinciales, OSC, Commission National pour les Réfugiés (CNR),	
	<u>IP 1.2.3.3</u> : Nombre des rapports périodiques aux standards internationaux sur la mise en œuvre des instruments juridiques de protection (Homme, Femmes, enfants, réfugiés, déplacés-etc.) publiés	21 rapports (BCNUDH +OIT)	78 rapports (BCNUDH +OIT)	Rapports CNDH / BCNUDH//HCR/OIT /ONUFEMME		
Effet 1.3 : D'ici 2024, les institutions publiques, les media et la société civile, au niveau central et décentralisé exercent efficacement leurs rôles pour une gouvernance démocratique apaisée, efficace et inclusive, porteuse d'effets sur la participation citoyenne et le renforcement de l'état de droit	<u>IP 1.2.3.4</u> : Nbre de cours et tribunaux fonctionnels y compris le système des audiences foraines	ND	176	Ministère de la justice		
	<u>IE 1.3.1</u> : Indice de la qualité globale des institutions nationales	2,8 (2017)	3,1	Rapport EPIN de la Banque Mondiale	PNUD, UNICEF, ONU Femmes MONUSCO	
	<u>IE 1.3.2</u> : Indice de gouvernance de Mo Ibrahim pour la RDC	32. 1	38	Rapport Mo Ibrahim	CNE, Assemblées Nationale et provinciales, OSC, CENI, CNDH, Cours des comptes, OSC, Ministère de la justice, Ministère du Genre	
	<u>IE 1.3.3</u> : Indice de perception de la corruption <sup>2</sup>	20	25	Transparency International		
	<u>IE 1.3.4</u> : Taux de participation aux élections Nationale, Provinciale et Locale (vantilé par âge, par sexe et par province)	47,56 % (2018)	60 %	CENI		
Cible ODD 16.6	<u>IE 1.3.5</u> Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante (Cible ODD 16.6)	ND	60 %	Enquête de perception		

RÉSULTATS	INDICATEURS					Structures SNU, Partenaires nationaux, provinciaux et locaux
	Intitulés	BaseLine	Cibles	Sources		
<b>Produit 1.3.1 :</b> Les citoyens, en particulier les femmes et jeunes, ont accès à l'information et participent efficacement aux instances de prise de décision et dans tous les secteurs de la société (politique, économique, sociale et culturelle) au niveau national, provincial et local	<u>IP 1.3.1.1</u> : Nombre de femmes présentes dans les instances de prise de décisions (parlement, gouvernement, assemblées provinciales, gouvernements provinciaux.)	144	300	Ministère du genre ONU Femmes	ONU Femmes, PNUD, BCNDH, MONUSCO	
	<u>IP 1.3.1.2</u> : Nombre de mécanismes participatifs dans la prise de décisions ouverts aux femmes et jeunes dans les processus de gestion des affaires publiques	7	8	Ministère du genre ONU Femmes	Ministère du genre, CENI, Société civile, parties politiques	
	<u>IP 1.3.1.3</u> : Nombre de femmes leaders, candidates ou aspirantes aux espaces de prises de décisions dont les capacités sont renforcées	543	1300	Ministère du genre ONU Femmes		
	<u>IP 1.3.2.1</u> : Nombre de scrutins organisés selon les standards démocratiques	3	5	Rapport des observateurs électoraux	CENI, PNUD, Onu Femmes CNDH,	
<b>Produit 1.3.2 :</b> Des élections libres, transparentes et démocratiques sont organisées conformément au cadre législatif, à tous les niveaux, et dans un environnement sécurisé	<u>IP 1.3.2.2</u> : Taux de participation aux élections pas sexe	47,56 %	60 %	CENI	Ministère Genre, OSC, CENI	
	<u>IP 1.3.2.3</u> : existence d'un mécanisme efficace de gestion des contentieux électoraux	00	01	CENI/Ministère de la justice		
	<u>IP 1.3.3.1</u> : Nombre d'acteurs de la société civile, des associations des femmes, des organisations syndicales et d'employeurs dotées des capacités sur l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques	410	1237	Coordination de la société civile/Agences SNU	PNUD, Onu Femmes BCNUDDH, OIM, MONUSCO, UNHABITAT, OIT	
	<u>IP 1.3.3.2</u> : Nombre de réseaux locaux et régionaux renforcés pour la veille et l'effective d'un système sur la redevabilité des élus et des institutions	05	06	Idem	Cours des comptes, OSC, Ministère de la justice, CNDH,	
<b>Produit 1.3.3 :</b> Les OSC intervenant dans le domaine de la gouvernance disposent des capacités organisationnelles, techniques, institutionnelles et contribuent, grâce à la participation citoyenne, à l'amélioration de la gestion des affaires publiques et à la redevabilité (reddition des comptes)	<u>IP 1.3.3.3</u> existence des mécanismes de reddition de compte opérationnels au niveau national, provincial et local	Non	Oui	Idem		
	<u>IP 1.3.3.4</u> Existence des cadres de concertations entre parties prenantes (y compris les organisations syndicales et les organisations d'employeurs) opérationnels dans une perspective de dialogue social et politique	Non	Oui	Idem		

RÉSULTATS	INDICATEURS				Structures SNU, Partenaires nationaux, provinciaux et locaux	
	Intitulés	Baseline	Cibles	Sources		
<b>Axe 2 de l'UNSDCF : Croissance économique inclusive, développement agricole, capture du dividende démographique, protection sociale et gestion durable des ressources naturelles</b>						
<b>ODD de référence : ODD 1, 2, 5, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15</b>						
<p>Effet 2.1 : D'ici 2024, les populations congolaises jouissent d'une croissance économique inclusive durable portée par la transformation agricole, la diversification économique ouverte aux innovations et à la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes</p> <p>Cibles ODD de référence pour :            ODD1 (cible 1.1)            ODD8 (cible 8.1; 8.5)            ODD9 (cible 9.2) ;</p>	<u>IE.2.1.1</u> Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant (Cible ODD 8.1)	4,9 % (2018)	9 %	Banque Centrale du Congo	Banque Mondiale, FMI, PNUD, UNCDF, UNHABITAT, BIT, UNFPA, OMS, UNICEF ONUDI, ONU-Femmes, FAO, WFP, FIDA	
	<u>IE.2.1.2</u> PIB/habitant (Cible ODD 8.1)	495\$ (2019)	Plus de 1000 \$	INS, Banque Centrale du Congo	INS, Banque Centrale, Ministère du Plan, Ministère	
	<u>IE.2.1.3</u> : Part de l'agro-alimentaire dans le PIB (en %)	16.6% (2016)	22%	OIT (Estimation modélisée)	Ministère de l'Industrie, Ministère Genre et de la famille, Ministère de l'agriculture, Institutions	Ministère de l'Industrie, Ministère Genre et de la famille, Ministère de l'agriculture, Institutions microfinances, entreprises du secteur privé,
	<u>IE.2.1.4</u> : Taux d'emplois (jeunes, femmes, jeunes)	H : 63,3 %, F : 59%, J : 33 % (2016)	H : 64 %, F : 62%, J : 33,5 %	Rapport IDH		
	<u>IE.2.1.5</u> Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge (seuil de 1,90 \$) Cible 1.1 ODD1)	74 % (2017)	50 %	Banque Centrale du Congo	Banque Centrale du Congo	
	<u>IE.2.1.6</u> : Revenu du secteur industriel par habitant	ND	5 %	Banque Centrale du Congo	Banque Centrale du Congo	
<u>IE.2.1.7</u> : Part de l'industrie manufacturière dans le PIB	5 %	15 %	Banque Centrale du Congo	Banque Centrale du Congo		
<p><b>Produit 2.1.1</b> Les institutions publiques et privées œuvrant dans les secteurs porteurs de croissance sont dotées des capacités leur permettant de développer et de mettre en œuvre des stratégies ainsi que des politiques sectorielles efficaces (politiques agricole, des</p>	<u>IP.2.1.1.1</u> : Nombre de provinces et ETDs disposant des plans provinciaux et locaux de développement (y compris industriel) et dotées des mécanismes de S&E du développement efficaces	5 Provinces	26 provinces et 40 ETDs	Ministère du plan	Banque Mondiale, FMI, PNUD, UNCDF, UNHABITAT, BIT, UNFPA, OMS, UNICEF ONUDI, ONU-Femmes, FAO, WFP	
	<u>IP.2.1.1.2</u> : Existence des capacités nationales renforcées et des données de qualité pour le suivi du PNSD et des ODD	Non	Oui	Ministère du plan/INS	Ministère du plan/INS	MONUSCO, OIM, UNICEF, UNCDF, HCR,

RÉSULTATS	INDICATEURS				Structures SNU, Partenaires nationaux, provinciaux et locaux	
	Intitulés	Baseline	Cibles	Sources		
<p><i>PME, migration vers la formalité, finance inclusive, Genre dans l'agriculture, Emploi, s'inscrivant dans un schéma de croissance économique inclusive et durable</i></p>	(système statistique national, recensement, statistiques de l'état civil, enquêtes, profil du dividende démographique.)				<p>Ministère du Plan, INS Ministère, Ministère Genre et de la famille, Ministère de l'agriculture, Institutions microfinances, Banque centrale du Congo,</p> <p>Ministère de l'emploi, Ministère du plan</p>	
	<u>IP2.1.1.3</u> Existence d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux principes fondamentaux de la statistique officielle	Non	Oui	Journal Officiel/INS		
	<u>IP2.1.1.4</u> : Nombre de bénéficiaires de services financiers auprès des institutions de microfinance et Coopec ;	2 089 859 [42% femmes]	2 600 000 [47% femmes]	Banque centrale du Congo		
	<u>IP2.1.1.5</u> : Nombre d'utilisateurs actifs de services financiers numériques	5 866 141 (2018)	6 500 000	Banque centrale du Congo		
	<u>IP2.1.1.6</u> : Nombre de politiques sectorielles sensibles au genre élaborées ou mises à jour (Foncier, numérique, transition vers la formalité, agriculture, emploi et formation, inclusion financière, habitat, infrastructures résistantes au climat, emploi, travail, industriel etc.)	ND	15	Rapports rapports sectoriels agences, ministères		
	<p><b>Produit 2.1.2:</b> Des chaînes de valeur agricole porteuses sont développées à travers l'agrobusiness et la mise en place d'infrastructures de qualité s'inscrivant dans une dynamique de transformation structurelle de l'économie</p>	<u>IP 2.1.2.1</u> : existence d'une plateforme opérationnelle d'appui aux petits producteurs locaux (PAFA) pour leur inclusion dans le marché	Non	Oui		Rapports FAO/FIDA ONU Femmes
<u>IP 2.1.2.2</u> : Nombre des micro centrales hydroélectriques construites/réhabilités en appui aux activités agricoles dans les zones ciblées		3	8	Ministère des ressources hydrauliques PNUD, ONUDI		RCAL, entreprises du secteur privé, Banques et IMF.
<u>IP 2.1.2.3</u> : Nombre des chaînes de valeurs agricoles développées		5	15	Rapports FAO/PNUD/FIDA		
<u>IP 2.1.2.4</u> : Nombre de micro, petites et moyennes entreprises utilisant des plateformes de développement de fournisseurs pour des chaînes de valeur inclusives et durables		0	1000	Ministère de PME/PNUD/FAO/FIDA ONU Femmes		

RÉSULTATS	INDICATEURS					Structures SNU, Partenaires nationaux, provinciaux et locaux
	Intitulés	Baseline	Cibles	Sources		
<b>Produit 2.1.3 : La coordination et l'efficacité des politiques sectorielles et économiques sont renforcées pour une meilleure gestion de l'espace et la promotion des pôles de croissance</b>	<u>IP.2.1.2.5</u> : Existence d'une plateforme d'incubation, opérationnelle d'appui aux petits producteurs locaux	Non	Oui	Idem		
	<u>IP.2.1.3.1</u> Existence d'une politique nationale de l'AT consensuelle tenant compte des enjeux nationaux et internationaux de la REDD+	Non	Oui	Ministère de l'Aménagement du territoire/		UNHABITAT, PNUD, UNFPA, MONUSCO (PSCF)
	<u>IP.2.1.3.2</u> Nombre des Schémas (National, provinciaux et locaux) de l'Aménagement du Territoire (SNAT) élaborés et validés	0	10	Ministère de l'Aménagement du territoire		Ministère du Plan, Ministère de l'intérieur, Ministère de l'Aménagement du territoire
	<u>IP.2.1.3.3</u> : % de personne vivant dans les villes et établissements humains ayant un plan d'urbanisme ou d'aménagement statutaire	0	40 %	Ministère de l'urbanisme, ONU-Habitat		
	<u>IP.2.1.3.4</u> : Nombre de villes ayant bénéficié de la planification urbaine	0	40	Idem		
<b>Effet 2.2. : D'ici 2024, les populations vivant en RDC bénéficient d'une protection sociale inclusive et d'un dividende démographique portée par la maîtrise démographique et l'autonomisation des jeunes et des femmes</b>	<u>IE.2.2.1</u> Pourcentage de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, ventilé par sexe et par groupes de population (Cible ODD 1.3)	10 %	40 %	Enquêtes		BCNUDH, UNFPA, PNUD, UNICEF, OIT, Banque Mondiale, HCR
	<u>IE.2.2.2</u> : Part des dépenses publiques réalisées en matière de protection sociale	ND	30 %	Ministère de l'emploi / Agences SNU		Ministère de la santé, Ministère Genre et de la famille, OSC,
	<u>IE.2.2.3</u> : Nombre des programmes de protection sociale ou de renforcement de la résilience développés et mise en œuvre en faveur de femmes, jeunes, enfants, réfugiés et déplacés	ND	10	Ministères sectoriels / agences SNU		Ministère de l'Intérieur, Ministère des Affaires Sociales, Ministère de l'Emploi, Travail, et Prévoyance Sociale, Ministère du Plan
	<u>IE.2.2.4</u> . Existence d'un cadre national multisectoriel opérationnel de coordination de la protection sociale	Non	Oui	Ministères sectoriels / agences SNU		
	<u>IE.2.2.5</u> . % de la population cible couverte par les mécanismes de protection sociale en santé	ND	50 %	Ministères sectoriels / agences SNU		

RÉSULTATS	INDICATEURS					Structures SNU, Partenaires nationaux, provinciaux et locaux
	Intitulés	Baseline	Cibles	Sources		
<b>Produit 2.2.1</b> : Les institutions en charge des politiques sociales et économiques ainsi que les associations citoyennes/OSC sont dotées des capacités leur permettant d'assurer à la population un accès facile et efficace à un système de couverture et de protection sociale	<i>IP 2.2.1.1</i> : Nombre des titulaires de droits et détenteurs d'obligations dotés des capacités sur la mise en œuvre des droits économiques, sociaux et culturels et le monitoring budgétaire	100	Au moins 600	BCNUDH	MONUSCO (BCNUDH) UNFPA, PNUD, UNICEF, OIT, Banque Mondiale, HCR	
	<i>IP 2.2.1.2</i> : Nombre d'institutions en charge des politiques sociales et économiques dotées des capacités	ND	15	Ministères sectoriels / agences SNU	Ministère des Affaires Sociales, Ministère de l'Emploi, Travail, et Prévoyance Sociale, Ministère de la santé, Ministère Genre et de la famille, OSC	
	<i>IP 2.2.1.3</i> : Nombre des services intégrés de prise en charge des personnes vulnérables existants	ND	15	Ministère des Affaires Sociales	Ministère des Affaires Sociales	
	<i>IP 2.2.1.4</i> Existence d'un système national de protection sociale en santé ou couverture universelle en santé	Non	Oui	Ministère des Affaires Sociales	Ministère des Affaires Sociales	
<b>Produit 2.2.2</b> Les institutions publiques (ministères sectoriels) et organisations gouvernementales (réseaux et associations des jeunes) de niveaux national et provincial disposent des capacités en matière de capture des dividendes démographiques	<i>IP 2.2.2.1</i> : Nombre de stratégies et politiques de développement nationaux et provinciaux intégrant les questions de dividende démographique dans la programmation, le suivi et l'évaluation	0	6 : PNSD, stratégies sectorielles	Observatoire du DD (Ministère du plan)	PNUD, UNFPA, UNICEF, ONU Femmes, BIT, FNPS	
	<i>IP 2.2.2.2</i> : Existence d'un mécanisme opérationnel pour exploiter le dividende démographique	Non	Oui	UNFPA/BIT	Ministère du Plan Ministère de l'Intérieur, Ministère des Affaires Sociales, Ministère de l'Emploi, Travail, et Prévoyance Sociale	
	<i>IP 2.2.2.3</i> : Existence d'une plateforme opérationnelle de promotion des initiatives porteuses des jeunes dans divers domaines	Non	Oui	BIT /PNUD/ ONU Femmes		
	<i>IP 2.2.2.4</i> Existence d'une base de données digitale sur les jeunes vulnérables pour le suivi de leur insertion socioprofessionnelle	Non	Oui	BIT		
<b>Effet 2.3</b> : D'ici 2024, les populations tirent profit d'une gestion responsable et durable des ressources naturelles (forestières, minières, et foncières), par l'État, les entités décentralisées, les communautés,	<i>IE 2.3.1</i> : Taux de réduction des émissions de gaz à effet de serres	ND	8 %	Rapport d'étude /Ministère de l'environnement	PNUD, UNFPA, FAO, ONUDI, UNHABITAT, ONU Femmes, HCR	
	<i>IE 2.3.2</i> : Taux de déforestation	0,3 %	0,2 %	Rapports étude FAO Ministère de l'environnement	Ministère de l'environnement, Ministère du Plan, Ministères des eaux et forêts, Ministère de l'Intérieur, OSC	

RÉSULTATS	INDICATEURS					Structures SNU, Partenaires nationaux, provinciaux et locaux
	Intitulés	Baseline	Cibles	Sources		
et le secteur privé, dans un contexte de changement climatique et de préservation de la biodiversité ODD 5 (cibles: 5.1, 5.2, 5,3) ODD 10 (cible 10.1, 10.3) ODD 16 (cible 16.3, 16.4)	<u>IE 2.3.3.3</u> : Taux de reboisement/reforestation	10 % (2017)	50 %	Ministère de l'Environnement		
	<u>IE 2.3.4</u> : Taux d'aires protégées bénéficiant d'une gestion aux standards internationaux	27 %	35 %	Rapport UICN /FAO		
	<u>IP 2.3.1.1</u> : Nombre des Plans Communautaires d'Occupation Foncière (Plans d'Utilisation du Sol au niveau communautaire) (PCOF) concertés et validés par les parties prenantes pour la sécurisation foncière de tous <u>IP 2.3.1.2</u> : Existence d'un Système National de Surveillance des Forêts (SNSF) opérationnel <u>IP2.3.1.3</u> : Taux de changement des émissions dues à la couverture forestière (suivi par satellite par rapport aux données du NERF) <u>IP 2.3.1.4</u> : Nombre d'Hectares couverts ayant fait l'objet de l'évaluation des stocks de carbone par strate après inventaire forestiers national <u>IP2.3.1.5</u> Nombre d'inventaires des gaz à effets de serre en provenance des forêts	0 Non 1,33% 120 millions 1	10 Oui Moins de 1% 155 millions 3	Rapports Ministère des affaires foncières/ UNHABITAT Ministère de l'environnement/ FAO Idem Idem Idem		
<u>Produit 2.3.1</u> : le zonage des ressources naturelles (forestières, minières et foncières) et le Système National de Surveillance des Forêts (SNSF) sont mis en place pour une gestion durable des forêts	<u>IP 2.3.2.1</u> Nombre des Systèmes d'Information Foncière (SIF) mis en place au niveau des administrations foncières / circonscription foncière pour renforcer la sécurisation des droits fonciers des administrés <u>IP 2.3.2.2</u> : Nombre des mesures adoptées pour assurer la participation des peuples autochtones à la gestion transparente, durable des terres et des ressources naturelles	1 ND	Au moins 3 Au moins 2	Rapports Ministère des affaires foncières / UNHABITAT/ Ministère de l'environnement		BCNUDH, PNUD, UNHABITAT, FAO, MONUSCO, HCR, OIM Ministère de l'agriculture, Ministère de l'environnement, OSC

RÉSULTATS	INDICATEURS					Structures SNU, Partenaires nationaux, provinciaux et locaux
	Intitulés	Baseline	Cibles	Sources		
	<i>IP 2.3.2.3</i> : Existence d'une plateforme opérationnelle de la société civile et des mécanismes efficaces de réaction sur la gestion des ressources naturelle	00	01	Ministère de l'environnement		
	<i>IP 2.3.2.4</i> Niveau d'engagement citoyen dans la gestion des ressources naturelles dans les zones cibles	Faible	Elevé	Enquête/Rapports Société civile		
	<i>IP 2.3.2.5</i> Nombre de base de données sur la saisie des minerais illicites mis en place	0	1	Division des Mines		
	<i>IP 2.3.2.6</i> Nombre de mécanismes de lutte contre le trafic illicite de minerais mis en place	ND	2	Division des Mines		
	<i>IP 2.3.2.7</i> : Nombre d'agents des services étatiques du Ministère Provincial des Mines dotées des capacités sur la transparente et gestion durable des ressources minières	ND	100	Division des Mines		
	<i>IP 2.3.4.1</i> : Existence d'un Plan National d'Adaptation (PNA) traçant la cartographie de la vulnérabilité du pays au changement climatique et indiquant les actions prioritaires	0	1	Ministère de l'environnement		PNUD, UNFPA, UNICEF
	<i>IP 2.3.4.2</i> : Existence d'une plateforme opérationnelle de prévention et gestion des risques de catastrophes naturelles et climatiques.	0	1	Ministère des affaires humanitaires		Ministère du Plan, Ministère de l'Intérieur, Ministère de l'agriculture, Ministère de l'environnement, OSC
<i>IP 2.3.4.3</i> : Existence d'une base de données opérationnelle sur les statistiques démographiques (UNFPA)	0	1	Rapport UNFPA			



RÉSULTATS	INDICATEURS				Structures SNU, Partenaires nationaux, provinciaux et locaux
	Intitulés	Baseline	Cibles	Sources	
<b>Axe 3 de l'UNSDCF : Accès aux services sociaux de base et assistance humanitaire</b>					
<b>ODD de référence : ODD 1,2, 3, 4, 5, 6, 7 et 10</b>					
<b>Effet 3.1 : Les populations, en particulier les plus vulnérables bénéficient d'un accès équitable, de qualité et durable aux services sociaux de base, y compris de lutte contre le VIH/SIDA</b>  Cibles ODD de référence pour : ODD2 (Cible 2.1, 2.2) ODD 3 (cible 3.1, 3.2, 3.3) ODD 4 (cible 4.5.)	<b>IE 3. I.1 :</b> Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (cible ODD 3.2)	98/1000 (2015)	78 /1000 (2024)	EDS/MICS/PNDS	UNICEF, PAM, UNFPA ONUSIDA, ONU Femmes, OMS, UNESCO, OCHA ; UNHCR, PNUD, WFP, UNCDF
	<b>IE 3. I.2 :</b> Taux de mortalité Maternelle (cible ODD 3.1)	473/100 000	380/100 000	EDS/MICS/PNDS	Ministère de la santé Ministère Genre, OSC Ministère de l'Education, Ministère de la formation professionnelles, PNMLS, PNLS, ONG
	<b>IE 3. I.3 :</b> Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité (Cible ODD 6.1)	30,5 %	38,8 %	MICS /EDS	
	<b>IE 3. I.4 :</b> Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de cinq ans (cible ODD 2.2)	41,8 % (2018)	30%	MICS/EDS	
	<b>IE 3. I.5 :</b> Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives, par sexe, âge et principaux groupes de population (cible ODD 3.3)	19 000 (2018)	3 800 (Réduction de 80%)	SPECTRUM 2019	
	<b>IE 3. I.6 :</b> Taux net d'admission en première année du primaire selon les sexes	69,8 %	77,2%	MICS/EDS	
	<b>IE 3. I.7 :</b> Taux Brut de Scolarisation au primaire	110,3%	131,4%	MICS/EDS	
<b>Produit 3.1.1 :</b> D'ici 2024, les populations, en particulier les plus vulnérables, notamment les enfants, les adolescents et les mères, ont un accès équitable, de qualité et durable aux services de santé, de nutrition et d'eau, hygiène et assainissement	<b>IP 3. I.1.1 :</b> % des centres de santé offrant des services de santé de qualité et garantissant les interventions essentielles et d'urgence en matière de soins maternels et néonataux	18,5 %	60%	Ministère de la santé	UNICEF, PAM, UNFPA, OMS, OCHA, UNCDF
	<b>IP3.1.1.2 :</b> % de personnes/ménages ayant accès à l'eau potable dans les villages cibles désagrégé par sexe et âge	15,2 %	17,3 %	Programme National Village Assaini	Ministère de la santé, Programme Nationale de la santé de la reproduction (PNSR), Programme National Village Assaini

RÉSULTATS	INDICATEURS					Structures SNU, Partenaires nationaux, provinciaux et locaux
	Intitulés	Baseline	Cibles	Sources		
<b>Produit 3.1.2</b> : D'ici 2024, tous les enfants (filles et garçons), les adolescent(e)s et les jeunes des zones cibles acquièrent des compétences scolaires, professionnelles et de vie courante de qualité.	<u>IP3.1.1.3.</u> % d'enfants (filles et garçons) de 6 à 59 mois souffrant de malnutrition aiguë sévère (SAM) admis et sortis guéris	83,9%	75%	PRONANUT	Ministère Genre, OSC	
	<u>IP3.1.1.4.</u> Proportion d'établissements de santé proposant des soins obstétricaux et néonataux d'urgence de base dans les zones du programme	12 %	24%	PNSR/Rapports UNFPA		
	<u>IP3.1.1.5</u> % de points de distribution de services sans rupture de stock de contraceptifs au cours des six derniers mois	73 %	95%	PNSR/Rapports UNFPA		
	<u>IP3.1.1.6</u> Nombre de cas de fistule réparés	5234	10234	PNSR/Rapports UNFPA		
	<u>IP3.1.2.1</u> : Taux brut de scolarisation au secondaire, par sexe	39,5% (2015)	55.3%	Annuaire statistiques de l'EPST/Rapport de mise en œuvre de la Stratégie sectorielle	UNICEF, UNESCO, PNUD, OIM, OCHA	
	<u>IP3.1.2.2</u> : Taux net d'admission en première année du primaire selon les sexes	69,8 %	77,2%	Idem	Ministère de l'Education, Ministère de la formation professionnelle, INPP, PNSR	
	<u>IP3.1.2.3</u> : Nombre de jeunes (filles et garçons) ayant bénéficié d'une formation professionnelle qualifiante dans un métier.	Moins de 1500	5000	Rapports Ministère de la formation professionnelle, INPP, rapports agences		
	<u>IP3.1.2.4</u> : Nombre d'enseignants dotés des capacités sur les méthodologies centrées sur l'apprentissage, l'éducation à la paix, la réduction des risques de conflits / catastrophes (C / DRR) et soutien psychosocial	12 264	6, 725	Rapports EPSP / UNICEF		
	<u>IP3.1.2.5</u> Nombre d'adolescents et de jeunes (filles et garçons) scolarisés et non scolarisés recevant une information complète sur la sexualité et la santé reproductive	17 783	100 000	Rapports PNSR et UNFPA/UNICEF/ UNESCO		

RÉSULTATS	INDICATEURS					Structures SNU, Partenaires nationaux, provinciaux et locaux	
	Intitulés	Baseline	Cibles	Sources			
<p><b>Produit 3.1.3 :</b> D'ici 2024, les populations cibles, en particulier les personnes vivant avec le VIH, les enfants, les adolescents et les populations clés ont accès aux services de prévention, de dépistage et de traitement du VIH ainsi que de protection contre les violences basées sur le genre</p>	<p><u>IP3.1.2.6 :</u> Taux d'achèvement du primaire désagrégé par sexe</p>	68,4 %	72 %	Annuaire statistiques de l'EPST			
	<p><u>IP3.1.3.1 :</u> Pourcentage des jeunes et adolescents (femmes et hommes) connaissant leur statut sérologique au VIH</p>	6 % (2017)	30%	Rapports ONUSIDA, PNLS	ONUSIDA, ONU Femmes, UNICEF, UNFPA, OMS, UNESCO, BCNUH, PNUD, OIM, MONUSCO		
	<p><u>IP3.1.3.2 :</u> Pourcentage de personnes vivant avec le VIH bénéficiant d'un traitement ARV (désagrégé par sexe, âge, population clés)</p>	Tous : 57 % (2018) Enfants 0-14 ans : 25% Femmes 15ans+ : 58% Hommes 15ans+ : 73%	90%	Rapport GAM (Global AIDS Monitoring) – PNMLS	Ministère de la Santé, PNLS, PNMLS, Ministère Genre OSC		
<p><b>Effet 3.2 :</b> d'ici 2024, les organisations humanitaires et structures gouvernementales chargées des questions humanitaires apportent une réponse humanitaire coordonnée, rapide et efficace envers les personnes affectées par les crises dans le respect des standards et principes humanitaires en vue de réduire la surmortalité et la sur-morbidité des personnes affectées</p>	<p><u>IP3.1.3.3 :</u> Nombre de victimes de VBG ayant bénéficié d'une prise en charge psychologique, judiciaire, médicale, réinsertion économique ou scolaire (désagrégé par sexe, âge, population clés)</p>	9 501	30 000	Ministère Genre			
	<p><u>IE 3.2.1</u> Nombre des provinces disposant des plans de contingences ou plan de gestion des risques de catastrophes naturelles.</p>	ND	26	Ministère de l'action humanitaire	OCHA, PAM, PNUD, BIT, UNDP, UNICEF, OIM, UNMAS, HCR, ONU femmes		
	<p><u>IE 3.2.2</u> Nombre des provinces disposant d'un mécanisme efficace et solide de coordination humanitaire sensible au genre</p>	ND	26 (provinces)	Ministère de l'action humanitaire	Ministère de la Santé, Ministère de la solidarité, Ministère de l'Intérieur, Ministère des affaires humanitaires		
<p><b>ODD1 (Cible 1.5)</b></p>	<p><u>IE 3.2.3</u> Existence d'une coordination humanitaire nationale efficace, opérationnelle et fonctionnant sous le leadership des autorités gouvernementales,</p>	00	01	Ministère de l'action humanitaire/ OCHA			

RÉSULTATS	INDICATEURS					Structures SNU, Partenaires nationaux, provinciaux et locaux
	Intitulés	Baseline	Cibles	Sources		
<b>Produit 3.2.1</b> Les populations et les communautés affectées par les situations d'urgence, en particulier les plus vulnérables, bénéficient d'une assistance humanitaire efficace et rapide	<u>IP3.2.1.1</u> : Nombre de personnes affectées par une crise humanitaire ayant reçu quelque chose de forme d'assistance humanitaire (désagrégés par sexe et âge)	8 100 000	15 900 000	Rapports OCHA	MONUSCO, OCHA, OIM, UNICEF, PAM, ONU Femmes, HCR	
	<u>IP3.2.1.2</u> : Nombre des provinces ayant mis en place un plan de réduction des risques de catastrophe,	0	26	Ministère des affaires humanitaires	Ministère de la Santé, Ministère de la solidarité, Ministère de l'Intérieur, Ministère des affaires humanitaires	
	<u>IP3.2.1.3</u> : Nombre des services étiatiques dotés des capacités de détection et le contrôle des maladies animales transmissibles à l'homme	22 Inspections provinciales de pêche et élevage (150 territoires)	26 Inspections provinciales de pêche et élevage (175 territoires)	Rapports ECTAD/FAO	ECTAD	
	<u>IP3.2.1.4</u> : % des réfugiés/déplacés bénéficiant de solutions durables au retour, à l'intégration ou à la relocalisation	20 %	40 %	Commission National pour les Réfugiés		
<b>Produit 3.2.2</b> : les organisations humanitaires et structures gouvernementales chargées des questions humanitaires (niveau central, provincial et local) sont dotées des capacités pour une meilleure préparation, coordination et réponses aux urgences	<u>IP3.2.2.1</u> Nombre de structures nationales, provinciales, locales et communautaires renforcées dans la réponse humanitaire pour une meilleure préparation, coordination et réponses aux urgences	41 Zone de santé préparées dans le cadre de la MVE	175	Rapport OMS, Ministère des affaires humanitaires	UNICEF, HCR, OCHA, PAM, FAO, OIM, UNFPA, HCR	
	<u>IP3.2.2.2</u> : Nombres des dispositifs efficaces de coordination, de prévention et de gestion des crises humanitaires fonctionnels aux niveaux national et provincial	00	27	Ministère des affaires humanitaires/ OCHA	Ministère de la santé, Ministère de la solidarité, Ministère de l'intérieur, OSC	
	<u>IP3.2.2.3</u> Nombre de plans de contingence ou plans de gestion des risques de catastrophes naturelles mis en place au niveau central et provincial	00	26	Ministère des affaires humanitaires/ OCHA		

## 7.2. Financement des l'UNSDCF

### RDC : Financements de l'UNSDCF 2020-2024

Axes de coopération UNSDCF	Effets UNSDCF	Total (US Dolars)		
		Prévisions des ressources devant être disponible pour 2020-2024	Ressources à mobiliser	Total
<b>1. Consolidation de la paix, respect des droits humains, protection des civils, cohésion sociale et démocratie</b>	1.1 : D'ici 2024, la prévalence de la violence et des conflits armés est réduite et la sécurité des personnes et des biens est améliorée en particulier celle des personnes vulnérables, y compris les réfugiés/déplacés, des femmes et les jeunes	48 157 219	107 620 452	155 777 671
	1.2 : D'ici 2024, les populations vivant en RDC, plus spécifiquement les plus vulnérables (femmes, enfants, réfugiées et déplacées) jouissent de leurs droits humains, en particulier l'accès équitable à la justice, (y compris la justice juvénile), à l'identité juridique et la protection, à travers le renforcement des systèmes judiciaire, sécuritaire, des capacités de veille des organisations de la société civile sur les droits humains et la redevabilité institutionnelle	21 324 846	84 964 231	106 289 077
	1.3 : D'ici 2024, les institutions publiques, les media et la société civile, au niveau central et décentralisé exercent efficacement leurs rôles pour une gouvernance démocratique apaisée, efficace et inclusive, porteuse d'effets sur la participation citoyenne et le renforcement de l'état de droit	7 428 286	13 350 000	20 778 286
<b>2. Croissance économique inclusive, développement agricole, capture du dividende démographique, protection sociale et gestion durable des ressources naturelles</b>	2.1 : D'ici 2024, les populations congolaises jouissent d'une croissance économique inclusive durable portée par la transformation agricole, la diversification économique ouverte aux innovations et à la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes	90 543 062	571 136 647	661 679 709
	2.2 : D'ici 2024, les populations vivant en RDC bénéficient d'une protection sociale inclusive et d'un dividende démographique portée par la maîtrise démographique et l'autonomisation des jeunes et des femmes	36 305 613	120 656 062	156 961 675

Axes de coopération UNSDCF	Effets UNSDCF	Total (US Dollars)		
		Prévisions des ressources devant être disponible pour 2020-2024	Ressources à mobiliser	Total
	2.3 : D'ici 2024, les populations tirent profit d'une gestion responsable et durable des ressources naturelles (forestières, minières, et foncières), par l'État, les entités décentralisées, les communautés, et le secteur privé, dans un contexte de changement climatique et de préservation de la biodiversité	57 456 000	78 335 000	135 791 000
<b>3. Accès aux services sociaux de base et assistance humanitaire</b>	3.1 : Les populations, en particulier les plus vulnérables bénéficient d'un accès équitable, de qualité et durable aux services sociaux de base, y compris de lutte contre le VIH/SIDA	273 526 208	785 571 180	1 059 097 388
	3.2 : D'ici 2024, les organisations humanitaires et structures gouvernementales chargées des questions humanitaires apportent une réponse humanitaire coordonnée, rapide et efficace envers les personnes affectées par les crises dans le respect standards et principes humanitaires en vue de réduire la surmortalité et la surmorbidity des personnes affectées	24 230 072	2 609 966 980	2 634 197 052
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>558 971 306</b>	<b>4 371 600 552</b>	<b>4 930 571 858</b>

### 7.3. Annexe Juridique de l'UNSDCF

Considérant que le Gouvernement Congolais (ci-après dénommé « le Gouvernement ») a institué les relations ci-après avec les organismes suivants :

- a) **Le Programme des Nations Unies pour le développement (ci-après dénommé « le PNUD »)**, un accord de base régissant l'assistance apportée par le PNUD dans le pays, signé par les deux parties le 27 mai 1976.
- b) **Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)**, un accord de base de coopération conclu le 12/08/2000
- c) **Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)**, un accord de coopération de pays conclu le 1er avril 1975.
- d) **Le Programme alimentaire mondial (PAM)**, un accord de base relatif à l'assistance apportée par le Programme alimentaire mondial, signé le 15 juin 1968 et révisé le 05 mai 2011.
- e) **Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)**, un accord de coopération de pays conclu le 27 Mai 1976 avec le PNUD mais s'appliquant mutatis mutandis aux activités et au personnel de FNUAP en République Démocratique du Congo.
- f) **L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)**, un accord sur l'établissement du Bureau de l'ONUDI en RDC signé en août 2010.
- g) **Avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)**, un accord relatif à l'établissement d'une Représentation de la FAO en RDC signé le 30 Mars 1978 et révisé le 1er Novembre 2015.
- h) **Le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires Humanitaire (UNOCHA)**, un accord de coopération de pays conclu le 27 Mai 1976 avec le PNUD mais s'appliquant mutatis mutandis aux activités et au personnel de UNOCHA en République Démocratique du Congo.
- i) **L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)**, un accord de base signé le 29 avril 1977
- j) **L'Organisation internationale pour les migrations (OIM)**, un accord de siège signé le 30 mars 2001
- k) **L'Organisation International du Travail (OIT)**, représenté par son Secrétariat, le Bureau International du Travail (BIT), un accord sur l'établissement d'un bureau de l'Organisation à Kinshasa, signé par les deux parties le 1 avril 1975 et enregistré par l'OIT le 21 mai 1975.
- l) **L'Entité des Nations Unies pour l'Egalité des Sexes et l'Autonomisation des Femmes (ONU-FEMME)**, un accord standard d'assistance de base-SBAA signé le 03 Mars 2017
- m) **Le Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH)**, un protocole d'accord signé le 03 octobre 2000 avec le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'homme (HCDH) en RDC et qui s'applique mutatis mutandis aux activités et au personnel de BCNUDH (Le BCNUDH résulte de la fusion entre la Division des droits de l'homme de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation RDC et le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme)
- n) **Le Service d'actions antimines des Nations Unies (UNMAS)**,
  - (i) des accords de coopération avec la Commission Nationale de Contrôle des Armes Légères et de Petit Calibre et de réduction de la violence armée (CNC-ALPC), pour le marquage des armes appartenant aux services de sécurité nationale en Ituri, signé le 14 janvier 2019 et dans le Tanganyika, signé le 02 mai 2019.
  - (ii) accord de coopération avec le Centre Congolais de Lutte Anti Mines (CCLAM), pour le renforcement des capacités du CCLAM dans le domaine des opérations et de la gestion de l'information, du suivi et évaluation des activités de Lutte antimine, signé le 2 octobre 2019

- o) L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)**, un accord de siège signé le 25 Août 1983
- p) Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)**, un protocole d'accord signé le 28 juillet 2009.
- q) Le Fonds d'équipement des Nations unies (UNCDF)**, un accord de coopération de pays conclu le 27 Mai 1976 avec le PNUD mais s'appliquant mutatis mutandis aux activités et au personnel de UNCDF en République Démocratique du Congo.
- r) Le Programme des Nations unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT)**, un accord de coopération de pays conclu le 27 Mai 1976 avec le PNUD mais s'applique mutatis mutandis aux activités et au personnel de l'ONU-HABITA en République Démocratique du Congo
- Le Plan-cadre de coopération est lu, interprété et appliqué conformément à l'accord de base conclu par chacun des organismes des Nations Unies signataires et le gouvernement hôte et d'une manière compatible avec ledit accord.

Le Gouvernement honore ses engagements conformément aux dispositions des accords de coopération et d'assistance décrits au paragraphe consacré aux bases de la relation.

Sans préjudice de ces accords, le Gouvernement applique les dispositions pertinentes de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies (la « Convention générale ») ou de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées aux biens, fonds et avoirs de chaque organisme des Nations Unies signataire ainsi qu'à ses fonctionnaires et experts en mission.

Le Gouvernement accorde également auxdits organismes et à leurs fonctionnaires ainsi qu'aux personnes fournissant des services pour leur compte les privilèges, immunités et facilités prévus dans les accords de coopération et d'assistance conclus avec le Gouvernement.

En outre, il est entendu que tous les Volontaires des Nations Unies sont assimilés à des fonctionnaires des organismes des Nations Unies signataires, ayant droit aux privilèges et immunités accordés auxdits fonctionnaires en vertu de la Convention générale ou de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées.

Le Gouvernement devra répondre à toutes les réclamations que des tiers pourraient présenter contre l'un ou l'autre des organismes, ainsi que leurs fonctionnaires, experts en mission ou autres personnes fournissant des services pour leur compte, et il les mettra hors de cause en cas de réclamation et les dégagera de toute responsabilité résultant d'opérations exécutées en vertu des accords de coopération et d'assistance, sauf si le Gouvernement et l'organisme concerné conviennent d'un mutuel accord que ladite réclamation ou ladite responsabilité résulte d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle de l'organisme ou de ses fonctionnaires, conseillers ou personnes fournissant des services pour son compte.

Sans préjudice du caractère général de ce qui précède, le Gouvernement contracte une assurance au bénéfice des organismes ou les dégage de toute responsabilité civile à l'égard des véhicules qu'ils ont fournis mais qui sont sous le contrôle du Gouvernement ou qu'il utilise.

a) « Rien dans le présent accord n'implique que l'Organisation des Nations Unies ou l'un quelconque de ses organismes ou institutions renonce aux privilèges ou immunités dont il jouit ou accepte la compétence des juridictions de tout pays à l'égard des différends qui pourraient en découler ».

b) Rien dans le présent document ou s'y rapportant ne peut être considéré comme une renonciation expresse ou implicite aux privilèges et immunités accordés à l'Organisation des Nations Unies et à ses organes subsidiaires, y compris le PAM, que ce soit au titre de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies du 13 février 1946 ou de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées du 21 novembre 1947, selon le cas, et aucune disposition du présent document ou de tout contrat institutionnel ou engagement ne peut être interprétée ou appliquée d'une manière ou dans une mesure qui soit incompatible avec ces privilèges et immunités.







**PLAN CADRE DE COOPÉRATION  
DES NATIONS UNIES POUR  
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
(UNSDCF) 2020-2024**

**République Démocratique  
du Congo**

Visitez [www.drcongo.un.org](http://www.drcongo.un.org)